Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0001-6

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0005-8

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-SEPTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0007-9

U. LANDESBIBLIOTHEK HALLE (SAALE)

Dr 5471(17)

1

ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE XLIII.

De l'état de l'Europe aux dixième & onzième siècles.

LA Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du dixième siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs *Basile* & *Constantin*, mariée à un grand duc ou grand knès de Moscovie, nommé *Volodimer*, obtint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoiqu'esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple; & enfin dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Le nord de l'Europe commence à être chrétien.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan; & dans la bible slavonne le roi *David* est appelé le *csar David*.

Environ dans ce temps-là, une femme attira encore la Pologne au chriſtianiſme. *Micislas*, duc de Pologne, fut converti par ſa femme, ſœur du duc de Bohème. J'ai déjà remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. *Giſelle*, ſœur de l'empereur *Henri II*, fit encore chrétien ſon mari roi de Hongrie, dans la première année du onzième ſiècle; ainſi il eſt très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes ſon chriſtianiſme.

La Suède, chez qui il avait été prêché dès le neuvième ſiècle, était redevenue idolâtre. La Bohème, & tout ce qui eſt au nord de l'Elbe, renonça au
1013. chriſtianiſme. Toutes les côtes de la mer Baltique vers l'Orient étaient païennes. Les Hongrois retour-
1047. nèrent au paganiſme. Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis long-temps épuiſée d'habitans par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième, dixième & onzième ſiècles comme enſevelie dans ſa barbarie, ſans guerre & ſans commerce avec ſes voiſins; elle n'a part à aucun grand événement, & n'en fut probablement que plus heureuſe.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conſerva juſqu'au treizième ſiècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfans qui naiſſaient imparfaits, & les vieillards invalides. *Albert*, ſurnommé *le grand*, dans ces ſiècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuſes qui durèrent juſqu'au

milieu du treizième siècle, & on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le reste du Nord vivait dans un état sauvage ; état de la nature humaine, quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Constantinople n'était ni plus resserré, ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième siècle. A l'Occident, il se défendait contre les Bulgares; à l'Orient, au Nord & au Midi, contre les Turcs & les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des seigneurs particuliers partageaient tout le pays depuis Rome jusqu'à la mer de la Calabre, & les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, se gouvernaient par leurs magistrats sous des comtes ou sous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maison de *Maurienne*, dont descendent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. Elle possédait comme fief de l'empire le comté héréditaire de Savoie & de Maurienne, depuis qu'un *Berthol*, tige de cette maison, avait eu 888.
ce petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent seigneurs en France beaucoup plus considérables que les comtes de Savoie ; mais tous ont été enfin accablés sous le pouvoir du seigneur dominant ; tous ont cédé l'un après l'autre à des maisons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne reste plus de trace de leur ancienne grandeur. La maison de *Maurienne*, cachée dans ses montagnes, s'est agrandie de siècle en siècle, & est devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suiſſes & les Griſons, qui compoſaient un Etat quatre fois plus puiſſant que la Savoie, & qui étaient, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéiſſaient aux baillis que les empereurs nommaient.

Veniſe & Gènes.

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non par ces invaſions ſubites qui ont fait les droits de preſque tous les princes qui ont paſſé ſous nos yeux, mais par une induſtrie ſage qui dégénéra auſſi bientôt en eſprit de conquête. Ces deux villes étaient Gènes & Veniſe. Gènes, célèbre du temps des Romains, regardait *Charlemagne* comme ſon reſtaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes ſous *Charlemagne* & ſes premiers deſcendans, elle fut ſaccagée au dixième ſiècle par les mahométans ; & preſque tous ſes citoyens furent emmenés en ſervitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, ſervit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corſe ſur les Arabes qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non-ſeulement parce qu'ils y avaient poſſédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils ſe prétendaient ſuzerains de tous les royaumes conquis ſur les infidelles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du onzième ſiècle ; mais bientôt après ils s'en affranchirent ſous le pontificat de *Lucius II.* Enfin leur ambition croiſſant avec leurs richeſſes, de marchands ils voulurent devenir conquérans.

La ville de Veniſe, bien moins ancienne que Gènes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, & jouiſſait de la gloire ſolide d'une puiſſance bien ſupérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs & de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième ſiècle, quand les Huns & les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes ſur le Rialto. Le nom de Veniſe n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une ſimple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des conſuls. La viciſſitude des choſes a mis depuis Padoue ſous le joug de Veniſe. Commencemens de Veniſe.

Il n'y a aucune preuve que ſous les rois lombards Veniſe ait eu une liberté reconnue. Il eſt plus vraiſemblable que ſes habitans furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto & les petites îles voiſines ne commencèrent qu'en 709 à ſe gouverner par leurs magiſtrats. Ils furent alors indépendans de Padoue, & ſe regardèrent comme une république.

C'eſt en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Pluſieurs familles, qui donnèrent leurs voix à ce premier doge, ſubſiſtent encore. Elles ſont les plus anciens nobles de l'Europe, ſans en excepter aucune maiſon, & prouvent que la nobleſſe peut s'acquérir autrement qu'en poſſédant un château, ou en payant des patentes à un ſouverain. Premier doge.

Héraclée fut le premier ſiège de cette république juſqu'à la mort de ſon troiſième doge. Ce ne fut Héraclée, capitale de l'Etat vénitien.

que vers la fin du neuvième siecle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet assemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitans de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors indépendante. On voit que *Bérenger*, reconnu quelque temps empereur en Italie,
950. accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs en redevance un manteau de drap d'or tous les ans; & *Othon III* leur remit en 998 cette espèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise; car tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent & par leurs armes toute la province d'Istrie, & presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Ragusе, Narenza. Leur doge prenait vers le milieu du dixième siècle le titre de *duc de Dalmatie*; mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois; car tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtissaient des donjons & opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La méditerranée était déjà couverte de leurs vaisseaux, & elle s'enrichissait de l'ignorance & de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.

CHAPITRE XLIV.

De l'Espagne & des Mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du douzième siècle.

L'ESPAGNE était toujours partagée entre les mahométans & les chrétiens ; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, & ce coin de terre était la contrée la plus stérile. L'Asturie, dont les princes prenaient le titre de *roi de Léon ;* une partie de la vieille Castille, gouvernée par des comtes ; Barcelone & la moitié de la Catalogne, aussi sous un comte ; la Navarre, qui avait un roi ; une partie de l'Arragon, unie quelque temps à la Navarre ; voilà ce qui composait les Etats des chrétiens. Les Maures possédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendaient au milieu des terres par-delà les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Le séjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée, dont la voûte est soutenue de trois cents soixante-cinq colonnes de marbre précieux, & qui porte encore parmi les chrétiens le nom de la *Mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Politesse des Maures en Espagne.

Les arts y fleurissaient, les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière sont peut-être de l'invention de ces arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres qui, tout

groſſiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le ſeul pays de l'Occident où la géométrie, l'aſtronomie, la chimie, la médecine fuſſent cultivées. *Sanche le gros*, roi de Léon, fut
956. obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue eſt un pays de délices, arroſé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air; & où tout invite à la molleſſe. Le luxe & le plaiſir corrompirent enfin les rois muſulmans. Leur domination fut au dixième ſiècle, comme celle de preſque tous les princes chrétiens, partagée en petits Etats. Tolède, Murcie, Valence, Hueſca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puiſſance diviſée; mais les chrétiens d'Eſpagne étaient plus diviſés encore. Ils ſe feſaient une guerre continuelle, ſe réuniſſaient pour ſe trahir, & s'alliaient ſouvent avec les muſulmans. *Alfonſe V*, roi de Léon, donna même
1000. ſa ſœur *Thérèſe* en mariage au ſultan *Abdala* roi de Tolède.

Mariage des mahométans avec des chrétiennes.

Les jalouſies produiſent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands ſouverains. La guerre ſeule peut décider du ſort des vaſtes Etats; mais les ſurpriſes, les perfidies, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens ſont plus communs entre des rivaux voiſins, qui, ayant beaucoup d'ambition & peu de reſſources, mettent en œuvre tout ce qui peut ſuppléer à la force. C'eſt ainſi qu'un *Sanche Garcie*, comte de Caſtille, empoiſonna ſa mère à la

fin du dixième siècle, & que son fils Dom *Garcie* fut poignardé par trois seigneurs du pays, dans le temps qu'il allait se marier.

Enfin *Ferdinand* fils de *Sanche*, roi de Navarre & d'Arragon, réunit sous sa puissance la vieille Castille, 1035.
dont sa famille avait hérité par le meurtre de ce Dom *Garcie*, & le royaume de Léon, dont il dépouilla 1036.
son beau-frère qu'il tua dans une bataille.

Alors la Castille devint un royaume, & Léon en fut une province. Ce *Ferdinand*, non content d'avoir ôté la couronne de Léon & la vie à son beau-frère, enleva aussi la Navarre à son propre frère, qu'il fit assassiner dans une bataille qu'il lui livra. C'est ce *Ferdinand* à qui les Espagnols ont prodigué le nom de *grand*, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux usurpateurs.

Son père Dom *Sanche*, surnommé aussi *le grand*, pour avoir succédé aux comtes de Castille, & pour avoir marié un de ses fils à la princesse des Asturies, s'était fait proclamer empereur, & Dom *Ferdinand* voulut aussi prendre ce titre. Il est sûr qu'il n'est, ni ne peut être de titre affecté aux souverains, que ceux qu'ils veulent prendre, & que l'usage leur donne. Le nom d'empereur signifiait par-tout l'héritier des *Césars* & le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre distinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Espagne.

L'empereur *Henri III* mortifia la fierté castillane, en demandant à *Ferdinand* l'hommage de ses petits Etats comme d'un fief de l'empire. Il est difficile de

dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur allemand, ou celle de l'espagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, & l'Etat de *Ferdinand* resta un petit royaume libre.

C'est sous le règne de ce *Ferdinand* que vivait
Le *Cid*. *Rodrigue* surnommé *le Cid*, qui en effet épousa depuis *Chimène*, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaissent cette histoire que par la tragédie si célèbre dans le siècle passé, croient que le roi Dom *Ferdinand* possédait l'Andalousie.

Les fameux exploits du *Cid* furent d'abord d'aider Dom *Sanche*, fils aîné de *Ferdinand*, à dépouiller ses frères & ses sœurs de l'héritage que leur avait laissé leur père. Mais Dom *Sanche* ayant été assassiné dans
1073. une de ces expéditions injustes, ses frères rentrèrent dans leurs Etats.

Alors il y eut près de vingt rois en Espagne, soit chrétiens, soit musulmans; & outre ces vingt rois un nombre considérable de seigneurs indépendans & pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, & suivis de quelques écuyers, offrir leurs services aux princes ou aux princesses qui étaient en guerre. Cette coutume, déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Espagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, & leur fesaient présent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger sur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accollade. Ils fesaient la veille des armes devant un autel de la Vierge. Les musulmans se contentaient de se faire ceindre un cimeterre. Ce fut-là l'origine des chevaliers errans, & de tant

de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui se fit après la mort du roi Dom *Sanche*, assassiné en assiégeant sa sœur *Ouraca* dans la ville de Zamore. Trois chevaliers soutinrent l'innocence de l'infante contre Dom *Diègue de Lare* qui l'accusait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en présence des juges nommés de part & d'autre. Dom *Diègue* renversa & tua deux des chevaliers de l'infante; & le cheval du troisième ayant les rènes coupées, & emportant son maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le *Cid* fut celui qui se distingua le plus contre les musulmans. Plusieurs chevaliers se rangèrent sous sa bannière; & tous ensemble avec leurs écuyers & leurs gendarmes composaient une armée couverte de fer, montée sur les plus beaux chevaux du pays. Le *Cid* vainquit plus d'un petit roi maure; & s'étant ensuite fortifié dans la ville d'Alcasar, il s'y forma une souveraineté.

Enfin il persuada à son maître *Alfonse VI*, roi de la vieille Castille, d'assiéger la ville de Tolède, & lui offrit tous ses chevaliers pour cette entreprise. Le bruit de ce siége & la réputation du *Cid* appelèrent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. *Raimond* comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, était fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. *Almamon* son père avait donné dans Tolède un asile à ce même roi *Alfonse* que son frère *Sanche* persécutait alors. Ils

avaient vécu long-temps enſemble dans une amitié peu commune ; & *Almamon*, loin de le retenir, quand après la mort de *Sanche* il devint roi, & par conſéquent à craindre, lui avait fait part de ſes tréſors. On dit même qu'ils s'étaient ſéparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan ſortit des murs pour reprocher au roi *Alfonſe* ſon ingratitude envers ſon bienfaiteur ; & il y eut plus d'un combat ſingulier ſous les murs de Tolède.

Le ſiége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les muſulmans comme ils en avaient uſé avec les chrétiens, qu'on leur laiſſerait leur religion & leurs lois ; promeſſe qu'on tint d'abord, & que le temps fit violer. Toute la Caſtille neuve ſe rendit enſuite au *Cid*, qui en prit poſſeſſion au nom d'*Alfonſe ;* & Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Eſpagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Pluſieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Eſpagne *franchiſes*. Le roi *Alfonſe* fit auſſitôt une aſſemblée d'évêques, laquelle ſans le concours du peuple, autrefois néceſſaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape *Urbain II* conféra la primatie d'Eſpagne à la prière du roi. La conquête fut preſque toute pour l'Egliſe ; mais le primat eut l'imprudence d'en abuſer, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande moſquée devait reſter aux mahométans. L'archevêque, pendant l'abſence du roi, en fit une égliſe, & excita contre lui une

sédition. *Alfonse* revint à Tolède, irrité contre l'indiscrétion du prélat. Il appaisa le soulèvement, en rendant la mosquée aux Arabes, & en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, & ils furent contens & soumis.

Alfonse augmenta encore par un mariage les Etats qu'il gagnait par l'épée du *Cid*. Soit politique, soit goût, il épousa *Zaïd* fille de *Benadat* nouveau roi maure d'Andalousie, & reçut en dot plusieurs villes. On ne dit point que cette épouse d'*Alfonse* ait embrassé le christianisme. Les Maures passaient encore pour une nation supérieure : on se tenait honoré de s'allier à eux ; le surnom de *Rodrigue* était maure ; & de là vient qu'on appela les Espagnols *Maranas*.

Alfonse, roi d'Espagne, épouse une mahométane ; usage commun.

On reproche à ce roi *Alfonse* d'avoir conjointement avec son beau-père appelé en Espagne d'autres mahométans d'Afrique. Il est difficile de croire qu'il ait fait une si étrange faute contre la politique ; mais les rois se conduisent quelquefois contre la vraisemblance. Quoi qu'il en soit, une armée de maures vient fondre d'Afrique en Espagne, & augmenter la confusion où tout était alors. Le *Miramolin*, qui régnait à Maroc, envoie son général *Abénada* au secours du roi d'Andalousie. Ce général trahit non-seulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le *Miramolin* au nom duquel il venait. Enfin le *Miramolin* irrité vient lui-même combattre son général perfide, qui fesait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient aussi divisés entr'eux.

Le *Cid*. L'Eſpagne était ainſi déchirée par les mahométans & les chrétiens, lorſque le *Cid* Dom *Rodrigue* à la tête de ſa chevalerie ſubjugua le royaume de Valence. Il y avait en Eſpagne peu de rois plus puiſſans que lui : mais il n'en prit pas le nom, ſoit qu'il préférât le titre de *Cid*, ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendît fidelle au roi *Alfonſe* ſon maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, & reſpecté de toutes les nations. De tous ceux qui ſe ſont élevés par leur courage ſans rien uſurper, il n'y en a pas eu un ſeul qui ait eu autant de puiſſance & de gloire que le *Cid*.

Après ſa mort, arrivée l'an 1096, les rois de Caſtille & d'Arragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Eſpagne ne fut jamais plus ſanglante & plus déſolée ; triſte effet de l'ancienne conſpiration de l'archevêque *Opas* & du comte *Julien*, qui feſait, au bout de quatre cents ans, & fit encore long-temps après, les malheurs de l'Eſpagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième ſiècle juſqu'à la fin que le *Cid* ſe rendit ſi célèbre en Europe ; c'était le temps brillant de la chevalerie ; mais c'était auſſi le temps des emportemens audacieux de *Grégoire VII*, des malheurs de l'Allemagne & de l'Italie, & de la première croiſade.

CHAPITRE XLV.

De la religion & de la superstition aux dixième & onzième siècles.

Les hérésies semblent être le fruit d'un peu de science & de loisir. On a vu que l'état où était l'Eglise au dixième siècle ne permettait guère le loisir ni l'étude. Tout le monde était armé, & on ne se disputait que des richesses. Cependant en France, du temps du roi *Robert*, il y eut quelques prêtres, & entr'autres un nommé *Etienne*, confesseur de la reine *Constance*, accusés d'hérésie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philosophie du persan *Manès*. C'était probablement des enthousiastes, qui tendaient à une perfection outrée, pour dominer sur les esprits. C'est le caractère de tous les chefs de sectes. On leur imputa des crimes horribles, & des sentimens dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. Ils furent juridiquement accusés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre ensuite les lumières, de se mêler indifféremment, & de brûler le premier des enfans qui naissaient de ces incestes, pour en avaler les cendres. Ce sont à peu près les reproches qu'on fesait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient surtout accusés d'enseigner que Dieu n'est point venu sur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'est ni mort ni ressuscité. En ce

Hérétiques brûlés vifs sous le roi *Robert*, & en sa présence.

1028.

cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accusations de cette espèce se contredisent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, & qui reparurent si souvent sous tant d'autres noms, étaient des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis, & à des opinions vagues que le temps dissipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images; la confession auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée.

Origine des communions de l'Europe séparées, de Rome.

Il ne faut pas croire que du temps de *Clovis*, & avant lui, on fût parfaitement instruit dans les Alpes du dogme de la transsubstantiation & de plusieurs autres. On vit au huitième siècle *Claude*, archevêque de Turin, adopter la plupart des sentimens qui font aujourd'hui le fondement de la religion protestante, & prétendre que ces sentimens étaient ceux de la primitive église. Il y a presque toujours un petit troupeau séparé du grand; & depuis le commencement du onzième siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi *Robert* & sa femme *Constance* se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais avant cette exécution on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que *Priscillien* au cinquième siècle avait été condamné à la mort dans Trèves avec sept de ses disciples; mais

la

la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'eſt plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Ce qu'il faut obſerver, c'eſt que *St Martin* de Tours ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le ſang de *Priſcillien*. Il diſait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils ſe trompent. Il ne ſe trouva point de *St Martin* du temps du roi *Robert*.

Bel exemple de tolérance, mal imité.

Il s'élevait alors quelques légers nuages ſur l'euchariſtie; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce ſujet de querelle, qui ne devait être qu'un ſujet d'adoration & de ſilence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laiſſait nulle priſe à cette métaphyſique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de *Platon*. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette philoſophie dans l'explication de la Trinité, dans la conſubſtantialité du Verbe, dans l'union des deux natures & des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédeſtination. La queſtion, ſi du pain & du vin ſont changés en la ſeconde perſonne de la trinité, & par conſéquent en DIEU; ſi on mange & on boit cette ſeconde perſonne réellement ou ſeulement par la foi; cette queſtion, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraiſſait pas ſoumis à la philolophie de ces temps. Auſſi on ſe contenta de faire la cène le ſoir, dans les premiers âges du chriſtianiſme, & de communier à la meſſe ſous les deux eſpèces, au temps dont je parle, ſans que les peuples euſſent une idée fixe & déterminée ſur ce myſtère étrange.

Eucharistie. Ignorance & disputes.

Il paraît que dans beaucoup d'églises, & surtout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait & qu'on ne buvait DIEU que spirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième siècle, dans laquelle sont ces propres mots : „ C'est „ véritablement par la consécration le corps & le „ sang de JESUS-CHRIST, non corporellement, mais „ spirituellement. Le corps dans lequel JESUS-CHRIST „ souffrit, & le corps eucharistique sont entièrement „ différens. Le premier était composé de chair & „ d'os animés par une ame raisonnable; mais ce que „ nous nommons eucharistie, n'a ni sang, ni os, „ ni ame. Nous devons donc l'entendre dans un sens „ spirituel. „ (1)

(1) Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime ou une action honteuse, (*aut facinus aut flagitium*) qui prescrive une conduite sage ou un acte de bienfesance, ce précepte n'est pas une figure; mais si un précepte paraît ordonner un crime ou une action honteuse, s'il paraît condamner une conduite sage ou un acte de bienfesance, il faut l'entendre dans le sens figuré. *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, si vous ne buvez point son sang, vous n'aurez point la vie au-dedans de vous.* Ce précepte semble ordonner *un crime ou une action honteuse.* C'est donc une figure qui nous ordonne de nous unir à la passion du Seigneur, & de garder dans notre mémoire avec douceur & avec fruit que sa chair a été crucifiée & blessée pour nous.

„ *Si præceptiva locutio est aut flagitium aut facinus vetans, aut utili-*
„ *tatem aut beneficentiam jubens, non est figurata. Si autem flagitium aut*
„ *facinus videtur jubere, aut utilitatem aut beneficentiam vetare, figurata est.*
„ Nisi manducaveritis, *inquit*, carnem filii hominis, & sanguinem bibe-
„ ritis, non habebitis irtam in vobis, *facinus vel flagitium videtur jubere:*
„ *figura est ergo præcipiens passioni dominicæ communicandum, & suaviter atque*
„ *utiliter recondendum in memoria, quod pro nobis caro ejus crucifixa & vul-*
„ *nerata sit.* „ St Augustin, livre 3e de la Doctrine chrétienne.

Au concile de Constantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'eucharistie était la seule *image* permise de JESUS-CHRIST; que cette image était sous la figure de pain, parce que si elle avait eu l'apparence de la figure humaine, elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie, &c. ils

Jean Scot, surnommé *Erigène*, parce qu'il était d'Irlande, avait long-temps auparavant, sous le règne de *Charles le chauve*, & même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, soutenu à peu près la même opinion.

Ratram ne croit pas la présence réelle.

Du temps de *Jean Scot*, *Ratram* moine de Corbie, & d'autres avaient écrit sur ce mystère d'une manière à faire penser qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *présence réelle*. Car *Ratram*, dans son écrit adressé à l'empereur *Charles le chauve*, dit en termes exprès : „ C'est le corps de Jesus-Christ qui est „ vu, reçu, & mangé, non par les sens corporels, „ mais par les yeux de l'esprit fidelle. „ *Il est évident*, ajoute-t-il, *qu'il n'y a aucun changement dans le pain & dans le vin ; ils ne sont donc que ce qu'ils étaient auparavant.* Il finit par dire, après avoir cité St Augustin, *que le pain appelé corps, & le vin appelé sang, sont une figure, parce que c'est un mystère.*

D'autres passages de *Ratram* sont équivoques ;

paraissaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le second concile de Nicée, où celui de Constantinople fut rejeté, & que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raisonnemens, & on se rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Eglise romaine ; mais cette discussion paraît moins intéresser le concile que le culte des images, & on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on sait, ce second concile de Nicée, sans faire aucune attention à cette dispute sur l'eucharistie. Mais l'on pouvait présager dès-lors que les querelles sur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Eglise.

Ces actes du second concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance & dans quelle honteuse crédulité l'Eglise était alors plongée, sont antérieurs à *Paschase Ratbert*.

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partisans ceux du culte des images, & que les décisions de l'Eglise ont toujours été en faveur de l'opinion la plus opposée à la raison, & la plus propre à frapper les esprits du peuple.

quelques-uns, contradictoires aux premiers, paraissent favorables à la *présence réelle;* mais de quelque manière qu'il s'entendît & qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin nommé *Paschase Rathert*, qui vivait à peu près dans le même temps, a passé pour être le premier qui ait développé le sentiment en termes exprès, en disant *que le pain était le véritable corps qui était sorti de la Vierge, & le vin avec l'eau, le véritable sang coulé du côté de* JESUS *réellement, & non pas en figure.* Cette dispute produisit celle des stercoristes ou stercoranistes, qui, osant examiner physiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain & le vin sacrés, & qu'ils suivaient le sort ordinaire des alimens.

Comme ces questions se traitaient en latin, & que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux disputes de l'école, elles ne produisirent heureusement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague & obscure de la plupart des mystères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, sans examiner le poids & le titre.

Bérenger enseigne publiquement que DIEU n'est pas dans le pain consacré.

Enfin *Bérenger*, archidiacre d'Angers, enseigna vers 1050, par écrit & dans la chaire, que le corps véritable de JESUS-CHRIST n'est point & ne peut être sous les apparences du pain & du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigestion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment ; que ce qui aurait enivré, si on en avait trop bu, était une liqueur réelle ; qu'il n'y avait point de blancheur sans un objet blanc, point de rondeur sans un objet rond ; qu'il est

physiquement impossible que le même corps puisse être en mille lieux à la fois. Ses propositions révoltèrent d'autant plus que *Bérenger*, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui se distingua le plus contre lui fut *Lanfranc*, de race lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France. Il balançait la réputation de *Bérenger*. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans son traité *de corpore Domini*.

Réfutation de *Bérenger*.

» On peut dire avec vérité que le corps de notre » Seigneur dans l'eucharistie est le même qui est sorti » de la Vierge, & que ce n'est pas le même. C'est » le même quant à l'essence & aux propriétés de la » véritable nature, & ce n'est pas le même quant » aux espèces du pain & du vin; de sorte qu'il est » le même quant à la substance, & qu'il n'est pas » le même quant à la forme. »

Cette décision théologique parut être en général celle de l'Eglise. *Bérenger* n'avait raisonné qu'en philosophe. Il s'agissait d'un objet de la foi, d'un mystère que l'Eglise reconnaissait comme incompréhensible. Il était du corps de l'Eglise; il était payé par elle; il devait donc avoir la même foi qu'elle, & soumettre sa raison comme elle, disait-on. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encore à Rome en 1079, & obligé de prononcer sa rétractation; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ces sentimens dans son cœur. Il mourut dans son opinion, qui ne fit alors ni schisme ni guerre civile. Le temporel seul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers & des

moines. L'autre source, qui devait faire verser tant de sang, n'était pas encore ouverte. (2)

C'est après la dispute & la condamnation de *Bérenger*, que l'Eglise institua l'usage de l'élévation de l'hostie, afin que le peuple en l'adorant ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue ; mais le terme de transsubstantiation ne fut pas encore attaché à ce mystère ; il ne fut adopté qu'en 1215 dans un concile de Latran.

L'opinion de *Scot*, de *Ratram*, de *Bérenger* ne fut pas ensevelie ; elle se perpétua chez quelques ecclésiastiques ; elle passa aux Vaudois, aux Albigeois, aux Hussites, aux protestans, comme nous le verrons.

Vous avez dû observer que dans toutes les disputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres, depuis la naissance de l'Eglise, Rome s'est toujours décidée pour l'opinion qui soumettait le plus l'esprit humain, & qui anéantissait le plus le raisonnement : je ne parle ici que de l'historique ; je mets à part l'inspiration de l'Eglise & son infaillibilité, qui ne sont pas du ressort de l'histoire. Il est certain qu'en fesant du mariage un sacrement, on fesait de la fidélité des époux un devoir plus saint, & de l'adultère une faute plus odieuse ; que la croyance d'un dieu réellement présent dans l'eucharistie, passant dans

(2) On pouvait cependant prévoir déjà les guerres purement religieuses. Le concile de Paris, tenu contre *Bérenger* en 1050, déclare que „si *Bérenger* „ne se rétractait avec ses sectateurs, toute l'armée de France ayant le clergé „à la tête, *en habit ecclésiastique*, irait les chercher quelque part qu'ils „fussent, & les assiéger jusqu'à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, „ou qu'ils fussent pris pour *être punis de mort*. Fleuri.

la bouche & dans l'eſtomac d'un communiant, le rempliſſait d'une terreur religieuſe. Quel reſpect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en dieu, & ſurtout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige? Quand la ſimple raiſon humaine combattit ces myſtères, elle affaiblit l'objet de ſa vénération; & la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins reſpectable aux peuples.

Purgatoire: fête des morts.

Il ne faut pas omettre l'uſage qui commença à s'introduire dans le onzième ſiècle, de racheter par les aumônes & par les prières des vivans les peines des morts, de délivrer leurs ames du purgatoire, & l'établiſſement d'une fête ſolemnelle conſacrée à cette piété.

L'opinion d'un purgatoire, ainſi que d'un enfer, eſt de la plus haute antiquité; mais elle n'eſt nulle part ſi clairement exprimée que dans le ſixième livre de l'Enéïde de *Virgile*, dans lequel on retrouve la plupart des myſtères de la religion des Gentils.

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt, &c.

Cette idée fut peu à peu ſanctifiée dans le chriſtianiſme, & on la porta juſqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, & obtenir de DIEU la grâce d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines paſſagères.

Le cardinal *Pierre Damien*, celui-là même qui conte que la femme du roi *Robert* accoucha d'une oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jéruſalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un

bon hermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables ; que son voisinage était tout couvert de flammes, dans lequel les diables plongeaient les ames des trépassés ; que ces mêmes diables ne cessaient de crier & de hurler contre *St Odillon* abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet *Odillon*, disaient-ils, & celles de ses moines, nous enlèvent toujours quelque ame.

Ce rapport ayant été fait à *Odillon*, il institua dans son couvent de Cluni la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité & de piété ; & ces sentimens pouvaient servir d'excuse à la fable du pélerin. L'Eglise adopta bientôt cette solemnité & en fit une fête d'obligation. On attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion ; mais bientôt elle dégénéra en abus : on vendit cher les indulgences ; les moines mendians, surtout, se firent payer pour tirer les ames du purgatoire ; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépassés, d'ames plaintives qui venaient demander du secours, de morts subites & de châtimens éternels de ceux qui en avaient refusé. Le brigandage succéda à la piété crédule, & ce fut une des raisons qui dans la suite des temps fit perdre à l'Eglise romaine la moitié de l'Europe.

Epreuves, fables.

On croit bien que l'ignorance de ces siècles affermissait les superstitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont long-temps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur *Othon III* fit périr sa femme *Marie d'Arragon* pour cause d'adultère. Il est très-possible qu'un prince cruel &

dévot, tel qu'on peint *Othon III*, envoie au supplice sa femme moins débauchée que lui. Mais vingt auteurs ont écrit, & *Maimbourg* a répété après eux, & d'autres ont répété après *Maimbourg*, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refusa par vertu, elle accusa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu séduire, & que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de son mari à la main, demander justice & prouver son innocence. Cette veuve demande d'être admise à l'épreuve du fer ardent. Elle tint tant qu'on voulut une barre de fer toute rouge dans ses mains sans se brûler ; & ce prodige servant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable est rapportée par des auteurs qui ont écrit très-long-temps après le règne d'*Othon III ;* qu'on ne dit pas seulement les noms de ce comte italien & de cette veuve qui maniait si impunément des barres de fer rouge : il est même très-douteux qu'il y ait jamais eu une *Marie d'Arragon*, femme d'*Othon III.* Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les sorciers qui déposent en justice qu'ils ont assisté au sabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le supplice de la prétendue impératrice *Marie d'Arragon*, rapporté dans tant de dictionnaires d'histoires, où dans chaque page le mensonge est joint à la vérité.

Le second événement est du même genre. On prétend que *Henri II*, successeur d'*Othon III*, éprouva la fidélité de sa femme *Cunegonde*, en la faisant marcher pieds nuds sur neuf socs de charrue, rougis au feu. Cette histoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponse que celle de la femme d'*Othon*.

Didier abbé du Mont-Cassin, & plusieurs autres écrivains rapportent un fait à peu près semblable, & qui est plus célèbre. En 1063, des moines de Florence, mécontens de leur évêque, allèrent crier à la ville & à la campagne : „ Notre évêque est un „ simoniaque & un scélérat : „ & ils eurent, dit-on, la hardiesse de promettre qu'ils prouveraient cette accusation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, & ce fut le mercredi de la première semaine du carême. Deux bûchers furent dressés, chacun de dix pieds de long sur cinq de large, séparés par un sentier d'un pied & demi de largeur, rempli de bois sec. Les deux bûchers ayant été allumés, & cet espace réduit en charbons, le moine, *Pierre Aldobrandin*, passe à travers sur ce sentier à pas graves & mesurés, & revient même prendre au milieu des flammes son manipule qu'il avait laissé tomber. Voilà ce que plusieurs historiens disent qu'on ne peut nier qu'en renversant tous les fondemens de l'histoire ; mais il est sûr qu'on ne peut le croire sans renverser tous les fondemens de la raison.

Petrus igneus.

Il se peut faire sans doute qu'un homme passe très-rapidement entre deux bûchers, & même sur des charbons, sans être tout-à-fait brûlé ; mais y

passer & y repasser d'un pas grave pour reprendre son manipule, c'est une de ces aventures de la *Légende dorée*, dont il n'est plus permis de parler à des hommes raisonnables.

Combat pour le missel.

La dernière épreuve que je rapporterai, est celle dont on se servit pour décider en Espagne, après la prise de Tolède, si on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait mosarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Dom *Ruis de Martanza*, chevalier du missel mosarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, & le renversa mourant. Mais la reine qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y opposaient. Cependant on jeta au feu les deux missels, qui probablement furent brûlés ; & le roi, pour ne mécontenter personne, convint que quelques églises prieraient Dieu selon le rituel romain, & que d'autres garderaient le mosarabique.

La fête des fous.

Tout ce que la religion a de plus auguste était défiguré dans presque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes étaient établies dans la plupart des églises. On créait aux jours solemnels un évêque des fous ; on fesait entrer dans la nef un âne en chappe, & en bonnet quarré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta Jesus-Christ.

Les danses dans l'église, les festins sur l'autel, les dissolutions, les farces obscènes étaient les

cérémonies de ces fêtes, dont l'usage extravagant dura environ sept siècles dans plusieurs diocèses. A n'envisager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres & des Hottentots ; & il faut avouer qu'en plus d'une chose nous n'avons pas été supérieurs à eux.

Rome a souvent condamné ces coutumes barbares, aussi-bien que le duel & les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Eglise romaine, malgré tous les troubles & tous les scandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs ; & on sentait qu'en tout, cette Eglise, quand elle était libre & bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAPITRE XLVI.

De l'empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV & de Grégoire VII. De Rome & de l'empire dans l'onzième siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV & du pape Grégoire VII.

IL est temps de revenir aux ruines de Rome & à cette ombre du trône des *Césars*, qui reparaissait en Allemagne.

On ne savait encore qui dominerait dans Rome, & quel serait le sort de l'Italie. Les empereurs allemands se croyaient de droit maîtres de tout l'Occident : mais à peine étaient-ils souverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des seigneurs & des

évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérans de la Pouille & de la Calabre, formaient une nouvelle puissance. L'exemple des Vénitiens inspirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore souverains & voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer des papes commençait à s'affermir; mais on sent bien que tout devait changer à la première circonstance favorable. Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur 1056.
Henri IV, reconnu du vivant de *Henri III* son père pour son successeur.

Dès le temps même de *Henri III*, la puissance impériale diminuait en Italie. Sa sœur, comtesse ou ducheſſe de Toscane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comtesse *Mathilde d'Est*, contribua plus que personne à soulever l'Italie contre son frère. Elle possédait avec le marquisat de Mantoue la Toscane & une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps prisonnière. Sa fille la comtesse *Mathilde* hérita de son ambition & de sa haine pour la maison impériale.

Pendant la minorité de *Henri IV*, les brigues, l'argent & les guerres civiles firent plusieurs papes. Enfin on élut en 1054 *Alexandre II*, sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II* l'emporta, & chassa de Rome son compétiteur. C'est ce même *Alexandre II* que nous avons vu vendre sa bénédiction au bâtard *Guillaume* de Normandie, usurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, se vit empereur d'Italie & d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers & ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui; & l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au-dessus de sa fortune.

1073. Quelques auteurs rapportent qu'étant accusé dans la diète de Vurtzbourg d'avoir voulu faire assassiner les ducs de Suabe & de Carinthie, il offrit de se battre en duel contre l'accusateur, qui était un simple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat; & l'accusateur, en ne paraissant pas, sembla justifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince est contestée, ses mœurs sont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtresses, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait se séparer de sa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il disait n'avoir jamais pu consommer son mariage. Quelques emportemens de sa jeunesse aigrissaient encore les esprits, & sa conduite affaiblissait son pouvoir.

Quel était *Grégoire VII.* Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui savait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de son zèle pour les prétentions de l'Eglise. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre *Grégoire VII*, né à Soane en Toscane, de parens inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni sous l'abbé *Odillon*, député depuis à Rome pour les intérêts de son ordre, employé

après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la soupleſſe & de la fermeté, & déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le déſignait pour le ſucceſſeur d'*Alexandre II*, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux que tant d'écrivains ont faits de lui, ſe trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain, qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main, & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes pieds, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de *St Pierre*.

Grégoire engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inouï, à ſommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du St Siége. C'eſt le premier exemple d'une telle entrepriſe. Et dans quel temps la haſarde-t-on? lorſque Rome était toute accoutumée par *Henri III*, père de *Henri IV*, à recevoir ſes évêques ſur un ſimple ordre de l'empereur. C'était préciſément cette ſervitude dont *Grégoire* voulait ſecouer le joug: & pour empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardieſſe n'eut point de ſuite. Il ſemble qu'*Alexandre II* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* ſuivit bientôt ce premier acte d'hoſtilité.

1073. Le pape oſe citer devant lui l'empereur *Henri IV*.

Hildebrand eut le crédit de ſe faire élire & introniſer par le peuple romain, ſans attendre la permiſſion de l'empereur. Bientôt il obtint cette permiſſion, en promettant d'être fidelle. *Henri IV* reçut ſes excuſes. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection

1073. Hardieſſe de *Grégoire VII.*

du pape ; & *Henri*, que tous ſes courtiſans avertiſſaient de craindre *Grégoire VII*, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à ſon bienfaiteur. Mais à peine *Grégoire* eſt-il aſſuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains de laïques, & tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le deſſein d'ôter à tous les collateurs ſéculiers le droit d'inveſtir les eccléſiaſtiques. C'était mettre l'Egliſe aux priſes avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre *Philippe I* roi de France. Il s'agiſſait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France : „ Votre roi, leur „ dit-il, eſt moins roi que tyran ; il paſſe ſa vie „ dans l'infamie & dans le crime : „ & après ces paroles indiſcrètes, ſuit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur *Henri* eſt occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accuſations intentées contre lui d'avoir donné l'inveſtiture des bénéfices, & pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre ſi étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire & plus puiſſant qu'on ne l'eſpérait. On peut ſe figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux & jaloux de ſon rang, reçut une telle ambaſſade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, & n'oppoſa en
1076. apparence que du mépris à l'audace : il abandonna

ces

ces légats indiscrets aux insultes des valets de sa cour.

Presqu'au même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille & de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie. Mais qu'on fasse réflexion que *Grégoire VII*, en menaçant le roi de France, adressait sa bulle au duc d'Aquitaine, vassal du roi, aussi puissant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comtesse *Mathilde*, Rome, & la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là ses ennemis déclarés: alors *Grégoire VII* paraîtra plus violent & plus audacieux qu'insensé. Il sentait qu'en élevant sa dignité au-dessus de l'empereur & de tous les rois, il serait secondé des autres églises, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puissance séculière. Son dessein était formé non-seulement de secouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs & rois sous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre; & le péril donne de la gloire.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait passer en Italie. Il parut se venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un seigneur italien. Au lieu d'employer un général & une armée, il se servit, dit-on, d'un bandit nommé *Cencius*, très-considéré par ses brigandages, qui saisit le pape dans Ste Marie-majeure, dans le temps qu'il officiait; des satellites déterminés frappèrent le *Grégoire VII* en prison.

pontife & l'enſanglantèrent. On le mena priſonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître ; & on lui fit payer cher ſa liberté.

1076. *Henri IV* agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés & de docteurs, dans lequel il fit dépoſer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à la dépoſition. Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire reſpecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre ſon autorité, en écrivant au pape qu'il le dépoſait, & au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire*.

Grégoire dépoſe l'empereur. Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainſi dans un concile à Rome : „ De la part „ de DIEU tout-puiſſant, & par notre autorité, je „ défends à *Henri*, fils de notre empereur *Henri*, de „ gouverner le royaume teutonique, & l'Italie ; „ j'abſous tous les chrétiens du ſerment qu'ils lui „ ont fait ou feront ; & je défends que qui que ce „ ſoit le ſerve jamais comme roi. „ On ſait que c'eſt-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un ſouverain. Nous avons vu auparavant des évêques dépoſer *Louis le débonnaire ;* mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence ſeulement, à la pénitence publique ; & perſonne n'avait jamais oſé parler depuis la fondation de l'Egliſe comme *Grégoire VII.* Les lettres circulaires du pape reſpirèrent le même eſprit que ſa ſentence. Il y redit pluſieurs fois que les évêques ſont au-deſſus des rois & faits pour les juger ; expreſſions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger ſous ſon étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que quand *Grégoire VII* déposa ainsi son souverain par de simples paroles, il savait bien qu'il serait secondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait servi à faire condamner *Grégoire*. On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort soudaine & douloureuse, s'était repenti de la déposition du pape comme d'un sacrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie sous les *Othons*. *Henri IV* se vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui se prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puissance impériale, comme le haut baronnage en France était jaloux de celle de son roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, & une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Henri IV persécuté.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV* qu'à condition qu'il vivrait en particulier & en excommunié dans Spire, sans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt présider dans Ausbourg à une assemblée de princes & d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient aussi celui de le déposer; mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur & de l'empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII* & de la papauté. *Henri IV*, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup le triomphe.

Il demande pardon au pape à genoux.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Ausbourg: & par une réfolution inouïe, paſſant les Alpes du Tyrol avec peu de domeſtiques, il alla demander au pape ſon abſolution. *Grégoire VII* était alors avec la comteſſe *Mathilde* dans la ville de Canoſſe, l'ancien Canuſium, ſur l'Apennin près de Reggio, forteresſe qui paſſait alors pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, ſe préſente à la porte de la forteresſe, ſans gardes, ſans ſuite. On l'arrête dans la ſeconde enceinte; on le dépouille de ſes habits; on le revêt d'un cilice. Il reſte pieds nus dans la cour: c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, ſans l'admettre à baiſer les pieds du pape, qui pendant ce temps était enfermé avec la comteſſe *Mathilde*, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'eſt pas ſurprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché ſa conduite avec *Mathilde*. Il eſt vrai qu'il avait ſoixante-deux ans; mais il était directeur, *Mathilde* était femme, jeune & faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princeſſe, comparé avec les emportemens de ſon ambition, pouvait faire ſoupçonner que la religion ſervait de maſque à toutes ſes paſſions. Mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces ſoupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthouſiaſme ſi permanent, ni un zèle ſi intrépide. *Grégoire* paſſait pour auſtère, & c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permiſſion de ſe proſterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'abſoudre, en le feſant jurer qu'il attendrait le jugement juridique

du pape à Ausbourg, & qu'il lui ferait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques, & quelques seigneurs allemands du parti de *Henri*, firent la même soumission. *Grégoire VII* se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit dans plusieurs lettres que son devoir était d'abaisser les rois.

L'Italie prend parti contre le pape.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut si indignée de l'avilissement où il s'était réduit, qu'elle fut prête de l'abandonner. On y haïssait *Grégoire VII* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita; & par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques, il se trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII* soulevait l'Allemagne contre l'empereur

D'un côté, ce pape agissait secrètement pour faire élire un autre *César* en Allemagne; & *Henri* n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Italiens. Les Allemands élurent donc pour empereur *Rodolphe* duc de Suabe: & d'abord *Grégoire VII* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* & *Rodolphe*, & qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. *Henri* s'étant plus fié à ses troupes qu'au St Père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excommunia encore *Henri*. 1078. 1080.

Grégoire donne l'empire.

„ Je lui ôte la couronne, dit-il, & je donne le „ royaume teutonique à *Rodolphe*: „ & pour faire

croire qu'il donnait en effet les empires, il fit préſent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

La pierre a donné à Pierre la couronne, & Pierre la donne à Rodolphe.

Ce vers raſſemble à la fois un jeu de mots puéril, & une fierté qui étaient également la ſuite de l'eſprit du temps.

Henri donne la papauté.

Cependant, en Allemagne le parti de *Henri* ſe fortifiait. Ce même prince, qui couvert d'un cilice & pieds nus avait attendu trois jours la miſéricorde de celui qu'il croyait ſon ſujet, prit deux réſolutions plus hardies, de dépoſer le pape, & de combattre
1080. ſon compétiteur. Il raſſemble à Brixen dans le Tyrol une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient & dépoſent *Grégoire VII*, *comme fauteur des tyrans*, *ſimoniaque*, *ſacrilége & magicien*. On élit pour pape dans cette aſſemblée *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV* à la tête d'une armée va combattre ſon rival *Rodolphe*. Eſt-ce excès d'enthouſiaſme, eſt-ce ce qu'on appelle fraude pieuſe, qui portait alors *Grégoire VII* à prophétiſer que *Henri* ſerait vaincu & tué dans cette guerre ? *Que je ne ſois point pape*, dit-il dans ſa lettre aux évêques allemands de ſon parti, *ſi cela n'arrive avant la St Pierre*. La ſaine raiſon nous apprend que quiconque prédit l'avenir eſt un

Grégoire accuſé de magie.

fourbe ou un insensé. Mais considérons quelles erreurs régnaient dans les esprits des hommes. L'astrologie judiciaire fut toujours la superstition des savans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux astrologues. L'acte de sa déposition à Brixen porte qu'il se mêlait de deviner, d'expliquer les songes; & c'est sur ce fondement qu'on l'accusait de magie. On l'a traité d'imposteur au sujet de cette fausse & étrange prophétie. Il se peut faire qu'il ne fût que crédule, emporté & fou furieux.

Sa prédiction retomba sur *Rodolphe* sa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon* neveu de la comtesse *Mathilde*, le même qui depuis conquit Jérusalem, tua dans la mêlée cet empereur que le pape se vantait 1080.
d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques teutoniques, qu'il fallait élire un autre souverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape comme son vassal? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encore très-puissante.

C'était dans ce temps même que ce pape ordonnait à ses légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maison, ainsi qu'en Angleterre.

Il traitait l'Espagne plus despotiquement; il prétendait en être le seigneur suzerain & domanial; & il dit dans sa seizième épître, qu'*il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins que de ne pas rendre hommage au St Siége.* Prétentions absurdes de *Grégoire VII.*

Il écrivit au roi de Hongrie *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien: „ Vous pouvez apprendre des

„ anciens de votre pays que le royaume de Hongrie „ appartient à l'Egliſe romaine. „

Quelque téméraires que paraiſſent les entrepriſes, elles ſont toujours la ſuite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'Egliſe était la maîtreſſe des royaumes, puiſque le pape écrivait toujours de ce ſtyle.

Grande & vraie donation au ſiége de Rome.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus ſans fondement. Il avait tellement prévalu ſur l'eſprit de la comteſſe *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ſes Etats au St Siége, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coutume était de mettre ſur l'autel une motte de terre, quand on donnait ſes biens à l'Egliſe : des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ſes biens au St Siége. (*a*)

La vérité de cette donation, confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'eſt le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles. La comteſſe *Mathilde* poſſédait la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolète, Vérone, preſque tout ce qui eſt appelé aujourd'hui le patrimoine de *St Pierre*, du Viterbe juſqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone.

Henri III avait concédé l'uſufruit de cette Marche

(*a*) Voyez le *Dictionnaire philoſophique* à l'article DONATIONS.

d'Ancone aux papes ; mais cette conceſſion n'avait pas empêché la mère de la comteſſe *Mathilde* de ſe mettre en poſſeſſion des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il ſemble que *Mathilde* voulut réparer après ſa mort le tort qu'elle feſait au St Siége pendant ſa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables ; & les empereurs prétendirent que tout ſon patrimoine était fief de l'empire. C'était donner des terres à conquérir, & laiſſer des guerres après elle. *Henri IV*, comme héritier & comme ſeigneur ſuzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant à la longue, il a fallu céder au St Siége une partie de ces Etats.

Henri IV, pourſuivant ſa vengeance, vint enfin aſſiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape ; il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple ſe jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un ſiége & de fléchir ſous l'empereur. Le pontife inébranlable répond qu'il faut que l'empereur renouvelle ſa pénitence, s'il veut obtenir ſon pardon. 1083. Rome priſe par *Henri IV*.

Cependant le ſiége traînait en longueur. *Henri IV*, tantôt préſent au ſiége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'aſſaut. Il eſt ſingulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, & n'y aient jamais régné. Reſtait *Grégoire VII* à prendre. Réfugié dans le château St Ange, il y bravait & excommuniait ſon vainqueur. 1083.

Rome était bien punie de l'intrépidité de son pape. *Robert Guiscard* duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normands dont j'ai parlé, prit le temps de l'absence de l'empereur, pour venir délivrer le pontife ; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée & par les impériaux qui assiégeaient le pontife, & par les Napolitains qui le délivraient.

24 mai 1085. *Grégoire VII* mourut quelque temps après à Salerne, laissant une mémoire chère & respectable au clergé romain qui partagea sa fierté, odieuse aux empereurs & à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'Eglise, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des saints, (3) comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs. Les sages l'ont mis au nombre des fous.

La comtesse *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, se remaria bientôt après avec le jeune prince *Guelfe*

(3) Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article GREGOIRE VII.

Benoît XIII imagina dans le dix-huitième siècle de canoniser ce pape ennemi des rois, & de toute autorité séculière ; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres & de scandales, l'amant hypocrite ou du moins le directeur très-indiscret de *Mathilde*, le séducteur qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine, un homme enfin convaincu par ses propres lettres d'avoir commis un parjure & d'avoir fait de fausses prophéties, c'est-à-dire, d'avoir été un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siècle où nous vivons, Rome met au nombre des saints. Et les prêtres de l'Eglise romaine osent encore parler de morale ! ils osent accuser de sédition ceux qui prennent la défense de l'humanité contre leurs prétentions séditieuses !

Le parlement de Paris voulut sévir contre cet attentat de *Benoît XIII* ; mais le cardinal de *Fleuri* trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince & de la nation. Ce n'est pas que *Fleuri* fût dévot, ni même hypocrite ; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, & il haïssait les parlemens, que sa poltronnerie lui fesait croire dangereux pour l'autorité royale.

fils de *Guelfe* duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, & elle pouvait encore avoir des enfans qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de *Grégoire VII* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'Eglise était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; & l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine *Hildebrand*, mais il ne fit que passer. *Urbain II*, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Fond de la querelle entre l'empire & le sacerdoce.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes & les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome ; & le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Eglise, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse & l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes & enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs & les rois ne prétendaient pas donner le St Esprit ; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une crosse & d'un anneau étaient des accessoires à la question principale. Mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes ; on négligea le fond, & on se battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié & toujours perſécuté ſur ce prétexte par tous les papes de ſon temps, éprouva les malheurs que peuvent cauſer les guerres de religion & les guerres civiles. *Urbain II* ſuſcita contre lui ſon propre fils *Conrad;* & après la mort de ce fils dénaturé, ſon frère, qui fut depuis l'empereur *Henri V*, fit la guerre à ſon père. Ce fut pour la ſeconde fois depuis *Charlemagne* que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfans contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet *Urbain II* eſt le même qui excommunia *Philippe I* en France, & qui ordonna la première croiſade. Il ne fut pas ſeulement la cauſe de la mort malheureuſe de *Henri IV*, il fut la cauſe de la mort de plus de deux millions d'hommes. *Tantum religio potuit ſuadere malorum !*

1106. *Henri IV*, trompé par *Henri* ſon fils, comme *Louis le débonnaire* l'avait été par les ſiens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y dépoſent; deux députés de la diète, envoyés par ſon fils, lui arrachent les ornemens impériaux.

Mort affreuſe de l'empereur *Henri IV*. 7 août. Bientôt après, échappé de ſa priſon, pauvre, errant & ſans ſecours, il mourut à Liége plus miſérable encore que *Grégoire VII*, & plus obſcurément après avoir ſi long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts ſur ſes victoires, ſur ſes grandeurs, ſur ſes infortunes, ſur ſes vices & ſes vertus. Il s'écriait en mourant : DIEU *des vengeances, vous vengerez ce parricide.* De tout temps les hommes ont imaginé que DIEU exauçait les malédictions des mourans, & ſurtout des pères. Erreur utile & reſpectable : elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus

généralement répandue parmi nous, fefait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils d'*Henri IV* mit le comble à ſon impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de ſon père inhumé dans la cathédrale de Liége, & de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainſi qu'il conſomma ſon hypocriſie dénaturée. Privé de ſépulture.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV*, plus malheureux que notre *Henri IV* roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations & d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre, tant de choſes horribles réputées ſacrées, tant de princes immolés à la religion : vous en verrez l'unique origine dans la populace ; c'eſt elle qui donne le mouvement à la ſuperſtition. C'eſt pour les forgerons & les bucherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome ; c'eſt le commun peuple eſclave de la ſuperſtition qui veut que ſes maîtres en ſoient les eſclaves. Dès que vous avez ſouffert que vos ſujets ſoient aveuglés par le fanatiſme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux ; & ſi vous ſecouez le joug qu'ils portent & qu'ils aiment, ils ſe ſoulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, ſeraient peſantes & dures, plus vos peuples ſeraient ſoumis ; vous vous êtes trompé : ils ſe ſervent de ces chaînes pour vous gêner ſur le trône, ou pour vous en faire deſcendre. Réflexion trop vraie.

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V & de Rome, jusqu'à Fréderic I.

Henri V ayant condamné son père, l'imite.

CE même *Henri V*, qui avait détrôné & exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les mêmes droits de *Henri IV* contre l'Eglise, dès qu'il fut maître.

Déjà les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voisins & jaloux des empereurs qui voulaient dominer sur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Aussi *Pascal II* vint en France, & implora le secours du roi *Philippe I.* Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le St Siége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, la donation réelle de la comtesse *Mathilde*, ne faisaient point encore du pape un souverain puissant. Toutes ces terres étaient ou contestées ou possédées par d'autres. L'empereur soutenait, non sans raison, que les Etats de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'empire; ainsi les papes combattaient pour le spirituel & pour le temporel.

1107. *Pascal II* n'obtint du roi *Philippe* que la permission de tenir un concile de Troyes. Le gouvernement

était trop faible, trop diviſé pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, fut tellement intéreſſer les princes de l'empire à ſoutenir ſes droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner ſon père en vertu des bulles des papes, ſe réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

Il deſcend donc des Alpes avec une armée, & Rome fut encore teinte de ſang pour cette querelle de la croſſe & de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres ſe ſuivirent avec rapidité. *Paſcal II*, ayant ſolemnellement rendu les inveſtitures avec ſerment ſur l'évangile, fit annuller ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle manière de manquer à ſa parole. Il ſe laiſſa traiter de lâche & de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car preſque jamais ces *Céſars* n'y allèrent que pour des querelles eccléſiaſtiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin après avoir créé, dépoſé, chaſſé, rappelé des papes, *Henri V* auſſi ſouvent excommunié que ſon père, & inquiété comme lui par ſes grands vaſſaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des inveſtitures, en renonçant à cette croſſe & à cet anneau. Il fit plus; il ſe déſiſta ſolemnellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainſi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interpoſer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient abſolument les maîtres.

Henri V cède enfin aux papes.

1122.

Il fut donc décidé dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile : ainsi finit cette guerre sanglante & absurde. Mais le concile, en décidant avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question : si l'empereur devait confirmer l'élection du pape ; si le pape était son vassal ; si tous les biens de la comtesse *Mathilde* appartenaient à l'Eglise ou à l'empire. Il semblait qu'on tînt en réserve ces alimens d'une guerre nouvelle.

1125. Après la mort de *Henri V*, qui ne laissa point d'enfans, l'empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est *Lothaire II*. Il y avait bien moins d'intrigues & de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale ; car quoiqu'en 1059 un concile tenu par *Nicolas II* eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encore introduite dans les élections. Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers chrétiens, tous égaux & tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre & sainte à la pluralité des voix. Les richesses ayant pris depuis la place de l'indulgence, il ne resta de la primitive Eglise que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres & clercs, qui formaient le conseil des papes, avaient une grande

Election des papes, sources de guerres civiles.

part

part à l'élection ; mais le reste du clergé voulait jouir de son ancien droit, le peuple croyait son suffrage nécessaire ; & toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

Pierre de Léon, petit-fils d'un juif très-opulent, fut élu par une faction ; *Innocent II* le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du juif, comme le plus riche, resta maître de Rome, & fut protégé par *Roger* roi de Sicile, (comme nous l'avons vu au Chap. XLI.) l'autre, plus habile & plus heureux, fut reconnu en France & en Allemagne. 1130.

C'est ici un trait d'histoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent II*, pour avoir le suffrage de l'empereur, lui cède, à lui & à ses enfans, l'usufruit de tous les domaines de la comtesse *Mathilde*, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif étant mort, après avoir siégé huit ans, *Innocent II* fut possesseur paisible ; il y eut quelques années de trêve entre l'empire & le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour se mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Venise, de Pise ; & Rome se souvenait d'avoir été la ville des *Scipions*. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. Le nouveau sénat signifia au pape *Lucius II* que la souveraineté résidait dans le peuple 1144.

Amour de la liberté, c'est-à-dire, des lois en Italie.

romain, & que l'évêque ne devait avoir soin que de l'Eglise.

Ces sénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, & en mourut quelques jours après.

En ce temps, *Arnaud de Brescia*, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres & à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques, & contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, & de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Citeaux & à Clervaux, était alors pontife. *St Bernard* lui écrivait : „ Gardez-vous des „ Romains : ils sont odieux au ciel & à la terre, „ impies envers DIEU, séditieux entr'eux, jaloux „ de leurs voisins, cruels envers les étrangers : ils „ n'aiment personne, & ne sont aimés de personne ; „ & voulant se faire craindre de tous, ils craignent „ tout le monde, &c. „ Si on comparait ces antithèses de *Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

Portrait des Romains par *St Bernard*.

1155. Le pape *Eugène III* fut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encore quelques années. Mais *Arnaud de Brescia*, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à Rome sous *Adrien IV*. Destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet *Adrien IV*, né anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs, du

plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, & mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentimens de sa fortune présente. *Adrien IV* eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Eglise romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance ; & on peut même remarquer que parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui en Allemagne il y a des couvens où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur & moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Fréderic Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, & bienfaiteur du genre humain.

REGNAIT alors en Allemagne *Fréderic I*, qu'on nomme communément *Barberousse*, élu après la mort de *Conrad III* son oncle, non-seulement par les seigneurs allemands, mais aussi par les Lombards, 1152.

qui donnèrent cette fois leur suffrage. *Frédéric* était un homme comparable à *Othon* & à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté & avec regret, voulant couronner un vassal, & affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains & des principales villes d'Italie, faisait répandre du sang à chaque couronnement d'un *César*. La coutume était que quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux & des magistrats : le pape de son côté faisait le même serment à l'empereur & à ses officiers. Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers personnages de cette petite partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des *Césars*, l'autre le successeur de JESUS-CHRIST, & l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre; tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne feraient point assassins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce serment au pontife *Adrien IV* au nom de l'empereur, & le pape fit son serment devant le chevalier.

Sermens réciproques des empereurs & des papes de ne se point faire assassiner.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies aussi extraordinaires, & qui tenaient de la simplicité plus encore que de la barbarie. On posait d'abord le pape élu sur une chaise percée, appelée *Stercorarium*, ensuite sur un siége de porphyre, sur lequel on lui donnait

Cérémonies singulières.

deux clefs ; de là sur un troisième siége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur *Fréderic* eut fait son serment, le pape *Adrien IV* vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait se prosterner devant le pape, lui baiser les pieds, lui tenir l'étrier, & conduire la haquenée blanche du St Père par la bride l'espace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainsi que les papes avaient reçu *Charlemagne*. L'empereur *Fréderic* trouva le cérémonial outrageant, & refusa de s'y soumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme si le prince par un sacrilége avait donné le signal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait registre de tout, lui fit voir que ses prédécesseurs avaient rendu ces devoirs. Je ne sais si aucun autre empereur que *Lothaire II*, successeur de *Henri V*, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiser les pieds, qui était d'usage, ne révoltait point la fierté de *Fréderic ;* & celle de la bride & de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envisagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, & que la cour de Rome regardait comme des preuves de sujétion. Celui qui se disait le maître du monde, *caput orbis*, se fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Les députés du peuple romain, devenus aussi plus hardis depuis que presque toutes les villes de

l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur, mais ayant commencé leur harangue en disant : „ Grand „ roi, nous vous avons fait citoyen & notre prince, „ d'étranger que vous étiez : „ l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, & leur dit en propres mots : „ Rome n'est plus ce „ qu'elle a été ; il n'est pas vrai que vous m'ayez „ appelé & fait votre prince : *Charlemagne* & *Othon* „ vous ont conquis par la valeur : je suis votre „ maître par une possession légitime. „ Il les renvoya ainsi, & fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre & l'épée en main, & la couronne sur la tête.

1155, 18 juin. Empire, bénéfice à la collation du pape.

On savait si peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient si contradictoires, que d'un côté le peuple romain se souleva, & il y eut beaucoup de sang versé, parce que le pape avait couronné l'empereur sans l'ordre du sénat & du peuple ; & de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ses lettres, qu'il avait conféré à *Fréderic* le bénéfice de l'empire romain, *Beneficium imperii romani*. Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre. Il fit de plus exposer en public à Rome un tableau qui représentait *Lothaire II* aux genoux du pape *Alexandre II*, tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque distinctive de la vassalité. L'inscription du tableau était :

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores :
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

„ Le roi jure à la porte le maintien des honneurs

„ de Rome, & devient vaſſal du pape, qui lui donne „ la couronne. „

Fréderic, étant à Beſançon, (reſte du royaume de Bourgogne, appartenant à *Fréderic* par ſon mariage) apprit ces attentats, & s'en plaignit. Un cardinal préſent répondit: „ Hé! de qui tient-il donc l'empire, s'il ne le tient du pape? „ *Othon*, comte Palatin, fut prêt de le percer de l'épée de l'empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemands tranchaient tout alors par le glaive, & la cour romaine ſe ſauvait par des équivoques.

Papes donnent des couronnes & n'en ont point.

Roger, vainqueur en Sicile des muſulmans, & au royaume de Naples des chrétiens, avait en baiſant les pieds du pape *Urbain II*, ſon priſonnier, obtenu de lui l'inveſtiture; & avait fait modérer la redevance à ſix cents *beſans d'or* ou *ſquifates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, aſſiégé par *Guillaume*, 1156. lui céda juſqu'à des prétentions eccléſiaſtiques. Il conſentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au St Siége, que quand le roi le voudrait ainſi. C'eſt depuis ce temps que les rois de Sicile, ſeuls rois vaſſaux des papes, font eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainſi adorés & maltraités, reſſemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV fait les rois de Sicile papes chez eux.

Adrien IV ſe dédommageait avec les autres rois qui avaient beſoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre *Henri II*. „ On ne doute pas, & vous le „ ſavez, que l'Irlande & toutes les îles qui ont

„ reçu la foi, appartiennent à l'Eglise de Rome: or „ si vous voulez entrer dans cette île pour en chasser „ les vices, y faire observer les lois, & faire payer „ le denier de *St Pierre* par an pour chaque maison, „ nous vous l'accordons avec plaisir. „

Il donne l'Irlande.

Si quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse & l'anneau, & *Adrien IV* avait envoyé au roi *Henri II* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilége.

Grandes actions de *Barberousse*.

L'intrépide activité de *Fréderic barberousse* suffisait à peine pour subjuguer & les papes qui contestaient l'empire, & Rome qui refusait le joug, & toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohème qui l'inquiétait, les Polonais qui lui faisaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue fut érigée par lui en royaume tributaire. Il pacifia la Bohème,

1158. érigée déjà en royaume par *Henri IV* en 1086. On dit que le roi de Danemarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'empire, en se rendant redoutable aux étrangers; & revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

Après la mort d'*Adrien IV*, deux factions éliſent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II* & *Alexandre III*. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnuſſent le même pape que lui, & que les rois jaloux de l'empereur reconnuſſent l'autre. Le ſcandale de Rome était donc néceſſairement le ſignal de la diviſion de l'Europe. *Victor II* fut le pape de *Fréderic Barberouſſe*. L'Allemagne, la Bohème, la moitié de l'Italie lui adhérèrent. Le reſte reconnut *Alexandre*. Ce fut en l'honneur de cet *Alexandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partiſans de *Fréderic* voulurent en vain qu'on la nommât *Céſarée;* mais le nom de pape prévalut, & elle fut nommée *Alexandrie de la paille;* ſurnom qui fait ſentir la différence de cette petite ville, & des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alexandre*.

1160. Schiſme à Rome.

Heureux ce ſiècle s'il n'eût produit que de telles diſputes! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, & les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté, qu'un allemand n'en avait d'être leur maître.

Pape habile triomphe de *Barberouſſe*, guerrier.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus ſoldats, ſurprennent vers Lodi les troupes de l'empereur, & les battent. S'ils avaient été ſecondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Fréderic* rétablit ſon armée. Il aſſiége Milan, il condamne par un édit les citoyens à la ſervitude, fait raſer les murs & les maiſons, & ſemer du ſel ſur leurs ruines. C'était bien juſtifier les papes que d'en uſer ainſi. Breſcia, Plaiſance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui

1162.

avaient aſpiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de ſon rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Fréderic* fit élire un autre pape, & celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors *Alexandre III* ſe réfugie en France, aſile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé reſte dans toute ſa force. Les villes d'Italie ſe liguent enſemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtiſſent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que *Fréderic Barberouſſe* pliât. Veniſe
1177. eut l'honneur de la réconciliation. L'empereur, le pape, une foule de princes & de cardinaux ſe rendirent dans cette ville, déjà maîtreſſe de la mer, & une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaiſſant le pape, en baiſant ſes pieds, & en tenant ſon étrier ſur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Egliſe. *Fréderic Barberouſſe* promit de reſtituer ce qui appartenait au St Siége ; cependant les terres de la comteſſe *Mathilde* ne furent pas ſpécifiées. L'empereur fit une trève de ſix ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtiſſait, Pavie, Breſcia & tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuſe pour laquelle elles combattaient ; & le St Père, pénétré d'une joie pure, s'écriait : „Dieu „ a voulu qu'un vieillard & qu'un prêtre triom„ phaſſent, ſans combattre, d'un empereur puiſſant „ & terrible.„

Il eſt très-remarquable que dans ces longues

dissensions le pape *Alexandre III*, qui avait fait souvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jusqu'à le déposer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-seulement beaucoup de sagesse dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII*?

Après la pacification de l'Italie, *Fréderic Barberousse* partit pour les guerres des croisades, & mourut 1190.
pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le grand* avait échappé autrefois si difficilement, pour s'être jeté tout en sueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleurésie.

Fréderic fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ses prétentions. Il avait fait décider à Bologne en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, & que l'opinion contraire était une hérésie. Ce qui était plus réel, c'est qu'à son couronnement dans Rome, le sénat & le peuple lui prêtèrent serment de fidélité. Serment devenu inutile quand le pape *Alexandre III* triompha de lui dans le congrès de Venise. L'empereur de Constantinople *Isaac l'Ange*, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Eglise romaine; & Rome fit tout le mal qu'elle put à son avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome & dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que désormais, pour être élu pape canoniquement, il suffirait d'avoir les deux tiers des voix des seuls cardinaux: Mais cette règle ne put prévenir

les schismes qui furent depuis causés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut long-temps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des successeurs de *Néron* jusqu'à *Vespasien*, n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans ; & la rage du pontificat ensanglanta l'Europe pendant deux siècles.

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, & de Rome.

LA querelle de Rome & de l'empire, plus ou moins envenimée, subsistait toujours. On a écrit que *Henri VI* fils de l'empereur *Fréderic Barberousse*, ayant reçu à genoux la couronne impériale de *Célestin III*, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'est pas vraisemblable ; mais c'est assez qu'on l'ait cru pour faire voir jusqu'où l'animosité était poussée. Si le pape en eût usé ainsi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faiblesse.

Empereur, vassal du pape.

Ce couronnement de *Henri VI* présente un plus grand objet & de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les deux Siciles ; il se soumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'investiture du pape pour des Etats dont on avait fait d'abord hommage à l'empire, & dont il se croyait à la fois le suzerain & le propriétaire. Il demande à être le vassal lige du

pape, & le pape le refuse. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voisin, Naples n'en voulait point pour maître; mais il le fut malgré eux.

Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, & pour attendre quel sera l'étranger qui voudra les subjuguer. Il ne restait de la race légitime des conquérans normands que la princesse *Constance*, fille du roi *Roger I*, mariée à *Henri VI*. *Tancrède* bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple & par le St Siége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avait le droit de sa femme? les armes devaient décider. En vain après la mort de *Tancrède* les deux Siciles proclamèrent son jeune fils : il fallait que *Henri* prévalût. 1193.

Une des plus grandes lâchetés qu'un souverain puisse commettre, servit à ses conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*, en revenant d'une de ces croisades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie ; il passe sur les terres d'un duc d'Autriche. Ce duc viole l'hospitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur *Henri VI*, comme les Arabes vendent leurs esclaves. *Henri* en tire une grosse rançon, & avec cet argent va conquérir les deux Siciles ; il fait exhumer le corps du roi *Tancrède*, & par une barbarie aussi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi son fils, on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire chez les Grisons. On enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère. Les partisans de cette famille infortunée, soit barons, soit évêques, Empereur *Henri VI*, très-cruel. 1194.

périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés & portés en Allemagne.

Ainsi passèrent Naples & Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainsi vingt provinces ont été sous la domination de souverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel sujet de discorde, & preuve de la sagesse d'une loi telle que la *Salique ;* loi qui serait encore plus utile à un petit Etat qu'à un grand. *Henri VI* alors fut beaucoup plus puissant que *Fréderic Barberousse*. Presque despotique en Allemagne, souverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, suzerain de Rome, tout tremblait sous lui. Sa cruauté le perdit ; sa propre femme *Constance*, dont il avait exterminé la famille, conspira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoisonner.

1198. A la mort de *Henri VI*, l'empire d'Allemagne est divisé. La France ne l'était pas ; c'est que les rois de France avaient été assez prudens ou assez heureux pour établir l'ordre de la succession. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, servait à rendre la couronne élective. Tout évêque & tout grand seigneur donnait sa voix. Ce droit d'élire, & d'être élu, flattait l'ambition des princes, & fit quelquefois les malheurs de l'Etat.

1198. Le jeune *Fréderic II*, fils de *Henri VI*, sortait du berceau. Une faction l'élit empereur, & donne à son oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains*. Un autre parti couronne *Othon de Saxe* son neveu. (*a*) Les papes tirèrent bien un autre fruit des divisions de

(*b*) C'est cet empereur *Philippe* qui érigea la Bohème en royaume. Il fut assassiné par un seigneur de Vittelsbac en 1208.

l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puiſſance temporelle, dont ſes prédéceſſeurs avaient amaſſé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Fréderic*, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne & d'Italie cette maiſon de Suabe ſi odieuſe aux papes, ſe conſtituer juge des rois, c'était le ſtyle devenu ordinaire depuis *Grégoire VII.* Mais *Innocent III* ne s'en tint pas à ces formules. L'occaſion était trop belle, il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de *St Pierre* ſi long-temps conteſté. C'était une partie de l'héritage de la fameuſe comteſſe *Mathilde*. *Innocent III*, pape puiſſant.

La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe reconnurent le pape pour ſouverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis dans ſes quatre premiers ſiècles; & ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III* conquit même Rome: le nouveau ſénat plia ſous lui: il fut le ſénat du pape, & non des Romains. Le titre de conſul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; & la religion les rendait, ſuivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puiſſance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un ſpectacle intéreſſant que ce qui ſe paſſait alors entre les chefs de l'Egliſe, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe.

Vous avez vu les querelles du sacerdoce & de l'empire jusqu'au pape *Innocent III*, & jusqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri* & *Othon*, pendant que *Fréderic II* était jeune encore. Il faut jeter les yeux sur la France, sur l'Angleterre & sur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAPITRE L.

Etat de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de St Louis, de Jean-sans-terre & de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre & en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France & d'Angleterre.

Gouvernement féodal.

LE gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, & les lois de la chevalerie par-tout à peu près les mêmes. Il était surtout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Espagne, par les lois des fiefs, que si le seigneur d'un fief disait à son homme lige : „ Venez-vous-en avec „ moi, car je veux guerroyer le roi mon seigneur, „ qui me dénie justice : „ l'homme lige devait d'abord aller trouver le roi, & lui demander s'il était vrai qu'il eût refusé justice à ce seigneur ? En cas de refus, l'homme lige devait marcher contre le roi au service de ce seigneur le nombre de jours prescrits,

ou

ou perdre son fief. Un tel réglement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'empereur *Fréderic Barberousse* abolit cette loi établie par l'usage, & l'usage l'a conservée malgré lui dans l'empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissans pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jusqu'au temps de l'extinction de la maison de *Bourgogne*. Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu. 1158.

Dans les premiers temps de la race de *Hugues*, nommée improprement *Capétienne*, du sobriquet donné à ce roi, tous les petits vassaux combattaient contre les grands, & les rois avaient souvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates danois, qui régnait en Normandie & en Angleterre, favorisait toujours ce désordre. C'est ce qui fit que *Louis le gros* eut tant de peine à soumettre un sire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un sire de *Mont-lhéri*, un sire du village de *Puiset*, un seigneur de *Baudouin*, de *Château-fort*: on ne voit pas même qu'il ait osé & pu faire condamner à mort ces vassaux. Les choses sont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de *Henri I*, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, sous le roi *Etienne* fils de *Henri I*, mille châteaux fortifiés. Les rois de France & d'Angleterre ne pouvaient rien alors sans le consentement & le secours de cette multitude de barons: & c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confusion.

Louis le jeune renonce à sa femme & à ses provinces.

Le roi de France *Louis le jeune* acquit un grand domaine par un mariage ; mais il le perdit par un divorce. *Eléonore* sa femme, héritière de la Guienne & du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres & malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce est un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'*Eléonore* était arrière-cousine de *Louis :* encore fallut-il que des seigneurs gascons fissent ferment que les deux époux étaient parens, comme si l'on ne pouvait connaître que par un ferment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les lois superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées étaient donc bâtardes ; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Eléonore* leur mère fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce ; & dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

1152.

Il reſte à ſavoir comment, ſelon la loi du chriſtianiſme, *Eléonore* & *Louis* pouvaient ſe remarier. Il eſt aſſez connu par *St Matthieu* & par *St Luc*, qu'un homme ne peut ni ſe marier après avoir répudié ſa femme, ni épouſer une répudiée. Cette loi eſt émanée expreſſément de la bouche du CHRIST, & cependant elle n'a jamais été obſervée. Que de ſujets d'excommunications, d'interdits, de troubles & de guerres, ſi les papes alors avaient voulu ſe mêler d'une pareille affaire dans laquelle ils ſont entrés tant de fois !

Un deſcendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II* depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le jeune*, crut pouvoir ſans honte épouſer une femme galante, qui lui donnait la Guienne & le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : & le roi de France en reçut l'hommage lige, qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'Etats.

Le gouvernement féodal déplaiſait également aux rois de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Ces rois s'y prirent preſque de même, & preſqu'en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vaſſaux. Le roi *Louis le jeune* donna des priviléges à toutes les villes de ſon domaine, à condition que chaque paroiſſe marcherait à l'armée, ſous la bannière du ſaint de ſon égliſe, comme les rois marchaient eux-mêmes ſous la bannière de *St Denis*. Pluſieurs ſerfs, alors affranchis, devinrent citoyens ; & les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins & leurs maires.

C'eſt vers les années 1137 & 1138 qu'il faut fixer cette époque du rétabliſſement de ce gouvernement municipal des cités & des bourgs. *Henri II*, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à pluſieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

1166. Les empereurs en uſèrent à peu près de même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de ſe choiſir des bourguemeſtres, malgré l'évêque qui s'y oppoſa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du beſoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre ſervitude, en comparaiſon de ces villes d'Italie qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure ſe formait ſur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres & confédérées ſemblaient devoir former une république reſpectable; mais de petits & de grands tyrans la détruiſirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Eſpagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, & l'avantage demeura toujours au pontife.

1242. Le roi de France *Louis le jeune* ayant donné l'excluſion à un de ſes ſujets, nommé *Pierre la Châtre*, pour l'évêché de Bourges; l'évêque, élu malgré lui, & ſoutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de ſon évêché: de-là ſuit une guerre civile; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaiſſant l'évêque, & en priant les papes de faire lever l'interdit.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Egliſe. Un des rois dont la mémoire eſt le plus reſpectée chez les Anglais, eſt *Henri I*, le troiſième roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui ſavent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ſes Etats les mêmes poids & les mêmes meſures, ouvrage d'un ſage légiſlateur, qui fut aiſément exécuté en Angleterre, & toujours inutilement propoſé en France. Il confirma les lois de *St Edouard*, que ſon père *Guillaume le conquérant* avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ſes intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'uſufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont conſervé.

Roi d'Angleterre qui renonce au droit de régale.

Il ſigna ſurtout une charte, remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la ſuite. *Guillaume le conquérant* ſon père avait traité les Anglais en eſclaves, qu'il ne craignait pas. Si *Henri* ſon fils les ménagea tant, c'eſt qu'il en avait beſoin. Il était cadet, il raviſſait le ſceptre à ſon aîné *Robert*. 1103.
Voilà la ſource de tant d'indulgences. Mais tout adroit & tout maître qu'il était, il ne put empêcher ſon clergé & Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes inveſtitures. Il fallut qu'il s'en déſiſtât, & qu'il ſe contentât de l'hommage que les évêques lui feſaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles ; la cérémonie de la croſſe n'y avait pas lieu, & on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne

fussent princes temporels dans leurs évêchés : du moins les plus grands vassaux de la couronne ne les surpassaient pas en grandeur & en richesses. Sous *Etienne*, successeur de *Henri I*, un évêque de Salisbury, nommé *Roger*, marié & vivant publiquement avec celle qu'il reconnaissait pour sa femme, fait la guerre au roi son souverain; & dans un de ses châteaux, pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce sont des marcs, des demi-livres, c'est une somme exorbitante; si ce sont des marques, des écus, c'est encore beaucoup dans un temps où l'espèce était si rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face sous *Henri II*, qui réunissait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne avec l'Angleterre, excepté Cornouaille non encore soumise. Tout y était tranquille, lorsque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi & de *Thomas Becquet*, qu'on appelle *St Thomas de Cantorbéri*.

Histoire de *Thomas Becquet*, ou *St Thomas de Cantorbéri*.

Ce *Thomas Becquet*, avocat élevé par le roi *Henri II* à la dignité de chancelier, & enfin à celle d'archevêque de Cantorbéri, primat d'Angleterre & légat du pape, devint l'ennemi de la première personne de l'Etat, dès qu'il fut la seconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il serait seulement privé de son bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les ecclésiastiques au crime que de proportionner si peu la peine au délit. L'archevêque soutint qu'aucun ecclésiastique ne pouvait

être puni de mort, & renvoya ses lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi dans un parlement proposa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun sujet n'appelât au St Siége, qu'aucun vassal & officier de la couronne ne fût excommunié & suspendu de ses fonctions, sans permission du souverain; qu'enfin les crimes du clergé fussent soumis aux juges ordinaires. Tous les pairs séculiers passèrent ces propositions. *Thomas Becquet* les rejeta d'abord. Enfin il signa des lois si justes; mais il s'accusa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Eglise, & promit de n'avoir plus de telles complaisances.

Accusé devant les pairs d'avoir malversé pendant qu'il était chancelier, il refusa de répondre, sous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la prison, comme séditieux, par les pairs ecclésiastiques & séculiers, il s'enfuit en France, & alla trouver *Louis le jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des seigneurs qui composaient le conseil de *Henri*. Il lui écrivait: *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi; mais je vous dois châtiment comme à mon fils spirituel.* Il le menaçait dans sa lettre d'être changé en bête comme *Nabuchodonosor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabuchodonosor* & *Henri II.*

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans son devoir. Il prit dans un de ses voyages *Louis le jeune* son seigneur suzerain pour arbitre: „ Que l'archevêque, dit-il à *Louis* en propre mots, „ agisse avec moi

„ comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé „ avec le moindre des miens, & je serai satisfait „. Il se fit une paix simulée entre le roi & le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre ; mais il n'y revint que pour excommunier tous les ecclésiastiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre
1170. lui. Ils se plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II*, outré de colère, s'écria : „ Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me „ vengera de ce brouillon de prêtre ? „

Ces paroles, plus qu'indiscrettes, semblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le servir en assassinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

Thomas assassiné.

1070. Quatre de ses domestiques allèrent à Kenterburi, que nous nommons Cantorbéri ; ils assommèrent à coups de massue l'archevêque au pied de l'autel. Ainsi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle, devint un martyr ; & le roi fut chargé de la honte & de l'horreur de ce meurtre.

L'histoire ne dit point quelle justice on fit de ces quatre assassins : il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

Le pape donne l'Irlande au roi *Henri*, pourvu qu'il se fasse fouetter par pénitence.

On a déjà vu comme *Adrien IV* donna à *Henri II* la permission d'usurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III*, successeur d'*Adrien IV*, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, & qu'il irait pieds nuds recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, & le pape celui d'en disposer.

Mais il était plus grand de forcer un roi puissant & coupable à demander pardon de son crime.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande; c'était un pays sauvage qu'un comte de *Pembroke* avait déjà subjugué en partie avec douze cents hommes seulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir sa conquête. *Henri II* plus fort que lui, & muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout. Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre & inutile, jusqu'à ce qu'enfin dans le dix-huitième siècle l'agriculture, les manufactures, les arts, les sciences, tout s'y est perfectionné; & l'Irlande, quoique subjuguée, est devenue une des plus florissantes provinces de l'Europe. 1172. 1174.

Henri II, contre lequel ses enfans se révoltaient, accomplit sa pénitence après avoir subjugué l'Irlande. Il renonça solemnellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait soutenus contre *Becquet*. Les Anglais condamnent cette renonciation, & même sa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ses droits, mais il devait se repentir d'un assassinat: l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, & qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être par une convention universelle dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les appaiser, en avertissant les rois & les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU sur la terre; mais les hommes

sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois & les mœurs de leur pays : lois souvent méprisées, & mœurs souvent corrompues.

Richard cœur de lion.

L'Angleterre fut tranquille sous *Richard cœur de lion*, fils & successeur de *Henri II.* Il fut malheureux par ces croisades dont nous ferons bientôt mention ; mais son pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguste* quelques-unes de ces guerres inévitables entre un suzerain & un vassal puissant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs Etats. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion, qui dépeuplent des provinces sans en changer les limites, les usages & les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'est que *Richard* enleva, dit-on, à *Philippe-Auguste* son chartrier qui le suivait par-tout ; il contenait un détail des revenus du prince, une liste de ses vassaux, un état des serfs & des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ses droits furent plutôt augmentés que diminués. Il n'est guère vraisemblable que dans des expéditions militaires on porte ses archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choses invraisemblables nous disent les historiens !

1194. Evêque portant les armes.

Un autre fait digne d'attention, c'est la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes à la main par le roi *Richard*. Le pape *Célestin III* redemanda l'évêque. *Rendez-moi mon fils*, écrivait-il à Richard : le roi, en envoyant au pape la cuirasse de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'histoire de *Joseph : Reconnaissez-vous la tunique de votre fils ?*

Il faut obſerver encore à l'égard de cet évêque guerrier, que ſi les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à ſe battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vaſſaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguſte ſaiſit le temporel des évêques d'Orléans & d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, & finirent par demander pardon.

Jean ſans terre, qui ſuccéda à *Richard*, devait être un très-grand terrien; car à ſes grands domaines il joignit la Bretagne qu'il uſurpa ſur le prince *Artus* ſon neveu, à qui cette province était échue par ſa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, & devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à ſon neveu *Artus*. Il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accuſa avec raiſon le roi *Jean* de la mort de ſon neveu. *Jean ſans terre.* 1199.

Heureuſement pour l'inſtruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cauſe de tous ſes malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs faiſaient naître tant de déſordres, furent ſignalées ici par un exemple mémorable de juſtice. La comteſſe de Bretagne, mère d'*Artus*, fit préſenter à la cour des pairs de France une requête, ſignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut ſommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut Les pairs de France font le procès au roi d'Angleterre. Qui ſont ces pairs?

signifiée à Londres par des sergens-d'armes. Le roi accusé envoya un évêque demander à *Philippe-Auguste* un sauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le roi, *il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour ?* demande l'évêque. *Oui, si le jugement des pairs le permet*,
1203. répondit le roi. L'accusé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes ses terres situées en France acquises & confisquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort ? ce n'étaient point les ecclésiastiques, lesquels ne peuvent assister à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouse, & jamais on ne vit aucun acte de pairs signé par ces comtes. *Baudouin IX*, comte de Flandre, était alors à Constantinople où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, & la succession était disputée. C'était l'accusé lui-même qui était duc de Guienne & de Normandie. L'assemblée des pairs fut composée des hauts barons relevans immédiatement de la couronne. C'est un point très-important que nos historiens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, & de s'appesantir sur les siéges de quelques châteaux qui n'existent plus.

On ne peut douter que l'assemblée des pairs barons français, qui condamna le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales *Stabilimentum feudorium*. *Eudes* duc de Bourgogne y présidait sous le roi *Philippe-Auguste*. On voit encore au bas des chartes de cette assemblée les noms d'*Hervé* comte

de Nevers, de *Renaud* comte de Boulogne, de *Gaucher* comte de St Paul, de *Gui de Dampierre*. Et ce qui eſt très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe ſe mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi ſon vaſſal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans & lâches. Il ſe laiſſa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, & ſe retira en Angleterre, où il était haï & mépriſé. Il trouva d'abord quelque reſſource dans la fierté de la nation anglaiſe, indignée de voir ſon roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre ſe laſſèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en ſavait pas uſer. Pour comble de malheur, *Jean* ſe brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéri, que le pape voulait nommer de ſon autorité malgré les lois.

Innocent III met l'Angleterre en interdit, & la donne au roi de France.

Innocent III, cet homme ſous lequel le St Siége fut ſi formidable, mit l'Angleterre en interdit, & défendit à tous les ſujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre eccléſiaſtique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguſte*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'aſſurant de la rémiſſion de tous ſes péchés, s'il réuſſiſſait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce ſujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre ſainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, & ſon royaume avait auſſi été

mis en interdit par ce même pape *Innocent III*, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les cenſures de Rome inſolentes & abuſives; il avait ſaiſi le temporel de tout évêque & de tout prêtre aſſez mauvais français pour obéir au pape. Il penſa tout différemment quand il ſe vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit ſa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, & ne ſongea qu'à exécuter la ſentence de Rome. Il employa une année à faire conſtruire dix-ſept cents vaiſſeaux (c'eſt-à-dire, mille ſept cents grandes barques) & à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encore une autre armée. *Philippe-Auguſte* était prêt de partir; & *Jean* de ſon côté feſait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, toujours puiſſantes, lui donnèrent enfin pour quelques ſemaines une armée de près de ſoixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança juſqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, & qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille déciſive entre les deux rois, lorſque le pape les joua tous deux, & prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe-Auguſte*. Un ſous-diacre ſon domeſtique, nommé *Pandolfe*, légat en France & en Angleterre, conſomma cette ſingulière négociation.

Il passe à Douvres, sous prétexte de négocier avec les barons en faveur du roi de France. Il voit le roi *Jean* : „ Vous êtes perdu, lui dit-il : l'armée „ française va mettre à la voile, la vôtre va vous „ abandonner : vous n'avez qu'une ressource ; c'est „ de vous en rapporter entièrement au St Siége. „ *Jean* y consentit, en fit serment, & seize barons jurèrent la même chose sur l'ame du roi. Etrange serment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne savaient pas qu'on leur proposerait. L'artificieux Italien intimida tellement le prince, disposa si bien les barons, qu'enfin le 15 mai 1213, dans la maison des chevaliers du temple au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, prononça ces paroles : 1213.

„ Moi *Jean* par la grace de DIEU roi d'Angleterre „ & seigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes „ péchés, & de ma pure volonté, & de l'avis de „ mes barons, je donne à l'Eglise de Rome, au „ pape *Innocent* & à ses successeurs, les royaumes „ d'Angleterre & d'Irlande, avec tous leurs droits : „ je les tiendrai comme vassal du pape : je serai „ fidèle à DIEU, à l'Eglise romaine, au pape mon „ seigneur & à ses successeurs légitimement élus. „ Je m'oblige de lui payer une redevance de mille „ marcs d'argent par an, savoir sept cents pour „ le royaume d'Angleterre & trois cents pour „ l'Hibernie. „ Angleterre cédée solemnellement au pape.

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très-peu d'argent, & dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat,

comme premier payement de la redevance. On lui remit la couronne & le ſceptre. Le diacre italien foula l'argent aux pieds, & garda la couronne & le ſceptre cinq jours. Il rendit enſuite ces ornemens au roi, comme un bienfait du pape leur commun maître.

Rome ſe moque de *Philippe-Auguſte.*

Philippe-Auguſte n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour ſe mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui eſt plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Egliſe romaine, & que le roi *Jean* eſt ſous la protection de Rome.

Le préſent que le pape avait fait de l'Angleterre à *Philippe* pouvait alors lui devenir funeſte. Un autre excommunié, neveu du roi *Jean*, s'était ligué avec lui pour s'oppoſer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur *Othon IV*, qui diſputait à la fois l'empire au jeune *Fréderic II* fils de *Henri VI*, & l'Italie au pape. C'eſt le ſeul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en perſonne contre un roi de France.

CHAPITRE

CHAPITRE LI.

D'Othon IV & de Philippe-Auguſte au treizième ſiècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, juſqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puiſſance ſingulière de la cour de Rome: pénitence plus ſingulière de Louis VIII, &c.

QUOIQUE le ſyſtème de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'eſt réuni toujours autant qu'on a pu contre les puiſſances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre & les Pays-bas armèrent contre *Philippe-Auguſte*, ainſi que nous les avons vus ſe réunir contre *Louis XIV*. *Ferrand*, comte de Flandre, ſe joignit à l'Empereur *Othon IV*. il était vaſſal de *Philippe*; mais c'était par cette raiſon même qu'il ſe déclara contre lui auſſi-bien que le comte de Boulogne. Ainſi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le préſent du pape, ſe mit au point d'être opprimé. Sa fortune & ſon courage le firent ſortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

Entre Lille & Tournay eſt un petit village nommé Bouvines, près duquel *Othon IV* à la tête d'une armée, qu'on dit forte de plus de cent mille combattans, vint attaquer le roi qui n'en avait guère que la moitié. On commençait alors à ſe ſervir 1215.
d'arbalètes. Cette arme était en uſage à la fin du douzième ſiècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette peſante cavalerie toute couverte de fer.

L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être bleſſé au viſage, quand il levait la viſière de ſon caſque; ou dans le flanc, au défaut de la cuiraſſe, quand il était abattu, & qu'on avait levé ſa chemiſe de mailles; enfin ſous les aiſſelles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défenſives à ſon gré, & les offenſives étaient l'épée, la flèche, la maſſue, la fronde.

Armée du roi, commandée par un évêque.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe-Auguſte*: il s'appelait *Guerin*, & venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, ſi long-temps priſonnier du roi *Richard* d'Angleterre, ſe trouva auſſi à cette bataille. Il s'y ſervit toujours d'une maſſue, diſant qu'il ſerait irrégulier s'il verſait le ſang humain. On ne ſait point comment l'empereur & le roi diſpoſèrent leurs troupes. *Philippe* avant le combat fit chanter le pſeaume, *Exurgat Deus, & diſſipentur inimici ejus*: comme ſi *Othon* avait combattu contre DIEU. Auparavant, les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* & de *Roland*. L'étendard impérial d'*Othon* était ſur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, & ſur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de ſoie blanche, ſemé de fleurs de lys: ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination de peintre commençait à ſervir

d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des estampes fidelles dans *Muratori*, sont surmontées de cet ornement, qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, *Philippe-Auguste* fit porter l'oriflamme de *St Denis*. Lorsque le roi était en danger, on haussait ou baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, & les grands chevaliers faisaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri de guerre des Français était *mon joie St Denis*. Le cri des Allemands était *Kyrie eleison*.

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, & n'étaient blessés que par un très-grand hasard, c'est que le roi *Philippe-Auguste*, renversé de son cheval, fut long-temps entouré d'ennemis, & reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

Un seul chevalier tué dans la bataille.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, & n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

On compte du côté des Allemands vingt-cinq chevaliers-bannerets & sept comtes de l'empire prisonniers, mais aucun de blessé.

L'empereur *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fît aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir sur ses vassaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille, fut *Jean d'Angleterre*, dont l'empereur *Othon* semblait la dernière ressource. Cet empereur mourut bientôt après comme un pénitent. Il se fesait, dit-on, fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, & fouetter par des moines, selon l'opinion des princes de ce temps-là, qui pensaient expier par quelques coups de discipline le sang de tant de milliers d'hommes.

1218.

Il n'est point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par son fils *Louis VIII* contre le roi *Jean*. Au contraire, *Jean* avait eu quelque succès en Poitou; mais destitué du secours de ses alliés, il fit une trève avec *Philippe*. Il en avait besoin: ses propres sujets d'Angleterre devenaient ses plus grands ennemis: il était méprisé, parce qu'il s'était fait vassal de Rome. Les barons le forcèrent de signer cette fameuse charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

1215.

Grande charte.

Le roi *Jean* se crut plus léſé, en laissant par cette charte à ses sujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en se fesant sujet de Rome; il se plaignit de cette charte, comme du plus grand affront fait à sa dignité: cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? Qu'à la mort

d'un comte, ſon fils majeur, pour entrer en poſſeſſion du fief, payera au roi cent marcs d'argent, & un baron cent ſchellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des payſans, qu'en payant cinq ſous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera ſeulement que les droits du genre humain n'y ont pas été aſſez défendus; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, & qui rendaient les plus grands ſervices, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir ſans elles. Cependant *Jean* ſe plaignit; il demanda juſtice au pape, ſon nouveau ſouverain.

Ce pape *Innocent III*, qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife: Ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe-Auguſte*, vainqueur de l'Allemagne, poſſeſſeur de preſque tous les Etats de *Jean* en France, appelé au royaume d'Angleterre, ſe conduiſit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander ſon fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui repréſenter en vain que *Jean* était feudataire du St Siége. *Louis*, de concert avec ſon père, lui parle ainſi en préſence du légat: „ Monſieur, ſuis vôtre „ homme-lige pour li fiefs que m'avez baillés en „ France; mais ne vos appartient de décider du „ fait du royaume d'Angleterre; & ſi le faites, me „ pourvoirai devant mes pairs. „ (*c*)

(*c*) C'eſt une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

Louis VIII va conquérir l'Angleterre. 1216.

Après avoir parlé ainsi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenses publiques de son père, qui le secourait en secret d'hommes & d'argent. *Innocent III* excommunia en vain le père & le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de *Louis ;* c'est-à-dire qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient disputer ce droit aux papes, puisqu'ils se l'arrogeaient eux-mêmes ; mais ils se réservaient encore celui de décider si l'excommunication du pape était juste ou injuste. Les princes étaient alors bien malheureux, exposés sans cesse à l'excommunication chez eux & à Rome ; mais les peuples étaient plus malheureux encore : l'anathème retombait toujours sur eux, & la guerre les dépouillait.

Le fils de *Philippe-Auguste* fut reconnu roi solemnellement dans Londres. Il ne laissa pas d'envoyer des ambassadeurs plaider sa cause devant le pape. Ce pontife jouissait de l'honneur qu'avait autrefois le sénat romain, d'être juge des rois. Il mourut avant de rendre son arrêt définitif.

1216.

Mort de *Jean sans terre.*

Jean sans terre, errant de ville en ville dans son pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, & l'avait gardée : un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe-Auguste*, fut obligé de sortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi ; &

au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des sentences de Rome.

Louis VIII abandonne l'Angleterre.

Il ne régna qu'une seule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III*, dont ils n'étaient pas encore mécontens, le trône quils avaient ôté à *Jean* père de ce *Henri III*. Ainsi *Louis* ne fut que l'instrument dont ils s'étaient servis pour se venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles *Louis* sortit d'Angleterre. Ce légat, l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence de payer à Rome le dixième de deux années de ses revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, & les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage ; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nus pieds & en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Excommunié, & ses chapelains fouettés.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous un roi habile & courageux, sous *Philippe-Auguste*, qui souffrait cette humiliation de son fils & de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa carrière illustre. Il avait augmenté son royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou : le reste des biens appartenans à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de seigneurs. 1225.

Du temps de *Louis VIII*, une partie de la Guienne

était françaiſe, l'autre était anglaiſe. Il n'y eut alors rien de grand ni de déciſif.

Teſtament de *Louis VIII.* 1225.

Le teſtament de *Louis VIII* mérite ſeulement quelque attention. Il légue cent ſous à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croiſades, ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'uſage du linge, & la mal-propreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproſerie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit, par le même teſtament, que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-Dieu. Le legs que fit *Louis VIII* de trente mille livres une fois payées à ſon épouſe, la célèbre *Blanche* de Caſtille, revenait à cinq cents quarante mille livres d'aujourd'hui. J'inſiſte ſouvent ſur ces prix des monnaies; c'eſt, ce me ſemble, le pouls d'un Etat, & une manière aſſez ſûre de reconnaître ſes forces. Par exemple, il eſt clair que *Philippe-Auguſte* fut le plus puiſſant prince de ſon temps, ſi, indépendamment des pierreries qu'il laiſſa, les ſommes ſpécifiées dans ſon teſtament montent à près de neuf cents mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à préſent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à 54 livres 19 ſols le marc d'argent fin. (4) Mais il faut qu'il y ait quelque

(4) Dans toutes les évaluations du marc d'or & d'argent, on a ſuppoſé que les hiſtoriens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin, ſuivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à découvrir que dans quelques circonſtances ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conſéquence. Mais cela n'eſt pas vraiſemblable, puiſque ce ſont les variations des monnaies, alors très-fréquentes, qui ont introduit l'uſage d'exprimer les valeurs en marcs, & non en monnaies.

erreur de calcul dans ce teſtament : il n'eſt point du tout vraiſemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ſes domaines particuliers, ait pu laiſſer alors une ſomme ſi conſidérable. La puiſſance de tous les rois de l'Europe conſiſtait alors à voir marcher un grand nombre de vaſſaux ſous leurs ordres, & non à poſſéder aſſez de tréſors pour les aſſervir.

Conte ridicule d'une fille.

C'eſt ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos hiſtoriens. Ils diſent que *Louis VIII* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'uſage des femmes ; qu'ils mirent dans ſon lit une jeune fille, mais que le roi la chaſſa, aimant mieux mourir, diſent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans ſon hiſtoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII* comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à pluſieurs autres monarques. Elle n'eſt, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait ſavoir aujourd'hui que la jouiſſance d'une fille n'eſt point un remède pour un malade ; &, après tout, ſi *Louis VIII* n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche* ſa femme qui était fort belle, & en état de lui ſauver la vie. Le jéſuite *Daniel* prétend donc que *Louis VIII* mourut glorieuſement, en ne ſatisfeſant pas la nature, & en combattant les hérétiques. Il eſt vrai qu'avant ſa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouſe que le jeune *Amauri*, comte de *Montfort*, fils de l'uſurpateur, lui vendit.

Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, eſt-ce là combattre pour la foi? Un eſprit juſte, en liſant l'hiſtoire, n'eſt preſque occupé qu'à la réfuter.

CHAPITRE LII.

De l'empereur Fréderic II, de ſes querelles avec les papes, & de l'empire allemand. Des accuſations contre Fréderic II. Du livre de tribus Impoſtoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

VERS le commencement du treizième ſiècle, tandis que *Philippe-Auguſte* régnait encore, que *Jean ſans terre* était dépouillé par *Louis VIII*; qu'après la mort de *Jean* & de *Philippe-Auguſte*, *Louis VIII*, chaſſé d'Angleterre, régnait en France, & laiſſait l'Angleterre à *Henri III*: dans ces temps, dis-je, les croiſades, les perſécutions contre les Albigeois épuiſaient toujours l'Europe. L'empereur *Fréderic II* feſait ſaigner les plaies mal fermées de l'Allemagne & de l'Italie. La querelle de la couronne impériale & de la mitre de Rome, les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, les haines des Allemands & des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. *Fréderic II* fils de *Henri VI*, & neveu de l'empereur *Philippe*, jouiſſait de l'empire qu'*Othon IV* ſon compétiteur avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puiſſans que les rois de France; car outre la Suabe & les grandes

terres que *Fréderic* poſſédait en Allemagne, il avait auſſi Naples & Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue poſſeſſion des empereurs ; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, reſpectait peu la poſſeſſion des *Céſars* allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie & de brigandage, qui dura long-temps. Ce brigandage s'était tellement accru, que les ſeigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, & de faire de la fauſſe monnaie. *Fréderic II* les contraignit dans la diète d'Egra de faire ſerment de ne plus exercer de pareils droits ; & pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ſes prédéceſſeurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autoriſée par-tout, & même en Angleterre.

Droit de vol.

1219.

Les uſages les plus ridicules & les plus barbares étaient alors établis. Les ſeigneurs avaient imaginé le droit de cuiſſage, de markette, de prélibation ; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vaſſales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons ; & quelques-uns ſe ſont fait payer au dernier ſiècle par leurs ſujets la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Ecoſſe, en Lombardie, en Allemagne & dans les provinces de France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croiſades.

Droit de cuiſſage.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuſe. La querelle de l'empire & du

facerdoce avait produit les factions *Guelfe* & *Gibeline*, qui diviſaient les villes & les familles.

Milan, Breſcia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare & preſque toutes les villes de la Romagne, ſous la protection du pape, étaient liguées entr'elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* & *Gibeline*. L'Italie était le théâtre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguiſant les eſprits & les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'aſſaſſinat & à l'empoiſonnement.

Fréderic II était né en Italie. Il aimait ce climat agréable, & ne pouvait ſouffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne dont il fut abſent quinze années entières. Il paraît évident que ſon grand deſſein était d'établir en Italie le trône des nouveaux *Céſars*. Cela ſeul eût pu changer la face de l'Europe. C'eſt le nœud ſecret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour à tour la ſoupleſſe & la violence, & le St Siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III & *Grégoire IX* ne peuvent d'abord lui réſiſter qu'en l'éloignant, & en l'envoyant faire la guerre dans la terre ſainte. (*d*) Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de ſe vouer à cette entrepriſe, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le

(*d*) Voyez le chapitre des Croiſades.

vœu par politique ; & par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie selon l'usage ordinaire. *Fréderic* part ; & tandis qu'il fait une croisade à Jérusalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les soudans, se battre contre le St Siége. Il trouve dans le territoire de Capoue son propre beau-père *Jean de Brienne* roi titulaire de Jérusalem, à la tête des soldats du pontife, qui portaient le signe des deux clefs sur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le signe de la croix, & les croix mirent bientôt les clefs en fuite. *Fréderic II* excommunié.

Il ne restait guère alors d'autre ressource à *Grégoire IX* que de soulever *Henri* roi des Romains, fils de *Fréderic II*, contre son père, ainsi que *Grégoire VII*, *Urbain II* & *Paschal II* avaient armé les enfans de *Henri IV*. Mais *Fréderic*, plus heureux que *Henri IV*, se saisit de son fils rebelle, le dépose dans la célèbre diète de Mayence, & le condamne à une prison perpétuelle. 1235.

Il était plus aisé à *Fréderic II* de faire condamner son fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent & des troupes de cette diète pour aller subjuguer l'Italie. Il eut toujours assez de forces pour l'ensanglanter, & jamais assez pour l'asservir. Les *Guelfes*, ces partisans de la papauté, & encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins* partisans de l'empire.

La Sardaigne était encore un sujet de guerre entre l'empire & le sacerdoce, & par conséquent d'excommunications. L'empereur s'empara de presque toute 1238.

l'île. Alors *Grégoire IX* accusa publiquement *Fréderic II* d'incrédulité. „ Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre circulaire du premier juillet 1239, „ qu'il „ dit publiquement que l'univers a été trompé par „ trois imposteurs, MOÏSE, JESUS-CHRIST & „ MAHOMET. Mais il place JESUS-CHRIST fort „ au-dessous des autres ; car il dit qu'ils ont vécu „ pleins de gloire, & que l'autre n'a été qu'un homme „ de la lie du peuple, qui prêchait à ses pareils. „ L'empereur, ajoute-t-il, soutient qu'un DIEU „ unique & créateur ne peut être né d'une femme, „ & surtout d'une vierge. „ C'est sur cette lettre du pape *Grégoire IX* qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé, *De tribus impostoribus :* on a cherché ce livre de siècle en siècle, & on ne l'a jamais trouvé. (*e*)

Prétendu livre des trois imposteurs.

Ces accusations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât : les divisions entre *Fréderic* & le St Siége n'eurent jamais la religion pour objet ; & cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, & le déposaient. Un cardinal nommé *Jacques*, évêque de Palestrine, apporta en France au jeune *Louis IX* des lettres de ce pape *Grégoire*, par lesquelles sa sainteté, ayant déposé *Fréderic II*, transférait de son autorité l'empire à *Robert* comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps : la France, & l'Angleterre étaient en guerre : les barons de France soulevés dans la minorité de *Louis*, étaient encore

(*e*) On en a fait de nos jours sous le même titre.

puissans dans sa majorité. On prétend qu'ils répondirent *qu'un frère d'un roi de France n'avait pas besoin d'un empire, & que le pape avait moins de religion que Fréderic II.* Une telle réponse est trop peu vraisemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs & les usages de ce temps, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

St Louis sollicité en vain par les papes de favoriser leurs prétentions.

Il s'adressa aux moines de Citeaux, chez lesquels il savait que *St Louis* devait venir en pélerinage avec sa mère. Il écrivit au chapitre : „ Conjurez le „ roi qu'il prenne la protection du pape contre le „ fils de *Satan Fréderic;* il est nécessaire que le roi „ me reçoive dans son royaume, comme *Alexandre III* „ y fut reçu contre la persécution de *Fréderic I*, & „ *St Thomas* de Cantorbéri contre celle de *Henri II* „ roi d'Angleterre. „

Le roi alla en effet à Citeaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduisirent au chapitre : là ils se mirent tous à genoux devant lui, & les mains jointes le prièrent de laisser passer le pape en France. *Louis* se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Eglise ; mais il leur dit expressément qu'*il ne pouvait recevoir le pape sans le consentement des barons du royaume, dont un roi de France devait suivre les avis. Grégoire* meurt ; mais l'esprit de Rome vit toujours. *Innocent IV*, l'ami de *Fréderic* quand il était cardinal, devient nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait à quelque prix que ce fût affaiblir la puissance impériale en Italie, & réparer la faute qu'avait faite *Jean XII* d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV dépose l'empereur *Fréderic II.*

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile, qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Fréderic II y est déclaré ennemi de l'Eglise, & privé du siége impérial.* (5)

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale ; mais Lyon était sous la protection de la France, & ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Fréderic II* ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat ; & après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples & de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse *Mathilde*, il accusa *Fréderic* d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en JESUS-CHRIST, & d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique & incrédule ? & comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations ? Les papes *Jean XII*, *Etienne VIII*, & les empereurs *Fréderic I*, *Fréderic II*, le chancelier *des Vignes*, *Mainfroy* régent de Naples, beaucoup d'autres essuient cette imputation. Les ambassadeurs

Accusations absurdes contre *Fréderic.*

(5) Il faut espérer que *Joseph II* ne laissera pas long-temps subsister dans le Vatican ce monument des attentats de Rome moderne, contre les droits du genre humain ; à moins qu'il ne valût mieux le conserver comme une preuve que le même esprit règne encore dans l'Eglise, & comme une leçon qui montre aux rois ce qu'ils auraient à craindre, s'ils avaient le malheur de réussir dans les mesures que le clergé leur inspire, pour faire retomber les nations dans l'ignorance.

de

de l'empereur parlèrent en sa faveur avec fermeté, & accusèrent le pape à leur tour de rapine & d'usure. Il y avait à ce concile des ambassadeurs de France & d'Angleterre. Ceux-ci se plaignirent bien autant des papes que le pape se plaignit de l'empereur. " Vous tirez par vos Italiens, dirent-ils, plus de " soixante mille marcs par an du royaume d'An- " gleterre; vous nous avez en dernier lieu envoyé " un légat qui a donné tous les bénéfices à des " Italiens. Il extorque de tous les religieux des " taxes excessives, & il excommunie quiconque se " plaint de ses vexations. Remédiez-y prompte- " ment; car nous ne souffrirons pas plus long- " temps ces avanies. "

Accusations différentes contre la cour de Rome.

Le pape rougit, ne répondit rien & prononça la déposition de l'empereur. Il est très à remarquer qu'il fulmina cette sentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en présence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent ensuite. Une partie signa l'arrêt, une autre partie sortit en gémissant.

N'oublions pas que dans ce concile le pape demanda un subside à tous les ecclésiastiques. Tous gardèrent le silence, aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le subside, excepté un anglais nommé *Messpham*, doyen de Lincoln. Il osa dire que le pape rançonnait trop l'Eglise. Le pape le déposa de sa seule autorité, & les ecclésiastiques se turent. *Innocent IV* parlait donc & agissait en souverain de l'Eglise, & on le souffrait.

Despotisme du pape sur le clergé.

Frédéric II ne souffrit pas du moins que l'évêque

Juste colère de l'empereur.

de Rome agît en souverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maison de *Savoie*. C'était un fief de l'empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une cassette : on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. „ Ce pape & ce concile, dit-il, ne me l'ont pas ravie ; „ & avant qu'on m'en dépouille, il y aura bien du „ sang répandu. „ Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne & de l'Europe par la plume de son fameux chancelier *Pierre des Vignes*, tant accusé d'avoir composé le livre des *trois imposteurs*: „ Je ne suis pas le premier, disait-il dans ses lettres, „ que le clergé ait ainsi indignement traité, & je „ ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause, en „ obéissant à ces hypocrites dont vous connaissez „ l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, „ découvririez-vous dans la cour de Rome d'infamies „ qui font frémir la pudeur ? Livrés au siècle, „ enivrés de délices, l'excès de leurs richesses „ étouffe en eux tout sentiment de religion. C'est „ une œuvre de charité de leur ôter ces richesses „ pernicieuses qui les accablent ; & c'est à quoi vous „ devez travailler tous avec moi. „

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant, écrivit à sept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche & de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne & de Mayence. Voilà ce qui a fait croire que sept électeurs étaient alors solemnellement établis. Mais les autres princes de l'empire & les autres évêques prétendaient aussi avoir le même droit.

Les empereurs & les papes tâchaient ainsi de se

faire dépoſer mutuellement. Leur grande politique conſiſtait à exciter des guerres civiles.

On avait déjà élu roi des Romains en Allemagne *Conrad* fils de *Fréderic II;* mais il fallait, pour plaire au pape, choiſir un autre empereur. Ce nouveau *Céſar* ne fut choiſi ni par les ducs de Saxe ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'empire. Les évêques de Strasbourg, de Vurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne & de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choiſirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres.*

Rome arme ſouvent les fils contre les pères.

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne ſeulement de quelques évêques de ſon pays! Alors le pape fait renouveler la croiſade contre *Fréderic.* Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, & par les *frères mineurs* que nous appelons *cordeliers* ou *franciſcains.* Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. (*f*) Le St Père ne s'en tint pas à ces meſures : il ménagea des conſpirations contre la vie d'un empereur qui ſavait réſiſter aux conciles, aux moines, aux croiſades ; du moins l'empereur ſe plaignit que le pape ſuſcitait des aſſaſſins contre lui, & le pape ne répondit point à ces plaintes.

Croiſade contre l'empereur.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un *Céſar*, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, & ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne ſur l'empire romain ne ſervit donc jamais qu'à la déchirer. Ces

(*f*) Voyez le chapitre des ordres religieux.

mêmes évêques, qui éliſaient des empereurs, ſe diviſèrent entr'eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

1249. *Fréderic II* avait à combattre les papes depuis l'extrémité de la Sicile juſqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que ſon médecin, ſéduit par *Innocent IV*, voulait l'empoiſonner. Le fait me paraît douteux ; mais dans les doutes que fait naître l'hiſtoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Fréderic, voyant avec horreur qu'il lui était impoſſible de confier ſa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour ſa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroy* ſon bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans ſa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand & malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jéruſalem, & celle des *Céſars* cinquante-quatre ans, (puiſqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196) mourut âgé de cinquante-ſept ans dans le royaume
1250. de Naples, & laiſſa le monde auſſi troublé à ſa mort qu'à ſa naiſſance. Malgré tant de troubles, ſes royaumes de Naples & de Sicile furent embellis & policés par ſes ſoins : il y bâtit des villes, y fonda des univerſités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à ſe former alors, c'était un compoſé de la langue romance & du latin. On a des vers de *Fréderic II* en cette langue. Mais les traverſes qu'il eſſuya nuiſirent aux ſciences autant qu'à ſes deſſeins.

Depuis la mort de *Fréderic II* juſqu'en 1268,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0110-1

l'Allemagne fut sans chef, non comme l'avait été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, & l'Italie avant qu'elle fût soumise aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un corps sans tête, dont les membres se déchiraient.

C'était une belle occasion pour les papes ; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brescia, Crémone, Mantoue, & beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre ; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles. Ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape *Innocent IV* déclara de sa propre autorité *Haquin* roi de Norwège, en le faisant enfant légitime, de bâtard qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, & reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, & cinq cents marcs (ou marques) des églises de Norwège ; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays si peu riche. 1247.

Le même pape *Innocent IV* créa aussi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans sa bulle du 15 juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de St Pierre, vous prenant sous notre protection, vous, votre femme & vos enfans.* C'était imiter en quelque sorte la grandeur de l'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de rois & de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume, elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un siècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, & ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des Etats ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se reſſaiſir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la ſituation des affaires de l'Europe : l'Allemagne & l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Eſpagne partagée entre les chrétiens & les muſulmans : ceux-ci entièrement chaſſés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à diſputer ſa liberté contre ſes rois ; le gouvernement féodal établi partout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes & guerriers ; une politique preſqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il ſemblait que les pays de la communion romaine fuſſent une grande république dont l'empereur & les papes voulaient être les chefs ; & cette république, quoique diviſée, s'était accordée long-temps dans les projets des croiſades, qui ont produit de ſi grandes & de ſi infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établiſſemens, de nouvelles miſères, & enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déjà indiquées. Il eſt temps de peindre ces folies guerrières.

CHAPITRE LIII.

De l'Orient au temps des croisades, & de l'état de la Palestine.

Commencemens des Turcs.

LES religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, & l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivant de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au delà du Taurus & de l'Immaüs, & bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups & les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent vers le onzième siècle du côté de la Moscovie. Ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes, sous les premiers successeurs de *Mahomet*, avaient soumis presque toute l'Asie mineure, la Syrie & la Perse : les Turcomans vinrent enfin, qui soumirent les Arabes.

Un calife de la dynastie des Abassides, nommé *Motassem*, fils du grand *Almamon*, & petit-fils du célèbre *Aaron-al-Raschild*, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre *Louis le débonnaire* ou *le faible*, posa les premières pierres de l'édifice

sous lequel ses successeurs furent enfin écrasés. Il fit venir une milice de Turcs pour sa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à six cents Turcs à la solde de *Motassem* sont l'origine de la puissance ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate jusqu'au bout de la Grèce, & a de nos jours mis le siége devant Vienne. Cette milice turque, augmentée avec le temps, devint funeste à ses maîtres. De nouveaux Turcs arrivent, qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abassides de Bagdat perdirent bientôt la Syrie, l'Egypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent. Les Turcs dépouillèrent & Fatimites & Abassides.

Décadence des Califes.

1050. *Togrul-Beg*, ou *Ortogrul-Beg*, de qui on fait descendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à peu près comme tant d'empereurs sont entrés dans Rome. Il se rendit maître de la ville & du calife, en se prosternant à ses pieds. *Ortogrul* conduisit le calife *Caiem* à son palais en tenant la bride de sa mule; mais, plus habile ou plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été dans Rome, il établit sa puissance, & ne laissa au calife que le soin de commencer le vendredi les prières à la mosquée, & l'honneur d'investir de leurs Etats tous les tyrans mahométans qui se fesaient souverains.

Il faut se souvenir que comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normands & les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient aussi en se soumettant aux lois, aux mœurs & à la religion des vaincus. C'est ainsi que d'autres Tartares en ont usé avec les Chinois; & c'est l'avantage que tout peuple

policé, quoique le plus faible, doit avoir sur le barbare, quoique le plus fort.

Ainsi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tels que le Dairi pontife du Japon, qui commande en apparence aujourd'hui au Cubosama, & qui lui obéit en effet ; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le sultan turc son vicaire ; tels enfin qu'étaient les papes sous les rois lombards. Je ne compare point sans doute la religion mahométane avec la chrétienne, je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puissans souverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour ; & les papes sont peu à peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, & qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc au temps de la première croisade un calife à Bagdat qui donnait des investitures, & un sultan turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs turcs & quelques arabes étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie mineure. Tout était divisé ; & c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, & ces peuples devaient combattre sur leur terrain avec un grand avantage.

Décadence de Constantinople.

L'empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient pas été indignes de régner. *Constantin Porphirogénète*, fils de *Léon le philosophe*, & philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous *Romain* fils de *Constantin*, il devint

respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui
961. avait repris Candie avant d'être empereur. Si *Jean Zimisces* assassina ce *Nicéphore*, & souilla de sang le palais ; s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'empire contre les Turcs & les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on avait perdu la Sicile : sous *Romain Diogène* presque tout ce qui restait vers l'Orient, excepté la province de Pont ; & cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du turc *Soliman*, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie mineure, établit le siége de sa domination à Nicée, & menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades.

L'empire grec était donc borné alors presqu'à la ville impériale, du côté des Turcs ; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Epire, & avait même encore l'île de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuses contre les Turcs, entretenaient un reste de courage. Tous les riches chrétiens d'Asie, qui n'avaient pas voulu subir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par-là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin malgré tant de pertes, malgré les crimes & les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immense, peuplée, opulente & respirant les délices, se regardait comme la première du monde. Les habitans s'appelaient *Romains*, & non *Grecs*. Leur Etat était l'empire romain ; & les peuples d'Occident, qu'ils nommaient *Latins*, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

Tableau de la Paleſtine.

La Paleſtine n'était que ce qu'elle eſt aujourd'hui, un des plus mauvais pays de l'Aſie. Cette petite province eſt dans ſa longueur d'environ ſoixante-cinq lieues, & de vingt-trois en largeur. Elle eſt couverte preſque par-tout de rochers arides, ſur leſquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce canton était cultivé, on pourrait le comparer à la Suiſſe. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de ſon cours, reſſemble à la rivière d'Aar chez les Suiſſes, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'eſt pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suiſſe & la Paleſtine, donnent tous la préférence à la Suiſſe ſans aucune comparaiſon. Il eſt vraiſemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle était poſſédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre ſur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre, liée avec les éclats des rochers, était ſoutenu par de petits murs, dont on voit encore des reſtes de diſtance en diſtance.

Tout ce qui eſt ſitué vers le Midi conſiſte en déſerts de ſables ſalés, du côté de la Méditerranée & de l'Egypte, & en montagnes affreuſes, juſqu'à Eſiongaber vers la mer rouge. Ces ſables & ces rochers, habités aujourd'hui par quelques arabes voleurs, ſont l'ancienne patrie des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au Nord dans l'Arabie pétrée. Le petit pays de Jérico, qu'ils envahirent, eſt un des meilleurs qu'ils poſſédèrent : le terrain de Jéruſalem eſt bien plus aride ; il n'a pas même l'avantage d'être

situé sur une rivière. Il y a très-peu de pâturages : les habitans n'y purent jamais nourrir de chevaux : les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y sont maigres ; les moutons y réussissent mieux ; les oliviers en quelques endroits y produisent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers ; & ce pays que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition toujours malheureuse le leur permit, fut pour eux une terre délicieuse, en comparaison des déserts de Sina, de Param & de Cadés-Barné. (6)

St Jérôme, qui vécut si long-temps à Bethléem, avoue qu'on souffrait continuellement la sécheresse & la soif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux & de sables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, & où l'industrie est obligée d'y suppléer à grands frais par des citernes.

La Palestine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ses habitans ; & de même que les treize cantons envoient le superflu de leurs peuples servir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Asie & en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis.

(6) Ceux qui douteraient que la Palestine n'ait été un pays très-peu fertile, peuvent consulter deux graves dissertations sur cet objet important, par M. l'abbé *Guénée*, de l'académie des Inscriptions. Les preuves qu'on y trouve de la stérilité de ce pays sont d'autant plus décisives, que l'intention de l'auteur était de prouver précisément le contraire. Les dissertations de l'abbé de *Vertot*, sur l'authenticité de la sainte ampoule, produisent le même effet ; mais on a soupçonné l'abbé de *Vertot* d'y avoir mis un peu de malice, ce dont on n'a garde de soupçonner l'autre académicien.

Les Juifs commerçans n'habitaient guère Jérusalem ; & je doute que dans le temps le plus floriſſant de ce petit Etat, il y ait jamais eu des hommes auſſi opulens que le ſont aujourd'hui pluſieurs hébreux d'Amſterdam, de la Haye, de Londres, de Conſtantinople.

Lorſqu'*Omar*, l'un des premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Paleſtine ; & comme Jéruſalem eſt une ville ſainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire & d'un ſac de pénitent, & n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife : c'eſt ce que rapporte *Nicétas Coniates*. *Omar* enrichit Jéruſalem d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avait beaucoup d'or pur. (*g*) Quand enſuite les Turcs déjà mahométans s'emparèrent du pays vers l'an 1055, ils reſpectèrent la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de ſept à huit mille habitans. C'était ce que ſon enceinte pouvait alors contenir, & ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichiſſait guère d'ailleurs que des pélerinages des chrétiens & des muſulmans. Les uns allaient viſiter la moſquée, les autres l'endroit où l'on prétend que JESUS fut enterré. Tous payent une petite redevance à l'émir turc qui réſidait dans la ville, & à quelques imans qui vivaient de la curioſité des pélerins.

(*g*) Elle fut fondée ſur les débris de la fortereſſe bâtie par *Hérode* & auparavant par *Salomon* ; fortereſſe qui avait ſervi de temple.

CHAPITRE LIV.

De la première croisade, jusqu'à la prise de Jérusalem.

Un fanatique, auteur des croisades.

TEL était l'état de l'Asie mineure & de la Syrie, lorsqu'un pélerin d'Amiens suscita les croisades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupétre* ou *Cucupiêtre*, comme le dit la fille de l'empereur *Comnène*, qui le vit à Constantinople. Nous le connaissons sous le nom de *Pierre l'Hermite*. Ce Picard, parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cause que l'Occident s'arma contre l'Orient, & que des millions d'Européens périrent en Asie. C'est ainsi que sont enchaînés les événemens de l'univers. Il se plaignit amèrement à l'évêque secret, qui résidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jérusalem, des vexations que souffraient les pélerins ; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de Tyr assure que JESUS-CHRIST apparut à l'Hermite. *Je serai avec toi*, lui dit-il, *il est temps de secourir mes serviteurs*. A son retour à Rome, il parla d'une manière si vive, & fit des tableaux si touchans, que le pape *Urbain II* crut cet homme propre à seconder le grand dessein que les papes avaient depuis longtemps d'armer la chrétienté contre le mahométisme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer par son imagination forte l'ardeur de ses sentimens, & semer l'enthousiasme.

1094. *Urbain II* tint ensuite vers Plaisance un concile en rase campagne, où se trouvèrent plus de trente

mille séculiers outre les ecclésiastiques. On y proposa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs *Alexis Comnène*, père de cette princesse qui écrivit l'histoire de son temps, envoya à ce concile des ambassadeurs pour demander quelque secours contre les musulmans; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normands enlevaient alors Naples & Sicile aux Grecs; & le pape, qui voulait être au moins seigneur suzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Eglise grecque, devenait nécessairement par son état l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs teutoniques. Le pape, loin de secourir les Grecs, voulait soumettre l'Orient aux Latins.

Au reste, le projet d'aller faire la guerre en Palestine fut vanté par tous les assistans au concile de Plaisance, & ne fut embrassé par personne. Les principaux seigneurs Italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, & ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller se battre vers l'Arabie pétrée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie sur les malheurs des chrétiens de l'Asie. On s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux seigneurs, inquiets, indépendans, aimant la dissipation & la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance aussi honteuse que leurs débauches. Le pape proposait la rémission de tous leurs péchés, 1095. Croisade déclarée.

& leur ouvrait le ciel, en leur impoſant pour pénitence de ſuivre la plus grande de leurs paſſions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les égliſes & les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que d'un peu d'argent & de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Aſie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudoin*, frère de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes ſervirent d'écuyers aux autres. Le butin devait ſe partager ſelon les grades, & ſelon les dépenſes des croiſés. C'était une grande ſource de diviſion, mais c'était auſſi un grand motif. La religion, l'avarice & l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, & beaucoup de ſimples cavaliers ſous mille drapeaux différens. Cette foule de croiſés ſe donna rendez-vous à Conſtantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, tout partit, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourriſſant. Plus de quatre-vingts mille de ces vagabonds ſe rangèrent ſous le drapeau de *Coucoupêtre*, que j'appellerai toujours *Pierre l'Hermite*. Il marchait en ſandales & ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthouſiaſme de religion. Cette fureur épidémique parut

Armement prodigieux.

alors

alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau possible qui n'eût affligé l'espèce humaine.

La première expédition de ce général hermite fut d'assiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce que l'on avait refusé des vivres à ces soldats de JESUS-CHRIST, qui, malgré leur sainte entreprise, se conduisaient en voleurs de grand chemin. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. L'*Hermite* ne fut plus alors maître de ses croisés, excités par la soif du brigandage. Un des lieutenans de l'*Hermite*, nommé *Gautier sans argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On se réunit bientôt contre ces brigands, qui furent presque tous exterminés, & l'*Hermite* arriva enfin devant Constantinople avec vingt mille personnes mourant de faim.

Un prédicateur allemand nommé *Godescalc*, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ses disciples dans cette même Hongrie où ses prédécesseurs avaient fait tant de désordres, la seule vue de la croix rouge qu'ils portaient fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cents mille personnes, tant femmes que prêtres, paysans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre JESUS-CHRIST, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup sur les frontières de France : tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens, croyant venger DIEU, firent main basse

Juifs massacrés sur la route par les croisés.

sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais depuis *Adrien* un si grand massacre de cette nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence ; & plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains de ces barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troisième armée de croisés.

Hermite sans armée.

Cependant l'*Hermite Pierre* trouva devant Constantinople d'autres vagabons italiens & allemands, qui se joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui régnait, était assurément sage & modéré. Il se contenta de se défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au delà du Bosphore. Le général *Pierre* se vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les musulmans. *Soliman*, soudan de Nicée, tomba avec ses turcs aguerris sur cette multitude dispersée. *Gautier sans argent* y périt avec beaucoup de pauvre noblesse. L'*Hermite* retourna cependant à Constantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait suivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, & conduisant des troupes un peu plus réglées. *Godefroi de Bouillon* menait soixante & dix mille hommes de pied & dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de seigneurs tous rangés sous la sienne.

Princes croisés.

Cependant *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, marchait par l'Italie avec d'autres seigneurs qui

s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Presque tout son établissement consistait dans le titre de frère d'un roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est plus étrange, c'est que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume* conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie où il était à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet *Guillaume le roux*, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux & superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la faiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouse, maître du Languedoc & d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge ni dans les intérêts de sa patrie aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma & passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croisade contre sa propre famille.

Le plus politique de tous ces croisés, & peut-être le seul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiscard* conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normands, transplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt sur les ruines de l'empire grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-temps fait la guerre à l'empereur *Alexis* en Epire & en Grèce; & n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente & son courage, il profita de l'enthousiasme épidémique de l'Europe, pour rassembler sous sa bannière jusqu'à dix mille

cavaliers bien armés & quelque infanterie, avec lesquels il pouvait conquérir des provinces, soit sur les chrétiens, soit sur les mahométans.

La princesse *Anne Comnène* dit que son père fut alarmé de ces émigrations prodigieuses, qui fondaient dans son pays. On eût cru, dit-elle, que l'Europe, arrachée de ses fondemens, allait tomber sur l'Asie. Qu'aurait-ce donc été, si près de trois cents mille hommes, dont les uns avaient suivi l'*Hermite Pierre*, les autres le prêtre *Godescalc*, n'avaient déjà disparu ?

Intérêt des papes aux croisades.

On proposa au pape de se mettre à la tête de ces armées immenses qui restaient encore. C'était la seule manière de parvenir à la monarchie universelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entreprise demandait le génie d'un *Mahomet* ou d'un *Alexandre*. Les obstacles étaient grands, & *Urbain* ne vit que les obstacles.

Grégoire VII avait autrefois conçu ce projet des croisades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'Eglise grecque comme à la latine. Les papes auraient vu sous leurs lois l'un & l'autre empire. Mais du temps de *Grégoire VII*, une telle idée n'était encore que chimérique. L'empire de Constantinople n'était pas encore assez accablé, la fermentation du fanatisme n'était pas assez violente dans l'Occident. Les esprits ne furent bien disposés que du temps d'*Urbain II.*

Le pape & les princes croisés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, & Constantinople les redoutait toutes. On y haïssait les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques & des barbares. On

craignait surtout que Constantinople ne fût l'objet de leur ambition, plus que la petite ville de Jérusalem ; & certes on ne se trompait pas, puisqu'ils envahirent à la fin Constantinople & l'empire.

Ce que les Grecs craignaient le plus, & avec raison, c'était ce *Bohémond* & ses Napolitains, ennemis de l'empire. Mais quand même les intentions de *Bohémond* eussent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs grecs ?

Caractère des principaux croisés.

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des seigneurs croisés, par le trait que rapporte la princesse *Anne Comnène* de je ne sais quel comte français qui vint s'asseoir à côté de l'empereur sur son trône dans une cérémonie publique. *Baudouin*, frère de *Godefroi de Bouillon*, prenant par la main cet homme indiscret pour le faire retirer, le comte dit tout haut dans son jargon barbare : » Voilà un » plaisant rustre que ce grec, de s'asseoir devant » des gens comme nous. » Ces paroles furent interprétées à *Alexis*, qui ne fit que sourire. Une ou deux indiscrétions pareilles suffisent pour décrier une nation. *Alexis* fit demander à ce comte qui il était. » Je suis, répondit-il, de la race la plus noble. » J'allais tous les jours dans l'église de ma seigneurie, » où s'assemblaient tous les braves seigneurs qui » voulaient se battre en duel, & qui priaient Jesus-» Christ & la Ste Vierge de leur être favorables. » Aucun d'eux n'osa jamais se battre contre moi. »

Il était moralement impossible que de tels hôtes n'exigeassent des vivres avec dureté, & que les Grecs

n'en refusaſſent avec malice. C'était un ſujet de combats continuels entre les peuples & l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croiſés de l'*Hermite Pierre*. *Godefroi* en vint juſqu'à attaquer les faubourgs de Conſtantinople, & l'empereur les défendit en perſonne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croiſade, voulait abſolument qu'on commençât les entrepriſes contre les infidelles par le ſiége de la ville où réſidait le premier prince des chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, & qui envoyait couriers ſur couriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues*, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile où il était avec *Bohémond*, & de paſſer preſque ſeul ſur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiſcrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu ſéante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démarches fut d'être arrêté quelque temps priſonnier. Enfin la politique de l'empereur grec vint à bout de détourner tous ces orages. Il fit donner des vivres, il engagea tous les ſeigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquèreraient, il les fit tous paſſer en Aſie les uns après les autres, après les avoir comblés de préſens. *Bohémond*, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence.

Magnificence de l'empereur *Alexis*.

Quand ce prince vint lui rendre hommage à Conſtantinople, & qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or & d'argent, de bijoux de toute eſpèce, entaſſés ſans ordre, & de laiſſer la

porte du cabinet entr'ouverte. *Bohémond* vit en passant ces trésors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. „ Est-il possible, s'écria-t-il, „ qu'on néglige de si belles choses ? si je les avais, „ je me croirais le plus puissant des princes. „ Le soir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte sa fille, témoin oculaire. C'est ainsi qu'en usait ce prince, que tout homme désintéressé appellera sage & magnifique, mais que la plupart des historiens des croisades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être l'esclave d'une multitude dangereuse.

Enfin, quand il s'en fut heureusement débarrassé, & que tout fut passé dans l'Asie mineure, on fit la revue près de Nicée ; & on a prétendu qu'il se trouva cent mille cavaliers & six cents mille hommes de pied en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croisés qui périrent sous l'*Hermite* & sous d'autres, fait environ onze cents mille. Il justifie ce qu'on dit des armées des rois de Perse, qui avaient inondé la Grèce, & ce qu'on raconte des transplantations de tant de barbares ; ou bien c'est une exagération semblable à celles des Grecs qui mêlerent presque toujours la fable à l'histoire. Les Français enfin, & surtout *Raimond* de *Toulouse*, se trouvèrent par-tout sur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Asie mineure, & donner leur nom à la province de Galatie.

Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes. C'était une entrepriſe qui demandait autant de soins que la guerre même.

Veniſe ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichiſſait plus que jamais par ſon commerce avec les mahométans, & craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Piſans & les Grecs équipèrent des vaiſſeaux chargés de proviſions, qu'ils vendaient aux croiſés en côtoyant l'Aſie mineure. La fortune des Génois s'en accrut, & on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une puiſſance.

Le vieux turc *Soliman* ſoudan de Syrie, qui était ſous les caliſes de Bagdat ce que les maires avaient été ſous la race de *Clovis*, ne put avec le ſecours de ſon fils réſiſter au premier torrent de tous ces princes croiſés. Leurs troupes étaient mieux choiſies que celles de l'*Hermite Pierre*, & diſciplinées autant que le permettait la licence & l'enthouſiaſme.

1097. On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne ſoutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

1098. Prise de Jéruſalem. *Bohémond* eut l'adreſſe de ſe faire céder par les croiſés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla juſqu'en Méſopotamie s'emparer de la ville d'Edeſſe, & s'y forma un petit Etat. Enfin on mit le ſiége devant Jéruſalem, dont le caliſe d'Egypte s'était ſaiſi par ſes lieutenans. La plupart des hiſtoriens diſent que l'armée des aſſiégeans, diminuée par les combats, par les maladies & par les garniſons miſes dans les villes conquiſes, était réduite à vingt mille hommes de pied & à quinze cents chevaux; & que

Jérusalem, pourvue de tout, était défendue par une garnison de quarante mille soldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait outre cette garnison vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur sensé qui ne voie qu'il n'est guère possible qu'une armée de vingt mille hommes en assiège une de soixante mille dans une place fortifiée; mais les historiens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui est vrai, c'est qu'après cinq semaines de siége la ville fut emportée d'assaut, & que tout ce qui n'était pas chrétien fut massacré. L'*Hermite Pierre*, de général devenu chapelain, se trouva à la prise & au massacre. Quelques chrétiens, que les musulmans avaient laissé vivre dans la ville, conduisirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfans; & rien ne fut épargné. Presque tous les historiens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens tout dégouttans de sang allèrent en procession à l'endroit qu'on dit être le sépulcre de JESUS-CHRIST, & y fondirent en larmes. Il est très-vraisemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion; mais cette tendresse qui se manifesta par des pleurs n'est guère compatible avec cet esprit de vertige, de fureur, de débauche & d'emportement. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même temps. 1099.

Elmacim rapporte qu'on enferma les juifs dans la synagogue qui leur avait été accordée par les Turcs, & qu'on les y brûla tous. Cette action est croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés sur la route.

5 juillet 1099. Jérusalem fut prise par les croisés, tandis qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient, *Henri IV* d'Occident; & qu'*Urbain II*, chef de l'Eglise romaine, vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croisade dont il était l'auteur.

Les seigneurs, maîtres de Jérusalem, s'assemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les ecclésiastiques, suivant l'armée, se rendirent dans l'assemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, disaient-ils, faire un patriarche avant de faire un souverain.

Cependant *Godefroi* de *Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jérusalem. Quelques mois après arriva un légat nommé *Damberto*, qui se fit nommer patriarche par le clergé; & la première chose que fit ce patriarche, ce fut de prendre le petit royaume de Jérusalem pour lui-même au nom du pape. Il fallut que *Godefroi* de *Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de son sang, la cédât à cet évêque. Il se réserva le port de Joppé & quelques droits dans Jérusalem. Sa patrie qu'il avait abandonnée valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Palestine.

CHAPITRE LV.

Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. St Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on est battu. Saladin prend Jérusalem, ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII dit le jeune, &c.

Emigrations.

DEPUIS le quatrième siècle, le tiers de la terre est en proie à des émigrations presque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie chinoise, s'établissent enfin sur les bords du Danube; & de là ayant pénétré sous *Attila* dans les Gaules & en Italie, ils restent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths s'emparent de Rome. Les Vandales vont des bords de la mer baltique subjuguer l'Espagne & l'Afrique. Les Bourguignons envahissent une partie des Gaules: les Francs passent dans l'autre. Les Maures asservissent les Visigoths conquérans de l'Espagne, tandis que d'autres arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perse, dans l'Asie mineure, en Syrie, en Egypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer caspienne, & partagent les Etats conquis par les Arabes. Les croisés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations ensemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le tartare *Gengis* subjugue la haute Asie. Cependant, au bout de quelque temps, il n'est resté aucune trace des conquêtes des croisés. *Gengis*, au contraire, ainsi que les Arabes, les Turcs & les

autres, ont fait de grands établiſſemens loin de leur patrie. Il ſera peut-être aiſé de découvrir les raiſons du peu de ſuccès des croiſés.

Les mêmes circonſtances produiſent les mêmes effets. On a vu que quand les ſucceſſeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'Etats, la diſcorde les diviſa. Les croiſés éprouvèrent un ſort à peu près ſemblable. Ils conquirent moins, & furent diviſés plutôt. Voilà déjà trois petits Etats chrétiens formés tout d'un coup en Aſie; Antioche, Jéruſalem & Edeſſe. Il s'en forma quelques années après un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Bertrand*, fils du comte de Toulouſe. Mais, pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaiſſeaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croiſade, & ſe firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquiſitions à l'empereur grec, aucun ne tint ſa promeſſe, & tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps, ces nouveaux Etats diviſés & ſubdiviſés paſſèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. *Soliman*, qui avait perdu Antioche & Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons muſulmans; & ſous *Soliman* & après lui on vit dans l'Aſie un mélange de chrétiens, de turcs, d'arabes, ſe feſant tous la guerre. Un château turc était voiſin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des proteſtans & des catholiques ſont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encore de l'Occident. Ce prince *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, ramena une nouvelle multitude, grossie par des italiens & des allemands. On en compta trois cents mille, mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cents mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu près comme les suivans de l'*Hermite Pierre*. Ceux qui abordèrent en Asie furent détruits par *Soliman*; & le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie mineure.

Ce qui prouve encore, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers & hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sureté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'associations particulières.

Les religieux consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette église qui avait, disait-on, été autrefois le *temple de Salomon*. Ces établissemens ne sont dûs qu'à des Français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raimond Dupuy*, premier grand-maître & instituteur de la milice des hospitaliers, était de Dauphiné.

Chevaliers teutons.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches & rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres aussi souvent que contre les musulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encore en faveur des pauvres allemands abandonnés dans la Palestine ; & ce fut l'ordre des moines teutoniques, qui devint après en Europe une milice de conquérans.

Enfin la situation des chrétiens était si peu affermie que *Baudouin*, premier roi de Jérusalem, qui régna après la mort de *Godefroi* son frère, fut pris presqu'aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus ; leurs successeurs étaient amollis. Déjà l'Etat d'Edesse était repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les empereurs grecs ne voyant dans les princes d'Antioche, leurs voisins, que de nouveaux usurpateurs, leur faisaient la guerre, non sans justice. Les chrétiens d'Asie, prêts d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

St Bernard & ses prophéties.

La France avait commencé la première inondation : ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape *Eugène III*, n'aguère disciple de *St Bernard*, fondateur de Clervaux, choisit avec raison son premier maître pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état : aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé *Suger*, était premier

ministre de France ; son disciple était pape ; mais *Bernard*, simple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France & de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne fut dressé un échafaud dans la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le jeune*, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla ensuite. Tout ce qui était présent prit la croix. *Louis* la prit le premier des mains de *St Bernard*. Le ministre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ses Etats, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines ; mais l'éloquence de *Bernard*, & l'esprit du temps, sans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent sur les conseils du ministre.

Louis le jeune.

On nous peint *Louis le jeune* comme un prince plus rempli de scrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé, l'église de Vitry, & une partie du peuple, réfugiée dans cette église, avait péri au milieu des flammes. On persuada aisément au roi qu'il ne pouvait expier qu'en Palestine ce crime, qu'il eût mieux réparé en France par une administration sage. Il fit vœu de faire égorger des millions d'hommes pour expier la mort de quatre ou cinq cents champenois. Sa jeune femme, *Eléonore de Guienne*, se croisa avec lui, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles aventures.

Bernard s'était acquis un crédit si singulier que dans une nouvelle assemblée à Chartres on le choisit lui-même pour le chef de la croisade. Ce fait paraît

presqu'incroyable ; mais tout est croyable de l'emportement religieux des peuples. *St Bernard* avait trop d'esprit pour s'exposer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'*Hermite Pierre* était récent. Il refusa l'emploi de général, & se contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la mission du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III*, & il promet publiquement de la part de DIEU des victoires contre les infidelles. Bientôt après, un de ses disciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'était pas, à la vérité, des morts ressuscités ; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait par-tout en français aux Allemands.

L'espérance d'une victoire certaine entraîna à la suite de l'empereur & du roi de France la plupart des chevaliers de leurs Etats. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, soixante & dix mille gendarmes, avec une cavalerie légère prodigieuse : on ne compta point les fantassins. On ne peut guère réduire cette seconde émigration à moins de trois cents mille personnes, qui, jointes aux treize cents mille que nous avons précédemment trouvés, fait jusqu'à cette époque seize cents mille habitans transplantés. Les Allemands partirent les premiers, les Français ensuite. Il est naturel que de ces multitudes qui passent sous un autre climat,

les

les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance surtout causa la mortalité dans l'armée de *Conrad* vers les plaines de Constantinople. De-là ces bruits répandus dans l'occident, que les Grecs avaient empoisonné les puits & les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croisés avaient commis furent renouvelés par les seconds, & donnèrent les mêmes alarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à son grand-père *Alexis*.

Nouvelles fautes des croisés.

Conrad, après avoir passé le Bosphore, se conduisit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche subsistait. On pouvait se joindre à ces chrétiens de Syrie, & attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre; mais l'empereur allemand, jaloux du prince d'Antioche & du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Asie mineure. Un sultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pesante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain. Les turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur blessé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se sauva vers Antioche, & de là fit le voyage de Jérusalem en pélerin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux *Frédéric Barberousse*, son neveu & son successeur à l'empire d'Allemagne, le suivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

L'entreprise de *Louis le jeune* eut le même succès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, & eurent

beaucoup moins de justice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres proposa de se rendre maître de Constantinople ; mais la honte d'une telle action était trop sûre, & le succès trop incertain. L'armée française passa l'Hellespont sur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a personne, je crois, qui n'ait observé que ces puissantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire, avec bien moins de troupes, contre des ennemis incomparablement plus puissans que ne l'étaient alors les Turcs & les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la discipline militaire de ces princes croisés un défaut radical, qui devait nécessairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'esprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs sans expérience & sans art conduisaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, surpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui ; mais il essuya dans Antioche des malheurs domestiques plus sensibles que ces calamités. *Raimond*, prince d'Antioche, chez lequel il se réfugia avec la reine *Eléonore* sa femme, fit publiquement l'amour à cette princesse. On dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un si cruel voyage avec un jeune turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*.

Désastres de *Louis le jeune*.

Louis enleva sa femme d'Antioche, & la conduisit à Jérusalem, en danger d'être pris avec elle, soit par les musulmans, soit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la satisfaction d'accomplir

son vœu, & de pouvoir un jour dire à *St Bernard*, qu'il avait vu Bethléem & Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui restait de soldats fut battu & dispersé de tous côtés : enfin trois mille français 1148.
désertèrent à la fois, & se firent mahométans pour avoir du pain.

La conclusion de cette croisade fut que l'empereur *Conrad* retourna presque seul en Allemagne. Le roi *Louis le jeune* ne ramena en France que sa femme & quelques courtisans. A son retour il fit casser son mariage avec *Eléonore de Guienne*, sous prétexte de parenté, car l'adultère, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le sacrement du mariage ; mais par la plus absurde des lois, le crime d'avoir épousé son arrière-cousine annullait ce sacrement. *Louis* n'était pas assez puissant pour garder la dot en renvoyant la personne ; il perdit la Guienne, cette belle province de France, après avoir perdu en Asie la plus florissante armée que son pays eût encore mis sur pied. Mille familles désolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *Bernard*, qui en fut quitte pour se comparer à *Moïse*, lequel, disait-il, avait comme lui promis de la part de DIEU aux Israëlites de les conduire dans une terre heureuse, & qui vit périr la première génération dans les déserts.

CHAPITRE LVI.

De Saladin.

Alliance du roi chrétien de Jérusalem avec un soudan.

APRÈS ces malheureuses expéditions, les chrétiens de l'Asie furent plus divisés que jamais entr'eux. La même fureur régnait chez les musulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'*Amauri* roi de Jérusalem se ligua avec le soudan d'Egypte contre les Turcs ; mais à peine le roi de Jérusalem avait-il signé ce traité, qu'il le viola. Les chrétiens possédaient encore Jérusalem, & disputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs & aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuisée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Comnène* montait sur le trône chancelant de Constantinople par le meurtre de son neveu, & que *Fréderic Barberousse* & les papes tenaient l'Italie en armes, la nature produisit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, & leur montrer le peu qu'ils sont, & le peu qu'ils se disputent. Un tremblement de terre, plus étendu que celui qui s'est fait sentir en 1755, renversa la plupart des villes de Syrie & de ce petit Etat de Jérusalem ; la terre engloutit en cent endroits les animaux & les hommes. On prêcha aux Turcs que DIEU punissait les chrétiens ; on prêcha aux chrétiens que DIEU se déclarait contre les Turcs ; & on continua de se battre sur les débris de la Syrie.

1182.

Horrible tremblement de terre.

Au milieu de tant de ruines s'élevaient le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un perſan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière & toujours libre. Il fut un de ces capitaines qui s'emparaient des terres des caliſes ; & aucun ne fut auſſi puiſſant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perſe & la Méſopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, ſongea bientôt à conquérir le royaume de Jéruſalem. De violentes factions déchiraient ce petit Etat, & hâtaient ſa ruine. *Gui de Luſignan*, couronné roi, mais à qui on diſputait la couronne, raſſembla dans la Galilée tous ces chrétiens diviſés que le péril réuniſſait, & marcha contre *Saladin;* l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-deſſus ſa cuiraſſe, & tenant entre ſes bras une croix qu'on perſuada aux chrétiens être la même qui avait été l'inſtrument de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par *Saladin* comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains.

Saladin.

Le roi de Jéruſalem captif de *Saladin.*

Saladin préſenta de ſa main à *Luſignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans de la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner ſa coupe à un de ſes capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les muſulmans, & qui ſe conſerve encore chez quelques arabes, de ne point faire mourir les priſonniers auxquels ils avaient donné à boire & à manger. Ce droit de l'ancienne hoſpitalité était ſacré pour *Saladin*. Il ne ſouffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi.

Ce capitaine avait violé plusieurs fois sa promesse. Le vainqueur avait juré de le punir ; & montrant qu'il savait se venger comme pardonner, il abattit d'un
1187. coup de sabre la tête de ce perfide. Arrivé aux
Générosité de *Saladin*. portes de Jérusalem, qui ne pouvait plus se défendre, il accorda à la reine, femme de *Lusignan*, une capitulation qu'elle n'espérait pas. Il lui permit de se retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des grecs qui demeuraient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ses fers. Il les leur rendit avec une générosité qui n'avait pas encore
Il purifie la mosquée. eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau rose, par les mains même des chrétiens, la mosquée qui avait été changée en église. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin* soudan d'Alep avait travaillé lui-même, & fit graver sur la porte ces paroles : „ Le roi *Saladin*, serviteur „ de DIEU, mit cette inscription après que DIEU „ eut pris Jérusalem par ses mains. „

Il établit des écoles musulmanes ; mais malgré son attachement à sa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'église qu'on appelle du *saint-sépulcre* quoiqu'il ne soit point du tout vraisemblable que JESUS ait été enterré en cet endroit. Il faut ajouter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Lusignan*, en lui fesant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre son libérateur. *Lusignan* ne tint pas sa parole.

Pendant que l'Asie mineure avait été le théâtre

du zèle, de la gloire, des crimes & des malheurs de tant de milliers de croisés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main s'était répandue dans le fond du Nord.

Croisade dans le Nord

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne septentrionale avec le fer & le feu. Nous avons vu ensuite les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, sans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vainqueurs. A peine le christianisme fut affermi dans le Danemarck, dans la Saxe & dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croisade contre les païens du Nord qu'on appelait *Sclaves*, ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contr'eux depuis Brême jusqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croisés portèrent la destruction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde; on ne convertit personne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux seize cents mille que le fanatisme de ces temps-là coûtait à l'Europe.

Cependant il ne restait aux chrétiens d'Asie qu'Antioche, Tripoli, Joppé & la ville de Tyr. *Saladin* possédait tout le reste, soit par lui-même, soit par son gendre, le sultan d'Iconium ou de Cogni.

Dime saladine.

Au bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clément III* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe-Auguste* qui régnait alors en France, & le vieux *Henri II* roi d'Angleterre, suspendirent leurs différends, & mirent

toute leur rivalité à marcher à l'envi au secours de l'Asie. Ils ordonnèrent, chacun dans leurs Etats, que tous ceux qui ne se croiseraient point payeraient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour les frais de l'armement. C'est ce qu'on appelle *la dime Saladine*; taxe qui servait de trophée à la gloire du conquérant.

Cet empereur *Fréderic Barberousse*, si fameux par les persécutions qu'il essuya des papes & qu'il leur fit souffrir, se croisa presqu'au même temps. Il semblait être chez les chrétiens d'Asie ce que *Saladin* était chez les Turcs: politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune, il conduisait une armée de cent cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croisé qui n'eût au moins cinquante écus, afin que chacun pût, par son industrie, prévenir les horribles disettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

L'empereur de Constantinople allié de *Saladin*.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Constantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin*. Cette alliance révolta l'Europe; mais il est évident qu'elle était indispensable: on ne s'allie point avec un ennemi naturel sans nécessité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins nécessaires peut-être, ne causent pas tant de murmures. *Fréderic* s'ouvrit un passage dans la Thrace, les armes à la main, contre l'empereur *Isaac l'Ange*: & victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le sultan de Cogni; mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus,

il en mourut, & ſes victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher ſans doute, puiſque ſon fils le duc de Suabe ne put raſſembler de ces cent cinquante mille hommes que ſept à huit mille tout au plus. Il les conduiſit à Antioche, & joignit ces débris à ceux du roi de Jéruſalem, *Gui de Luſignan*, qui voulait encore attaquer ſon vainqueur *Saladin*, malgré la foi des ſermens & malgré l'inégalité des armes.

Après pluſieurs combats, dont aucun ne fut déciſif, ce fils de *Fréderic Barberouſſe*, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chaſteté, & qu'il eût pu réchapper par l'uſage des femmes, ſont à la fois des panégyriſtes bien hardis & des phyſiciens peu inſtruits. On a eu la ſottiſe d'en dire autant depuis du roi de France *Louis VIII.*

Philippe-Auguſte & Richard cœur de lion.

L'Aſie mineure était un gouffre où l'Europe venait ſe précipiter. Non-ſeulement cette armée immenſe de l'empereur *Fréderic* était perdue; mais des flottes d'anglais, de français, d'italiens, d'allemands, précédant encore l'arrivée de *Philippe-Auguſte* & de *Richard cœur de lion*, avaient amené de nouveaux croiſés & de nouvelles victimes.

Le roi de France & le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Preſque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient raſſemblés pour aſſiéger cette ville. *Saladin* était embarraſſé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cents mille combattans.

1190. Ptolémaïs à la vérité fut prise; mais la discorde qui devait nécessairement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, tels que *Philippe* & *Richard*, fit plus de mal que ces trois cents mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe* fatigué de ces divisions, & plus encore de la supériorité & de l'ascendant que prenait en tout *Richard* son vassal, retourna dans sa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés, plus divisés entr'eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin*, qui revenait vainqueur de la Mésopotamie, livra bataille aux croisés près de Césarée. *Richard* eut la gloire de désarmer *Saladin*: ce fut presque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée; & *Richard* s'en retourna avec plus de gloire à la vérité que *Philippe-Auguste*, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un seul vaisseau; & ce vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Venise, il traversa déguisé & mal accompagné la moitié de l'Allemagne. Il avait offensé en Syrie par ses hauteurs un duc d'Autriche, & il eut l'imprudence de passer par ses terres. Ce duc d'Autriche le chargea
1193. de chaînes, & le livra au barbare & lâche empereur *Henri VI*, qui le garda en prison comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, & qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour sa rançon.

Mais cent mille marcs d'argent fin feraient aujourd'hui, en 1778, environ cinq millions & demi; & alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette somme : c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus. Nous en avons parlé au chapitre 49.

Mort de *Saladin* : son tastament. 1195.

Saladin, qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laissait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr jusqu'à Joppé, garda fidellement sa parole. Il mourut trois ans après à Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans sa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant sa porte, le drap qui devait l'ensevelir; & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : „ Voilà tout ce que *Saladin*, vainqueur „ de l'Orient, remporte de ses conquêtes. „ On dit qu'il laissa par son testament des distributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, juifs & chrétiens; voulant faire entendre par cette disposition que tous les hommes sont frères, & que pour les secourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Peu de nos princes chrétiens ont eu cette magnificence; & peu de ces chroniqueurs dont l'Europe est surchargée, ont su rendre justice.

L'ardeur des croisades ne s'amortissait pas, & les guerres de *Philippe-Auguste*, contre l'Angleterre & contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de seigneurs français ne se croisât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un prince flamand, ainsi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première : c'était *Baudouin*, comte de

Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, composèrent cette croisade nouvelle qu'on peut appeler la cinquième.

Venise gagne aux croisades.

Venise devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était mise en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France, ne pouvaient alors fournir. Ces républicains industrieux gagnèrent à cette croisade de l'argent & des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour transporter seulement l'armée dans le trajet. Secondement, ils se servirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

1202.

Le pape *Innocent III* les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il craignît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara & son territoire, qui accrut les forces de Venise en Dalmatie.

Cette croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, & que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs. Ainsi les chrétiens dirigèrent leur croisade contre le premier prince de la chrétienté.

CHAPITRE LVII.

Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs grecs. Croisade en Egypte. Aventure singulière de St François d'Assise. Disgrâces des chrétiens.

L'EMPIRE de Constantinople, qui avait toujours le titre d'empire romain, possédait encore la Thrace, la Grèce entière, les îles, l'Epire, & étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade & jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croisés. On cultiva toujours les sciences & les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue, jusqu'au temps où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'Etat, & n'en écrivaient pas mieux : ils ne parlent que de dévotion ; ils déguisent tous les faits ; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles ; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité : la controverse était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douzième siècle, disputa long-temps avec ses évêques sur ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croisés & les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'alcoran, où il est dit que *Dieu est un être*

infini, qui n'a point été engendré, & qui n'a engendré perſonne. Manuel voulut qu'on ôtât du catéchiſme cet anathême. Ces diſputes ſignalèrent ſon règne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette diſpute *Manuel* ménageait les muſulmans. Il ne voulait pas que, dans le catéchiſme grec, on inſultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, & que notre Trinité révoltait.

1185. *Alexis Manuel* ſon fils, qui épouſa une fille du roi de France, *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic*, un de ſes parens. Cet *Andronic* le fut à ſon tour par un officier du palais, nommé *Iſaac l'Ange*. On traîna l'empereur *Andronic* dans les rues ; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui verſa de l'eau bouillante ſur le corps, & il expira dans les plus cruels ſupplices.

Révolutions horribles dans l'empire grec.

Iſaac l'Ange, qui avait puni un uſurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par ſon propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet

1195. *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnènes;* & ce fut lui qui fut la cauſe de la priſe de Conſtantinople par les croiſés.

Le fils d'*Iſaac l'Ange* alla implorer le ſecours du pape, & ſurtout des Vénitiens, contre la barbarie de ſon oncle. Pour s'aſſurer de leur ſecours, il renonça à l'Egliſe grecque, & embraſſa le culte de la latine. Les Vénitiens & quelques princes croiſés, comme *Baudouin*, comte de Flandre, *Boniface*, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux ſecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours

pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, détesté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ses parens, surnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ses mains, & prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'empire.

Prise de Constantinople par les croisés. 1204.

Les croisés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des séditions qui désolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent presque sans résistance ; & ayant tué tout ce qui se présenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicétas* assure que le seul butin des seigneurs de France fut évalué deux cents mille livres d'argent en poids. Les Eglises furent pillées ; & ce qui marque assez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le sanctuaire de l'église de *Ste Sophie*, tandis qu'une des prostituées qui suivait l'armée de *Baudouin* chantait des chansons de sa profession dans la chaire patriarchale. Les Grecs avaient souvent prié la Sainte Vierge en assassinant leurs princes. Les Français buvaient, chantaient, caressaient des filles dans la cathédrale en la pillant : chaque nation a son caractère. (7)

(7) „ On jeta les reliques dans des lieux immondes ; on répandit par „ terre le corps & le sang de notre Seigneur ; on employa les vases sacrés „ à des usages profanes. . . Une femme insolente vint danser *dans le sanctuaire* „ & s'asseoir dans les siéges des prêtres. *Fleuri*, année 1204.

Le pape Innocent III, si connu par la violence de sa conduite & sa cruauté envers les Albigeois, reprocha aux croisés d'avoir *exposé à l'insolence des valets, non-seulement les femmes mariées & les veuves, mais les filles & les religieuses. Idem*, année 1205.

Comme de savans critiques ont prétendu que M. *de Voltaire* avait altéré l'histoire, nous avons cru devoir placer ici le passage de *Fleuri*,

Ce fut pour la première fois que la ville de Conſtantinople fut priſe & ſaccagée par des étrangers, & elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidelles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté pas les hiſtoriens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné ſur terre & ſur mer une victoire aſſurée. Si c'était quelque choſe de ſemblable à nos phoſphores, l'eau pouvait à la vérité le conſerver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce ſecret, les Turcs avaient enlevé preſque toute l'Aſie mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent le reſte.

Election ſingulière d'un empereur.

Le plus puiſſant des croiſés, *Baudouin*, comte de Flandre, ſe fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'égliſe de *Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était deſtiné à l'élu était ſeul conſacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce

tiré de *Nicétas*, auteur contemporain, dont nous rapporterons les expreſſions, d'après la traduction latine de *Jérome Wolf*.

Quid... referam.... reliquiarum ſanctorum martyrum in loca fœda abjectionem. Quod verò auditu horrendum eſt, id tum erat cernere, ut divinus ſanguis & corpus Chriſti humi effunderetur, & abjiceretur. Qui autem preciosas eorum capſulas capiebant... ipſas confractas pro patinis & poculis uſurpabant...

Muli & jumenta ſellis inſtrata uſque ad templi adita introducebantur quorum nonnulla cum ob ſplendidum & lubricum ſolum pedibus inſiſtere nequirent prolapſa confodiebantur, ut effuſis cruore & ſtercore ſacrum pavimentum inquinaretur. Imò & muliercula quædam cooperta peccatis Chriſto inſultans & in patriarchæ ſolio conſedens fractum canticum cecinit, & ſæpe in orbem rotata ſaltavit.... Abominationem & deſolationem in loco ſancto vidimus meretricios ſermones rotundo ore proferentem.

Uno conſenſu omnia ſumma ſcelera & piacula omnibus ex æquo ſtudio erant... in angiportis, in triviis, in templis quærelæ, fletus... virorum gemitus, mulierum ejulatus, lacerationes, ſtupra.

nouvel

nouvel usurpateur condamna l'autre usurpateur *Mirziflos* (*h*) à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croisés partagèrent l'empire. Les Vénitiens se donnèrent le Péloponnèse, l'île de Candie & plusieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point subi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Thessalie. Ainsi *Baudouin* n'eut guère pour lui que la Thrace & la Mœsie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Eglise d'Orient. Cette conquête eût pu avec le temps valoir un royaume : Constantinople était autre chose que Jérusalem.

Ainsi le seul fruit des chrétiens dans leurs barbares croisades fut d'exterminer d'autres chrétiens. Ces croisés, qui ruinaient l'empire, auraient pu bien plus aisément que tous leurs prédécesseurs chasser les Turcs de l'Asie. Les Etats de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller secourir Jérusalem, il ne passa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Monfort* qui, ayant en vain cherché un Etat en Grèce & en Syrie, se mit ensuite à la tête d'une croisade contre les Albigeois, pour usurper avec la croix quelque chose sur les chrétiens ses frères.

Débris de l'empire grec.

Il restait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la destruction de leur empire. Un d'eux, qui

(*h*) Les Français alors très-grossiers l'appellent *Murfusle*, ainsi que d'*Augusle*, ils ont fait *Août*; de *Pavo*, *paon*; de *vigenti*, *vingt*; de *canis*, *chien*; de *lupus*, *loup*; &c.

portait aussi le nom d'*Alexis*, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide ; & là, entre la mer noire & le mont Caucase, forma un petit Etat qu'on appela l'*empire de Trébisonde* : tant on abusait de ce mot d'*empire*.

Théodore Lascaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithynie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'empereur, & fit élire un patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandre*, qui
1205. jouit à peine de sa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les sources de ces émigrations devaient tarir alors ; mais les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la terre sainte. Les fausses nouvelles qui en venaient tous les jours donnaient de fausses espérances.

Croisades dégénérées en folie.

Un moine breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans : il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux Musulmans : le reste périt de misère.

L'Etat d'Antioche était ce que les chrétiens avaient

conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un *Emery de Lusignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume.

Le roi de France fait un roi de Jérusalem.

Ce roi titulaire, ses chevaliers, les bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes allemands, un duc d'Autriche, *André*, roi de Hongrie, suivi d'assez belles troupes, les templiers, les hospitaliers, les évêques de Munster & d'Utrecht; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérans, si elle avait eu un chef; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de princes n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au temps de se relever; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes considérables. Quatre mille anglais, autant d'italiens, vinrent sous diverses bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Egypte à ses autres Etats, venait

de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné ; mais comme *Saphadin* paraissait mal affermi dans l'Egypte, les croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluse.

Près des ruines de Peluse est élevée Damiette sur une chaussée qui la défend des inondations du
1218. Nil. Les croisés commencèrent le siége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après sa mort. *Mélédin*, l'aîné de ses fils, régnait alors en Egypte, & passait pour aimer les lois, les sciences & le repos plus que la guerre. *Corradin* sultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le secourir contre les chrétiens. Le siége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Asie & en Afrique.

St François d'Assise, qui établissait alors son ordre, passa lui-même au camp des assiégeans ; & s'étant imaginé qu'il pourrait aisément convertir le sultan *Mélédin*, il s'avança avec son compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduisit au sultan. *François* le prêcha en italien. Il proposa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu dans lequel ses imans d'un côté, *François* & *Illuminé* de l'autre, se jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette proposition singulière, répondit en riant que ses prêtres n'étaient pas hommes à se jeter au feu pour leur foi : alors *François* propos

de s'y jeter tout seul. *Mélédin* lui dit que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de sa religion. Ensuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle est la force de l'enthousiasme, que *François* n'ayant pu réussir à se jeter dans un bûcher en Egypte, & à rendre le soudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Espagne; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* & de quatre autres de ses compagnons qu'ils allassent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Espagne; ils revinrent une seconde fois, on les renvoya encore. Ils revinrent une troisième; l'empereur poussé à bout, les condamna à la mort dans son divan, & leur trancha lui-même la tête. C'est un usage superstitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux de leurs pays. Les miramolins se disaient descendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort, sous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'espérance d'une expiation plus pure. Cet abominable usage s'est si bien conservé que le fameux empereur de Maroc *Mulei Ismaël* a exécuté de sa main près de dix mille hommes dans sa longue vie.

1218. On coupe la tête à cinq compagnons de *St François*.

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Assise* est encore célébrée tous les ans à Coimbre, par une procession aussi singulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciscains

revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coimbre dans l'égliſe de Ste Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'égliſe de Ste Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne ſont couverts que d'un petit caleçon qui ne deſcend qu'au haut des cuiſſes ; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche eſt longue, & on s'arrête ſouvent.

1220. Damiette cependant fut priſe, & ſemblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte ; mais *Pélage Albano*, bénédictin eſpagnol, légat du pape, & cardinal, fut cauſe de ſa perte. Le légat prétendait que le pape étant chef de toutes les croiſades, celui qui le repréſentait en était inconteſtablement le général ; que le roi de Jéruſalem, n'étant roi que par la permiſſion du pape, devait obéir en tout au légat. Ces diviſions conſumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome ; le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour ſervir ſous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, préciſément au temps que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençait à ſe déborder. Le ſultan par des écluſes inonda le camp
1221. des chrétiens. D'un côté, il brûla leurs vaiſſeaux ; de l'autre côté, le Nil croiſſait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle ſe trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de Pharaon, quand ils virent la mer prête à retomber ſur eux.

Défaite des chrétiens.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le ſultan. Il ſe fit rendre Damiette ; il renvoya l'armée en Phénicie, après

avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre ; & il garda le roi *Jean de Brienne* en otage.

Les chrétiens n'avaient plus d'espérance que dans l'empereur *Fréderic II*. *Jean de Brienne*, sorti d'otage, lui donna sa fille & les droits au royaume de Jérusalem pour dot.

Comment *Fréderic II* se démêlait des croisades.

L'empereur *Fréderic II* concevait très-bien l'inutilité des croisades ; mais il fallait ménager les esprits des peuples, & éluder les coups du pape. Il me semble que la conduite qu'il tint est un modèle de saine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le sultan *Mélédin*. Son traité étant signé entre le sultan & lui, il part pour la Palestine, mais avec un cortége plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que, sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reproche d'avoir laissé, par le traité, une mosquée dans Jérusalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée ; ailleurs il était regardé comme un prince qui savait régner.

Suite d'événemens étranges.

Il faut avouer, quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans n'ont guère pu aller, par leur imagination, au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'est peu que nous ayons vu, quelques années auparavant, un comte de Flandre qui, ayant fait vœu d'aller à la terre sainte, se saisit en chemin de l'empire de Constantinople ; c'est peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jérusalem, ait été sur le point de subjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de*

Brienne, n'ayant plus d'Etats, marche presque seul au secours de Constantinople ; il arrive pendant un
1224. interrègne, & on l'élit empereur. Son successeur *Beaudouin II*, dernier empereur latin de Constantinople, toujours pressé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le secours de tous les princes de l'Europe ; tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la terre sainte ; les papes étaient presque toujours en France, & les rois prêts à partir pour la Palestine.

Thibaud de Champagne roi de Navarre, si célèbre par l'amour qu'on lui suppose pour la reine *Blanche*, & par ses chansons, fut aussi un de ceux qui
1240. s'embarquèrent alors pour la Palestine. Il revint la même année : & c'était être heureux. Environ soixante & dix chevaliers français, qui voulurent se signaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecsala* qui, ayant hérité des Etats & des vertus de son oncle, les traita humainement, & les laissa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps le territoire de Jérusalem n'appartient plus ni aux Syriens ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux musulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Asie. *Gengis* & ses Tartares avaient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour sur les terres abandonnées.

Les habitans du Chorasan, qu'on nomma *Corasmins*, poussés par les Tartares, se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths au quatrième siècle, chassés, à ce qu'on dit, par des Scythes, étaient tombés sur l'empire romain. Ces Corasmins idolâtres égorgèrent ce qui restait à Jérusalem de turcs, de chrétiens & de juifs. Les chrétiens qui restaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelque temps leurs querelles particulières pour résister à ces nouveaux brigands. 1244. Autres brigands.

Ces chrétiens étaient alors ligués avec le soudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de *St Jean*, les chevaliers teutoniques, étaient des défenseurs toujours armés. L'Europe fournissait sans cesse quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramasser combattit les Corasmins. La défaite des croisés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, & exterminèrent presque tout ce qui restait de chevaliers. Mais ces torrens passagers laissèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours; & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Pisans se disputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers & les chevaliers de *St Jean* se disputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait presque plus de ces pélerins armés. Les espérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand *St Louis* entreprit la dernière croisade.

CHAPITRE LVIII.

De St Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

Portrait de St Louis.

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être; à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; & peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange: prudent & ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente sa mère qui savait régner, réprimé l'abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, & les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des

excommunications. Ayant, dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques & des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* & les vengeances de l'empereur *Fréderic II.*

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plusieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III*, & contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III* moins riche, moins obéi de ses Anglais, n'eut ni d'aussi bonnes troupes, ni d'aussitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & surtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut suivie d'une 1241.
paix utile. Les vassaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en sortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres sterling pour les frais de la campagne.

Quand on songe qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorsqu'il se conduisit ainsi, & que son caractère était fort au-dessus de sa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans sa patrie ; & on gémit que la France ait été si malheureuse par ses vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croisade.

L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidelles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences ; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition.

1243. Enfin laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme & ses trois frères que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes & de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes, furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, & que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte, & l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenses.

On voit, par les comptes de *St Louis*, combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-six

mille livres numéraires de nos jours. (8) Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante & deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses, & les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades & la religion des sermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il fesait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & sage *Méleçsala* soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Méleçsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine est attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre: le roi de

(8) Ou 169,000 livres, si l'on entend la livre numéraire d'or: elle était alors à la livre numéraire d'argent à peu près dans le rapport de 21 à 18. Cette différence, entre l'évaluation des livres numéraires en or ou en argent, vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas la même qu'aujourd'hui, celle de l'or était plus faible. Par la même raison il faut augmenter (note 4) d'environ un septième les 540,000 livres, léguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires d'or.

cette île se joint à lui. On aborde en Egypte. Le soudan d'Egypte ne possédait point Jérusalem. La Palestine alors était ravagée par les Corasmins. Le sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays ; & le calife de Bagdat, toujours reconnu & toujours sans pouvoir, ne se mêlait plus de ces guerres. Il restait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs divisions les exposaient continuellement à être écrasés par les sultans turcs & par les Corasmins.

Il va en Egypte.

Dans ces circonstances il est difficile de voir pourquoi le roi de France choisissait l'Egypte pour le théâtre de sa guerre. Le vieux *Mélecsala* malade demanda la paix ; on la refusa. *Louis* était renforcé par de nouveaux secours arrivés de France, suivis de soixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un soudan qui touchait à sa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie seraient domptées ? cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie ; l'autre moitié est vaincue près de la Massoure.

Defait & pris. 1250.

St *Louis* voit tuer son frère *Robert d'Artois*. Il est pris avec ses deux autres frères, le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecsala* qui régnait en Egypte, c'était son fils *Almoadan*. Ce nouveau soudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour sa rançon & pour celle des prisonniers un million de besans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les Mammelucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement,

partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux chrétiens. Cependant le conſeil égyptien continua de traiter avec le roi. Le ſire de *Joinville* rapporte que les émirs même propoſèrent, dans une de leurs aſſemblées, de choiſir *Louis* pour leur ſoudan.

Fables de *Joinville*, dont on n'a point la véritable hiſtoire.

Joinville était priſonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de ſon caractère a du poids ſans doute. Mais qu'on faſſe réflexion, combien dans un camp, dans une maiſon, on eſt mal informé des faits particuliers qui ſe paſſent dans un camp voiſin, dans une maiſon prochaine; combien il eſt hors de vraiſemblance que des muſulmans ſongent à ſe donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteſte leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un diſcours populaire. Dire fidellement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent rapporter de bonne foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville;* ce n'eſt qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne ſaurais guère encore concilier ce que les hiſtoriens diſent de la manière dont les muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les feſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier Jesus-Christ, & qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le chriſtianiſme.

D'un autre côté ils atteſtent qu'un vieil émir fit

demander par interprète aux captifs s'ils croyaient en JESUS-CHRIST ; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : „ Consolez-vous, dit l'émir, „ puisqu'il est mort pour vous, & qu'il a su ressus- „ citer, il saura bien vous sauver. „

Ces deux récits semblent un peu contradictoires ; & ce qui est plus contradictoire encore, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Générosité des vainqueurs.

Au reste, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille besans auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des captifs. Et lorsqu'en vertu du traité, les troupes françaises, qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine & ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés ; le vulgaire en tous pays est féroce : il y eut sans doute beaucoup de violences commises, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Egypte.

St Louis de retour en France.

St Louis, délivré de captivité, se retire en Palestine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux & de son armée. Il va visiter Nazareth, au lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans sa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* sa mère ; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

Son

Son séjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, & ses barons le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en souverain ; & si cet arrêt, qui favorisait *Henri III*, ne put appaiser les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis*, & au bon ordre de son royaume, l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de *Henri III* & de ses barons lui facilitaient les moyens ; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin ; mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Auguste* : ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la justice de ressort ; & les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlemens dans lesquels des chevaliers, qui rarement savaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit

à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entrepriſes de la cour de Rome par cette fameuſe pragmatique qui conſerve les anciens droits de l'Egliſe, nommés libertés de l'Egliſe gallicane, s'il eſt vrai que cette pragmatique ſoit de lui.

Il repart pour ſa croiſade.

Enfin treize ans de ſa préſence réparaient en France tout ce que ſon abſence avait ruiné; mais ſa paſſion pour les croiſades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime ſur le clergé pour trois ans. Il part enfin une ſeconde fois, & à peu près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le ſuivre. Mais ce n'eſt plus ni du côté de la Paleſtine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne ſa dévotion & ſes armes. Il fait cingler ſa flotte vers Tunis.

Etat de la Syrie.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche & dans Tyr, c'était une génération mêlée de ſyriens, d'arméniens & d'européens. On les appelait *Poulains*, & ces reſtes ſans vigueur étaient pour la plupart ſoumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les religieux templiers & hoſpitaliers, qu'on peut en quelques ſens comparer à la milice des mammelucs, ſe feſaient entr'eux, dans ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle que, dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette ſituation de quelques métis ſur les côtes de Syrie, & le voyage de *St Louis* à Tunis? Son frère *Charles* d'*Anjou* roi

de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, ſefait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays ; & *St Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens, (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme ! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés & le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué ; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux & le courage d'un grand homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

Mort du roi.

1270.

On ne peut guère compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de *St Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Fréderic Barberouſſe*, les trois cents mille de la

Pertes de l'Europe.

croisade de *Philippe-Auguste* & de *Richard*, deux cents mille au moins au temps de *Jean* de *Brienne;* comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople & dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord & de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européens.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de *St Louis* avait coûté huit cents mille besans ; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps ; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, & surtout les Vénitiens s'y enrichirent ; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que *St Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal

s'accrut un peu des ruines des poſſeſſeurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'eſclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés ſur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en ſervitude. Ptolémaïs, leur principal aſile, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put réſiſter aux forces du ſoudan d'Egypte *Mélecſéraph*. Il la prit en 1291: Tyr & Sydon ſe rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième ſiècle, il n'y avait plus dans l'Aſie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE LIX.

Suite de la priſe de Conſtantinople par les croiſés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait ſubjugué l'Angleterre: de ſimples gentilshommes la Sicile; & parmi les croiſés, des ſeigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche & Jéruſalem. Enfin *Baudouin* pair de France, & comte de Flandre, avait pris Conſtantinople. Nous avons vu les mahométans d'Aſie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins, leurs communs ennemis; & pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares

dans l'Asie & dans l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1210. Les Français règnent à Constantinople.

Pierre de *Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné & sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit sur l'Occident, & combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace & de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait & l'empereur latin & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que *Pierre* de *Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; & après sa mort ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople & son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était devenue si pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur,) mit en gage pour quelque argent entre les mains des Vénitiens la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge & beaucoup de morceaux de la vraie croix. *St Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens,

& les plaça dans la sainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

Les Grecs reprennent l'empire.

On vit ce *Baudouin II* venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia si solemnellement *Fréderic II.* Il y implora vainement le secours d'une croisade, & ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Lascaris*, reprit la ville par une intelligence secrète. *Baudouin* s'enfuit ensuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur qu'il fit au roi *St Louis*. Ainsi finit cet empire des croisés. 1261.

Leurs mœurs

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* se signala d'abord en privant son pupille de la vue & de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conserva ; car la mode entre jusque dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solemnellement de cette cruauté par son patriarche & par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. *Paléologue* se frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & se gardait bien de délivrer de prison son pupille & son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire

était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti présenterait à DIEU un mémoire de ses raisons dans Ste Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier béni, & qu'ainsi la volonté de DIEU se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croisades; mais il avait perdu presque toute l'Asie mineure & la Syrie. La Grèce en fut séparée après les croisades; mais un peu de l'Asie mineure restait, & il s'étendait encore en Europe jusqu'à Belgrade.

Tout le reste de cet empire était possédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, composée d'abord d'esclaves, & ensuite de conquérans. C'étaient des soldats ramassés des côtes septentrionales de la mer noire; & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de *St Louis*.

Le califat touchait à sa fin dans ce treizième siècle, tandis que l'empire de *Constantin* penchait vers la sienne. Vingt usurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en se soumettant à sa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abassides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainsi dans les douzième & treizième siècles une suite de dévastations non interrompue dans tout l'hémisphère. Les nations se précipitèrent les

unes sur les autres par des émigrations prodigieuses, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croisés fondaient sur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent sur les Turcs, sur les Arabes, sur les Indiens, sur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* & par ses fils, changèrent la face de toute la grande Asie, tandis que l'Asie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.

CHAPITRE LX.

De l'Orient & de Gengis-Kan.

Au-dela de la Perse, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carisme* ou *Kouaresme*, du nom corrompu de ses conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième siècle & au commencement du treizième, quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes Etats. *Mohammed le Carismin* régnait du fond de l'Irac, qui est l'ancienne Médie, jusqu'au-delà de la Sogdiane, & fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à ses Etats une partie de l'Inde, & se voyait un des plus grands souverains du monde, mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait, & auquel il ne restait que Bagdat.

Par-delà le Taurus & le Caucase, à l'orient de la mer caspienne, & du Volga jusqu'à la Chine, & Des Tartares.

au Nord jusque sous la zone glaciale, s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tartares*, du nom de *Tatar-Kan* l'un de leurs plus grands princes, & que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial, sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bedouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs mœurs. Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui comme des bêtes féroces trop multipliées, se jetèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorsqu'ils chassèrent au cinquième siècle les habitans de ces contrées qui se précipitèrent sur l'empire romain; tantôt à l'Orient, & au Midi, vers l'Arménie & la Perse; tantôt du côté de la Chine & jusqu'aux Indes; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère; & les peuples qui habitaient aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaissance, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Leur culte. Chaque horde ou tribu avait son chef, & plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du *Dalailama* l'adoraient; & cette adoration consistait principalement en un léger tribut: les autres, pour tout culte, sacrifiaient à DIEU quelques animaux,

une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfeſant & puiſſant tel que le diable. Les beſoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure & ſauvage ; & ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douzième & treizième ſiècles, c'eſt que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſſèdent tout le reſte. *Cal-Kan* ou *Gaſſar-Kan*, aïeul de *Gengis-Kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens européens appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante ; & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Prêtre-Jean chimérique.

Il y avait un puiſſant Etat entre ſes terres & celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Prête-Jean*, quoiqu'aſſurément il n'y eût aucune raiſon de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réputation de ſa capitale, qui feſait du bruit dans l'Aſie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Neſtorius*. Quelques-uns de leurs religieux ſe mirent en chemin avec eux; & pour ſe rendre recommandables aux princes chrétiens qui feſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan le plus puiſſant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le ſacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* ſi fameux dans nos anciennes chroniques des croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce prince nègre, qui eſt moitié chrétien ſchiſmatique & moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ſes Etats, & ſe fit élire ſouverain de tous les kans tartares, ſous le nom de *Gengis*, qui ſignifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en uſage d'aſſembler des diètes vers le printemps: ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui ſait ſi ces aſſemblées & nos cours plénières aux mois de mars & de mai n'ont pas une origine commune?

Lois de *Gengis*.

Gengis publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un dieu, & ne perſécuter perſonne pour ſa religion: preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même créance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie: des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs

de dix mille sous des généraux, furent tous astreints à des devoirs journaliers ; & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés de travailler un jour la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévérement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilège fut expressément défendu sous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en résulte que les Germains, les Francs & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer dans cette grande assemblée de princes barbares un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète prédit qu'il serait le maître de l'univers ; lui, les vassaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, assure que ces Tartares n'avaient aucune connaissance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jusqu'au-delà de la grande muraille, ainsi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'usage de transmettre à la postérité toutes les articulations de la langue, & toutes les idées de l'esprit est un des grands raffinemens de la société perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées ; & encore ne fut-il jamais d'un usage universel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient

promulguées de bouche sans aucun signe représentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainsi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les secourir.

1214. Bientôt maître de tous les pays qui sont entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Cataï*. Il prit Cambalu, capitale du Cataï septentrional. C'est la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il soumit jusqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de *Gengis*. L'imagination des hommes oisifs, qui s'épuise en fictions romanesques, n'oserait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui est l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perse & aux Indes. C'est ce qu'exécuta *Gengis*.

Le calife de Bagdat, nommé *Nasser*, l'appela imprudemment à son secours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France sous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce sultan *Mohammed* de la race des Carismins, dont nous venons de parler, était maître de presque toute la Perse; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Nasser*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui restait, attira *Gengis* dans la Perse.

Le conquérant tartare avait alors soixante ans : il paraît qu'il savait régner comme vaincre; sa vie

eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Armées prodigieuſes.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar; & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude, il rencontre l'armée tartare de ſept cents mille (*i*) hommes, commandée par *Gengis* & par ſes quatre fils: les mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples comme l'arc & les flèches.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſur tout par les ſciences que les ſultans turcs avaient appriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire

(*i*) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

des Tartares, *Bocar* signifie *ſavant* en langue tartare-mongule; & c'eſt de cette étymologie, dont il ne reſte aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduiſit en cendres; ainſi que Perſépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'hiſtoire de *Gengis* diſent qu'il voulut venger ſes ambaſſadeurs, que le ſultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelqu'excuſe pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer caſpienne furent ſoumiſes; & le ſultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Enfin le conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde; & tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre, ſous un de ſes fils, ſubjugua toutes les provinces qui ſont au midi & à l'occident de la mer caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran; elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie, à travers les montagnes eſcarpées & inacceſſibles du Caucaſe; delà, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, par-tout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers *Gengis* par le nord-eſt de la mer caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes,

impraticables

impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes ni provisions, ni bagages, & qui se nourrissaient de la chair de leurs chevaux, morts de vieillesse, comme de celle des autres animaux.

Ainsi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indoustan, presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, les frontières de la Russie, Casan, Astracan, toute la grande Tartarie, furent subjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il est certain que cette partie du Thibet, où règne le grand *Lama*, était enclavée dans son empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ses armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, & parce que ces chefs les ont flattés, & parce que la soumission du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perse & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, ses généraux & tous les princes tributaires, lui apportèrent les trésors de l'Asie. Il en fit des largesses à ses soldats, qui ne connurent que par lui cette espèce d'abondance. C'est de-là que les Russes trouvent souvent aujourd'hui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays sauvages de la Tartarie. C'est tout ce qui reste à présent de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, aussi magnifique qu'avait été guerrière Cour plénière.

celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe asiatique. Tous les kans & leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étaient sur ces anciens chariots scythes, dont l'usage subsiste encore jusque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuses, de l'or & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un présent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états-généraux de l'Asie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambassadeurs des pays conquis; delà il courut remettre sous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ soixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais enfin une maladie mortelle le saisit dans son camp sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de *Gengis*. 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a subjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'Orient au Couchant, & plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ses conquêtes il ne fit que détruire; & si on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire, de la frontière de Russie jusqu'à celle de la Chine, fut une dévastation. La Chine fut moins saccagée, parce qu'après la prise de Pékin, ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses Etats à ses quatre fils; & chacun d'eux fut un des plus puissans rois de la terre.

On assure qu'on égorgea beaucoup d'hommes sur son tombeau, & qu'on en a usé ainsi à la mort de ses successeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'est une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo ; coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domestiques des kans tartares de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours d'une influence céleste ; comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfesant.

Hommes égorgés sur son tombeau.

Les Grecs, & avant eux les Asiatiques, avaient souvent appelé fils des Dieux leurs défenseurs & leurs législateurs, & même les ravisseurs conquérans. L'apothéose dans tous les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque instruisit ou servit, ou écrasa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laissée leur père. *Octaï*, & bientôt après *Coblaï-Kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'est ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorsqu'avec son frère & son oncle il

Ses enfans partagent la moitié du monde.

pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* est fameux pour avoir voyagé dans les Etats soumis par *Gengis* & ses enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

1246. A la vérité le pape *Innocent IV* envoya quelques franciscains dans la Tartarie. Ces moines, qui se qualifiaient ambassadeurs, virent peu de chose, furent traités avec le plus grand mépris, & ne servirent à rien.

On était si peu instruit de ce qui se passait dans cette vaste partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à *St Louis* en Syrie qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *St Louis* envoya le moine
1258. *Rubruquis* dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de son voyage que beaucoup de fausses notions & quelques vérités indifférentes.

Ainsi donc au même temps que les princes & les barons chrétiens baignaient de sang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie & l'Egypte, l'Asie était saccagée par les Tartares. Presque tout notre hémisphère souffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient despotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie dans le treizième siècle ont écrit que *Gengis* & ses enfans gouvernaient despotiquement leurs Tartares. Mais

peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuſtes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver ſur la neige, & l'été ſur la roſée, ſe ſoient laiſſés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur ſervaient de monture & de pâture? Ce n'eſt pas là l'inſtinct des peuples du Nord : les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, & non les eſclaves de leurs barbares chefs. Le deſpotiſme ne vient qu'à la longue; il ſe forme du combat de l'eſprit de domination contre l'eſprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écraſer, que ſes compagnons de réſiſter; & enfin, l'argent rend abſolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent aſſeoir ce kan ſur une pièce de feutre, & lui dirent : *Honore les grands, ſois juſte & bienfeſant envers tous; ſinon tu ſeras ſi miſérable que tu n'auras pas même le feutre ſur lequel tu es aſſis.* Ces paroles ne ſont pas d'un courtiſan eſclave. 1243.

Gengis uſa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit ſemblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choiſir leurs héritiers, & de faire partage entre leurs enfans ſans avoir égard à l'aîneſſe. Il déclara grand kan des Tartares ſon troiſième fils *Octaï*, dont la poſtérité régna dans le nord de la Chine juſque vers le milieu du quatorzième ſiècle. La force des armes y

avait introduit les Tartares ; les querelles de religion les en chassèrent. Les prêtres *Lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci soulevèrent les peuples. Les princes du sang chinois profitèrent de cette discorde ecclésiastique, & chassèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le Turquestan, la Bactriane, le royaume d'Astracan,
1234. & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager
1235. la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs
Descendans de *Gengis*. de Constantinople. Il s'appelait *Batou-Kan*. Les princes de la Tartarie Crimée descendent de lui de mâle en mâle, & les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord & l'orient de la mer caspienne, rapportent aussi leur origine à cette source. Ils sont maîtres de la Bactriane septentrionale, mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, & désolent la terre qu'ils habitent.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perse du vivant de son père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, passa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point passé. Il détruisit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, & se rendit maître d'une partie de l'Asie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Constantinople étaient chassés de leur capitale par les chrétiens croisés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Transoxane, Candahar, l'Inde septentrionale, Cachemire, le Thibet ; & tous les descendans de ces quatre monarques conservèrent quelque temps par les armes leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vaſtes & ſoudaines déprédations avec ce qui ſe paſſe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans, nos armées, dont un détachement aurait diſſipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'eſt qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du ſort du monde.

Cauſe des ſuccès de cette famille.

Gengis & ſes fils, allant de conquête en conquête, crurent qu'ils ſubjugueraient toute la terre habitable; c'eſt dans ce deſſein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes ſur mille bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-Kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleſtin IV* lui envoya quatre religieux, ſeuls ambaſſadeurs qui puſſent accepter une telle commiſſion. Frère *Aſſelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

„ Si tu veux demeurer ſur terre, viens nous „ rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous ſavons „ ce qui en arrivera. Envoie-nous de nouveaux „ députés, pour nous dire ſi tu veux être notre „ vaſſal ou notre ennemi. „

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à peu près les mêmes lois, étaient ſous la même religion, & pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Gengis*,

beaucoup plus vaſtes, entre-coupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés, juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiècle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encore.

La dynaſtie de *Gengis* régna long-temps à la Chine ſous le nom d'*Iven*. Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des mahométans aſtronomes à la Chine; & ils ont preſque toujours été en poſſeſſion de régler le calendrier juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois. (*k*)

Voilà tout ce qu'il vous convient de ſavoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône & l'autel & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectionné ou ſurchargé la ſociété parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts vers l'an 1212, & eurent conquis la moitié de l'hémiſphère vers l'an 1236; c'eſt-là toute leur hiſtoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, & voyons ce qui ſe paſſait au treizième ſiècle en Europe.

(*k*) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, ſont de l'invention des Tartares, ſe ſont étrangement trompés. Comment ont-ils pu ſuppoſer que des barbares toujours errans, dont le chef *Gengis* ne ſavait ni lire ni écrire, fuſſent plus inſtruits que la nation la plus policée & la plus ancienne de la terre?

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, & des vêpres ſiciliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait ſon cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis* ſe partageaient la plus grande partie du monde, que les croiſades continuaient, & que *St Louis* préparait malheureuſement la dernière, l'illuſtre maiſon impériale de *Suabe* finit d'une manière inouie juſqu'alors; ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaud.

L'empereur *Fréderic II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaſſal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile. Son fils *Conrad IV* ſe mit en poſſeſſion de ce royaume. 1254. Je ne vois point d'auteur qui n'aſſure que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frère *Manfreddo* ou *Mainfroi*, bâtard de *Fréderic;* mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accuſé d'avoir empoiſonné ſon frère *Henri:* vous verrez que dans tous les temps les ſoupçons de poiſon ſont plus communs que le poiſon même.

Pourquoi Naples & Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige, qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des ſources des calamités de ces provinces, de celles de la maiſon impériale de *Suabe*, & de celles de la maiſon d'*Anjou*, qui après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miſérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une ſimple

cérémonie pieuse & adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats sous la protection de l'Eglise, pour arrêter, s'il était possible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; & n'étant pas souverains de Rome, ils étaient suzerains des deux Siciles.

L'empereur *Fréderic II* laissa Naples & Sicile dans l'état le plus florissant. De sages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les sciences & les arts en honneur, furent ses monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* son fils; on ne sait si *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Fréderic II*. L'empereur semble le regarder dans son testament comme son fils légitime. Il lui donne Tarente & plusieurs autres principautés en souveraineté. Il l'institue régent du royaume pendant l'absence de *Conrad*, & le déclare son successeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir sans enfans; jusque-là tout paraît paisible. Mais les Italiens n'obéissaient jamais que malgré eux au sang germanique; les papes détestaient la maison de *Suabe*, & voulaient la chasser d'Italie; les partis *Guelfe* & *Gibelin* subsistaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépose à Lyon l'empereur *Fréderic II*, c'est-à-dire, qui avait osé le déclarer dépose, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. *Mainfroi* se défia de ses barons, dévots, factieux & ennemis du sang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Fréderic II*, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéra, ou Nocera, était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da Pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, & ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de *païens* avait rendu odieux *Fréderic II*, qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour son unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant *Fréderic II* & sa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre son héritage. Il prend d'assaut sa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes sa patrie, & là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard* frère du roi d'Angleterre *Henri III*, prince qui n'était pas

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

en état d'armer deux vaisseaux, & qui remercia le St Père de son dangereux présent.

1254. Les dissensions inévitables entre *Conrad* roi allemand, & *Manfreddo* italien, servirent mieux la cour romaine que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoisonné. La cour papale accrédita ce soupçon. *Conrad* laissait sa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'est cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin si tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambitieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & se fit prêter serment comme à un régent si *Conradin* était en vie, & comme à un roi si ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maison impériale, & il avait encore pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des investitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère: le pape eut une armée, mais il ne savait pas la commander; il mit un légat à la tête: *Manfreddo* avec ses mahométans, & quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat & l'armée pontificale.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles. 1253 & 1254.

1254. Ce fut dans ces circonstances que le pape *Innocent* ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'*Anjou* frère de *St Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, & à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut

dès le commencement de cette négociation. C'eſt à quoi aboutiſſent tous les projets de l'ambition qui tourmentent ſi horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, ſuccéda à la place d'*Innocent IV* & à tous ſes deſſeins. Il ne put réuſſir avec le frère du roi de France *St Louis;* ce roi malheureuſement venait d'épuiſer la France par ſa croiſade & par ſa rançon en Egypte, & il dépenſait le peu qui lui reſtait à rebâtir en Paleſtine les murailles de quelques villes ſur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Roi de Naples cité devant le pape.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer pardevant lui *Manfreddo;* il en était en droit par les lois des fiefs, puiſque ce prince était ſon vaſſal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vaſſal armé comparût devant ſon ſeigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ſes intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec ſon vaſſal qui était dans la Pouille; il pria le St Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida: *id non convenire Sanctæ Sedis honori, ut cardinales iſto modo mittantur*, qu'il ne convenait pas à l'honneur du St Siége d'envoyer ainſi des cardinaux.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croiſade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les muſulmans, les empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre, cependant cette croiſade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes: ce nonce releva de ſon vœu le roi *Henri III*, qui avait fait ſerment d'aller faire la guerre en Paleſtine, & lui fit faire un autre 1255.

vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape dans sa guerre contre *Manfreddo*.

Matthieu Paris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* son fils; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, & ne la fit point; *Manfreddo* régna, & *Alexandre IV*
1260. mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un savetier, devenu pape sous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troyes en Champagne, son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent & quelques soldats, qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples & de Sicile; le roi *St Louis* y
1264. consentit, mais *Urbain IV* mourut sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo se soutient toujours contre les papes.

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfreddo*: un languedocien (*Clément IV*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur

d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, & une partie du Languedoc ; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome ; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes : ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui fesait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains ; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au St Siége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, & que, si jamais le payement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, & est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. Il usa durement de la victoire, & parut aussi cruel que son frère *St Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se vengent que des vivans ; l'Eglise se vengeait des vivans & des morts.

1265. Marché de *Clément IV* avec *Charles d'Anjou*.

1266. *Manfredde* vaincu, son cadavre sans sépulture.

Conradin : son droit, ses malheurs.

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne, qui la désolait, & pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples; ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans; son courage était au-dessus de son âge; il se met, avec le duc d'Autriche son parent, à la tête d'une armée, & vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

1268.

On peut dire que de toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que fesait *Conradin*; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait & pris dans la Pouille, avec son parent *Fréderic* duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes. La sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Eglise*. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Conradin & *Fréderic d'Autriche* exécutés par l'ordre de l'usurpateur.

Les historiens contemporains les plus accrédités, les plus fidelles, les *Guichardins* & les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* consulta le pape *Clément IV*, autrefois son chancelier en Provence, & alors son protecteur, & que ce prêtre lui répondit en stile d'oracle : *vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli*. Cependant, les valets en robe de *Charles* passèrent dix mois entiers à se déterminer sur cet assassinat, qu'ils devaient commettre avec le glaive

de

de la juſtice. La ſentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV.* (*l*)

On ne peut aſſez s'étonner que *Louis IX*, canoniſé depuis, n'ait fait aucun reproche à ſon frère d'une action ſi barbare, ſi honteuſe & ſi peu politique, lui que des Egyptiens avaient épargné ſi généreuſement dans des circonſtances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles* ſon frère.

Le vainqueur, ſi indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; ſes Provençaux & lui furent en horreur.

Vêpres ſiciliennes.

C'eſt une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt ſûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople & en Arragon, & que le roi d'Arragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou :* mais il n'eſt guère vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *vêpres ſiciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; & cependant aucun français n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet* (*m*), violait une femme dans Palerme le lendemain de 1282.

(*l*) Voyez les annales de l'Empire ſur la maiſon de *Suabe*.

(*m*) Pour excuſer *Droguet*, on prétend qu'il ſe contenta de trouſſer cette dame dans la rue : j'y conſens.

Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi-formés, & que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine avec sa garnison se retira de l'île dans le royaume de Naples. (9)

Le sang de *Conradin* fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus misérables. Il est temps de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades & par celui de la religion.

(9) Cette opinion est fondée sur une tradition très-reculée. *Porcelet*, disent d'anciens écrivains, fut sauvé seul du massacre de Palerme, à cause de sa grande *prudhommie & vertu*. On prétend qu'un autre *Porcelet* sauva *Richard cœur de lion* enveloppé par les Sarrazins, en attirant leurs coups sur lui-même. Après sa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans son sang, par une superstition digne de ces temps de valeur & de férocité. Cette famille subsiste encore, mais

Une pauvreté noble est tout ce qui lui reste.

CHAPITRE LXII.

De la croisade contre les Languedociens.

LES querelles sanglantes de l'empire & du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, & leur inspirer une secrète indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples jusque dans Rome à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de *Charlemagne*. Il est très-certain que les Francs & les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à peu près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils se piquaient; enfin *Manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné vers la fin du douzième siècle que le Languedoc en parut tout rempli. Albigeois.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux simples moines de Citeaux pour juger les hérétiques: „ Nous mandons, dit-il, aux princes, aux „ comtes & à tous les seigneurs de votre pro„ vince, de les assister puissamment contre les Commencemens de l'inquisition.

„ hérétiques, par la puiſſance qu'ils ont reçue pour „ la punition des méchans, enſorte qu'après que „ frère *Rainier* aura prononcé l'excommunication „ contr'eux, les ſeigneurs confiſquent leurs biens, „ les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent „ plus ſévèrement s'ils oſent y réſiſter. Or nous „ avons donné pouvoir à frère *Rainier* d'y con- „ traindre les ſeigneurs par excommunication & „ par interdit ſur leurs biens, &c. „ Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Luxe des moines.

Un abbé de Citeaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déjà ſéduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, & encore par les croiſades. L'abbé de Citeaux paraiſſait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le ſermon.* Un eſpagnol évêque d'Oſma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouſe, conſeilla aux inquiſiteurs de renoncer à leurs équipages ſomptueux, de marcher à pied, de vivre auſtèrement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apoſtolique, & parut alors ſouhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caſtelnau*, l'un des inquiſiteurs, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étaient propres, en

soulevant secrètement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse. 1207.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est ainsi qu'on traitait les descendans de ce *Raimond de Toulouse*, qui avait le premier servi la chrétienté dans les croisades. Le comte de Toulouse persécuté.

Le comte, qui savait ce que pouvait quelquefois une bulle, se soumit à la satisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape, nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer sept châteaux qu'il possédait en Provence, de se croiser lui-même contre les Albigeois ses sujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu jusqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un simple caleçon à la porte de l'église de *St Gilles;* là un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat. 1209.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Toulouse au milieu d'eux comme leur otage: de l'autre côté, des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une église. La ville Tous les habitans de Beziers égorgés.

fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcaſſonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miſéricorde des croiſés. On leur laiſſa la vie. On leur permit de ſortir preſque nus de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens.

Injuſtice du jéſuite *Daniel*

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Macchabée*. Il ſe rendit maître d'une grande partie du pays, s'aſſurant des châteaux des ſeigneurs ſuſpects, attaquant ceux qui ne ſe mettaient pas entre ſes mains, pourſuivant les héritiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſeaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel*, en parlant de ces infortunés dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames & déteſtables*. Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita, & il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. (10) On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les feſaient brûler.

(10) Dans le temps de la deſtruction des Jéſuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'hiſtoire à Toulouſe. L'abbé *Andra* qui en fut chargé ſe ſervit de l'*Eſſai ſur l'eſprit & les mœurs des nations*, dont il eut ſoin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuſe; mais il conſerva les principes de raiſon & d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouſe jeta de grands cris. L'archevêque intimidé ſe crut obligé de ſe joindre aux perſécuteurs de l'abbé *Andra*. Le clergé de France avait

L'esprit de justice & de raison qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince ; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui, si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le

dressé, vers le même temps, (en 1770) un avertissement aux fidelles contre l'incrédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi ; & que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme misérable qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. On y citait avec complaisance non-seulement *Tertullien*, qui, comme on sait, est mort hérétique & fou, mais je ne sais quelles rapsodies d'un rhéteur nommé *Lactance*, dont on fesait un père de l'Eglise. Ce *Lactance* à la vérité avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique ; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, & il expliquait par-là le mystère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de *Constantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien*. En adressant cet ouvrage aux fidelles de son diocèse, l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire. Aussitôt les pénitens, les dévotes, le bas-clergé, qui avaient eu quelques années auparavant la consolation de faire rouer l'innocent *Calas*, se mirent à crier *haro* sur l'abbé *Andra*. Il ne put résister à tant d'indignités. Il tomba malade & mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. *de Voltaire* ait essuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps on enseigne aux Toulousains l'histoire de *Daniel* ; ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames & détestables ; & il est défendu, sous peine d'un mandement, de leur dire que c'est aux dépouilles des comtes de Toulouse & des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ses richesses & son crédit, qui n'est appuyé que sur ses richesses.

comte de Toulouse. Il ne s'était défendu que par
1210. les négociations. Il alla trouver encore dans St Gilles les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux; on lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II*, roi d'Arragon, son beau-frère, qui prit sa défense, & qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Evêques croisés contre les Languedociens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux accourent au siége de Lavaur. On y fit prisonniers quatre-vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croisés,
1211. qui les massacrèrent. On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort;* & le projet en était si bien formé que le roi d'Arragon ne put jamais par sa médiation obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval seulement, & mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Arragon & du comte de Toulouse, qui faisaient le siége de Muret. Ils disent que le roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse & l'évêque de Comminge divisèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la Sainte Trinité. 1213. Bataille incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, & divise-t-on une si petite troupe en trois corps ? C'est un miracle, disent quelques écrivains ; mais les gens de guerre, qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que *St Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint ; & il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grâce. Je ne puis découvrir sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à Le comte de Toulouse va demander grâce à Rome.

peu près vingt-deux mille francs de nos jours ; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouse*
1218. ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort* ; mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès & de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme, qui en faisant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père ; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait succédé à son père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, se fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays, que *Montfort* ne pouvait garder ; mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ses conquêtes.

La croisade contre le Languedoc, sous *St Louis*.

Le règne de *St Louis*, neuvième du nom, commença malheureusement par cette horrible croisade contre des chrétiens ses vassaux. Ce n'était point par des croisades que ce monarque était destiné à se couvrir de gloire. La reine *Blanche de Castille* sa mère, femme dévouée au pape, espagnole frémissant au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de saccager le Languedoc : le jeune *Raimond* se défendit. On fit une guerre semblable à
1227. celle que nous avons vue dans les Cévènes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens,

& ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres. 1228.

Enfin la régente *Blanche* qui avait d'autres ennemis, & le jeune *Raimond* las des massacres, & épuisé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *St Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les lois qu'il donna, & qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Citeaux immensément riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, & quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins & aux Turcs, qui assurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'Empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *St Ange* & par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise & nus pieds, devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infame traité.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouse.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession

Le comtat d'Avignon demeuré aux papes.

était nulle par toutes les lois de l'empire ; le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise, sans le consentement de l'empereur & des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois ? Aussi bientôt après cette extorsion, l'empereur *Fréderic II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi ; il fit justice comme souverain, & surtout comme souverain outragé. Mais lorsqu'ensuite *St Louis* & son fils, *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples, & y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels sont, en général, les titres des possessions ; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produisit en même temps l'inquisi-
1204. tion. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape *Innocent III*. Elle fut établie en France dès l'année 1229, sous *St Louis*. Un concile à Toulouse commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau testament. C'était insulter au genre

humain que d'oſer lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, & nous ne voulons pas que vous liſiez le livre ſur lequel cette croyance eſt fondée.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariſtote*, c'eſt-à-dire deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conſtantinople dans les premières croiſades, livres que perſonne n'entendait, & ſur leſquels on s'imaginait que l'héréſie des Languedociens était fondée. Des conciles ſuivans ont mis *Ariſtote* preſqu'à côté des pères de l'Egliſe. C'eſt ainſi que vous verrez, dans ce vaſte tableau des démences humaines, les ſentimens des théologiens, les ſuperſtitions des peuples, le fanatiſme, variés ſans ceſſe, mais toujours conſtans à plonger la terre dans l'abrutiſſement & la calamité, juſqu'au temps où quelques académies, quelques ſociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de ſiècles de barbarie.

Ariſtote brûlé dans un concile.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faibleſſe de permettre qu'il y eût dans ſon royaume un grand inquiſiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouſe, & enſuite dans d'autres provinces.

1237. Grand inquiſiteur en France, ſcélérat reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans ſon miniſtère une apparence de zèle, qui eût excuſé ſes fureurs aux yeux des ſimples ; mais c'était un apoſtat qui conduiſait avec lui une femme perdue ; & pour mettre le comble à l'horreur de ſon miniſtère, cette femme était elle-même hérétique. C'eſt ce que rapportent *Matthieu Paris*, & *Mousk*, & ce qui eſt prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *St Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ses fonctions d'inquisiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une secte nouvelle qui infectait secrètement ces provinces. Ce monstre fit brûler, sur ce prétexte, quiconque étant sans crédit, & étant suspect, ne voulut pas se racheter de ses persécutions. Le peuple, souvent bon juge de ceux qui imposent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (*n*) Il fut enfin reconnu : ses iniquités & ses infamies furent publiques ; mais ce qui vous indignera, c'est qu'il ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle ; & ce qui pourrait encore vous indigner, c'est que le jésuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans son histoire de France.

C'est donc ainsi que l'inquisition commença en Europe : elle ne méritait pas un autre berceau. Vous sentez assez que c'est le dernier degré d'une barbarie brutale & absurde, de maintenir, par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela est presque aussi contradictoire que d'attirer à soi les trésors des peuples & des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit & qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquisition en Espagne & ailleurs, & jusqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abusé de la simplicité des autres.

(*n*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux sodomites & aux hérétiques.

CHAPITRE LXIII.

Etat de l'Europe au treizième siècle.

NOUS avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Fréderic II.* Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics, attachés à l'empire; de sorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maison de *Bavière*. 1273.

Anarchie en Allemagne.

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'est aussi dans ce temps-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entr'elles pour se défendre des invasions des seigneurs. Les villes anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunsvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante, dispersée dans plusieurs Etats différens. Les Austregues s'établissent; ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes: ils tiennent lieu des tribunaux & des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant

Rodolphe de Habsbourg, & sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de *Rodolphe de Habsbourg.*

Tous les seigneurs allemands, pour être plus puissans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes & les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans Etats considérables. C'était un seigneur suisse, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de St Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare* roi de Bohème, qui, depuis pressé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait payé ses gages*. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison long-temps la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que *Charlemagne*. Cette puissance fut long-temps à se former; & surtout à la fin de ce treizième siècle; & au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que *St Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades,

qui

qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ses expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de *St Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'Eglise gallicane, ses quatre grands bailliages auxquels ressortissaient les jugemens de ses vassaux, & qui sont l'origine du parlement de Paris; ses réglemens & sa fidélité sur les monnaies, tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I* aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjugua l'Ecosse, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit à la fin de son règne.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent presque tous les rois.

La papauté fut vers le treizième siècle dans le même état où elle était depuis si long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *St Pierre*, &

dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes & jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea solemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283 le pape *Martin IV* déposa le roi d'Arragon, & donna ses Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corse à un autre roi d'Arragon, *Jacques* surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard :* „ Vous devez „ savoir que c'est à nous à donner un roi à l'Ecosse, „ qui a toujours de plein droit appartenu & appar- „ tient encore à l'Eglise romaine ; que si vous y „ prétendez avoir quelque droit, envoyez-nous vos „ procureurs, & nous vous rendrons justice, car „ nous réservons cette affaire à nous. „

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*, écrit
1298. aux électeurs : „ Nous vous ordonnons de dénoncer „ qu'*Albert*, qui se dit roi des Romains, comparaisse „ devant nous pour se purger du crime de lèse-majesté „ & de l'excommunication encourue. „

On sait qu'*Albert d'Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions,

quand ce pape eut besoin de lui contre *Philippe le bel.* 1303
Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert;* il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs.* C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, & emploie à ses fins le sacré & le profane. (*o*)

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la juridiction papale. *Marie* femme de *Charles le boiteux* roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape & ses cardinaux, & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

Papes donnent presque tous les royaumes.

L'an 1329, *Christophe*, roi de Danemarck, ayant été déposé par la noblesse & par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, & non de l'empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnaissait la juridiction temporelle sur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, résidant à Avignon; mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, & répondit qu'*il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII* une pareille déférence. Au reste il

(*o*) Voyez le chapitre de *Philippe le bel.*

est assez connu que ce pontife institua le jubilé, & ajouta une seconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour signifier les deux puissances. *Jean XXII* les surmonta depuis d'une troisième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que fesait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science scholastique, pire que la plus honteuse ignorance.

On passa dans ce treizième siècle de l'ignorance sauvage à l'ignorance scholastique. *Albert*, surnommé *le grand*, enseignait les principes du chaud, du froid, du sec & de l'humide. Il enseignait aussi la politique suivant *les règles de l'astrologie & de l'influence des astres*, & la morale *suivant la logique d'Aristote*.

Souvent les institutions les plus sages ne furent dues qu'à l'aveuglement & à la faiblesse. Il n'y a guère dans l'Eglise de cérémonie plus noble, plus pompeuse, plus capable d'inspirer la piété aux peuples, que la fête du St Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguste. Cependant, qui fut la cause de cet établissement? une religieuse de Liége, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune.
1264. Elle eut ensuite une révélation qui lui apprit que la lune signifiait l'Eglise, & le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, composa avec elle l'office du St Sacrement; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Eglise. (11)

(11) Cette solemnité fut long-temps en France une source de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres & de bâtons les protestans à tendre leurs maisons, à se mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guises*, employèrent souvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaisie de la populace; ce qui est arrivé plus souvent qu'on ne croit dans d'autres circonstances & chez d'autres nations. Pendant plus d'un siècle il n'y a pas

Au douzième siècle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu près comme les factions bleues & vertes partagèrent les esprits dans l'empire romain. Ensuite, lorsqu'au treizième siècle les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs se réunirent contre ces nouveaux venus, jusqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'est élevée contr'eux tous. Les études des scholastiques étaient alors & sont demeurées presque jusqu'à nos jours des systèmes d'absurdités, tels que si on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait *si* DIEU *peut produire la nature universelle des choses, & la conserver, sans qu'il y ait des choses; si* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui est fait non fait, changer une femme en fille; si chaque personne divine peut prendre la nature qu'elle veut; si* DIEU *peut être scarabée & citrouille; si le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'essence, ou par l'attribut, naturellement ou librement?* Et les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'angélique, l'irréfragable, le solemnel, l'illuminé, l'universel, le profond.

eu d'années où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A présent elle n'a plus d'autre effet que d'embarrasser les rues, & de nourrir dans le peuple le fanatisme & la superstition. En Flandre & à Aix en Provence, la procession est accompagnée de mascarades & de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux que des évolutions d'encensoirs assez plaisantes, & quelques enfans de la petite bourgeoisie qui courent les rues, masqués en saints *Jeans*, en *Magdeleines*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* sur l'échafaud, en 1766, était d'avoir passé, un jour de pluie, le chapeau sur la tête à quelques pas d'une de ces processions.

CHAPITRE LXIV.

De l'Espagne, aux douzième & treizième siècles.

Le Cid. QUAND le *Cid* eut chassé les musulmans de Tolède & de Valence, à la fin du onzième siècle, l'Espagne se trouvait partagée entre plusieurs dominations. Le royaume de Castille comprenait les deux Castilles, Léon, la Galice & Valence. Le royaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalousie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui faisaient hommage aux rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douzième siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la disputer aux Maures, que la voir envahie par des croisés.

1114. *Alfonse* surnommé *le batailleur*, roi d'Arragon & de Navarre, prit sur les Maures Sarragosse, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonſe de Portugal*, pour le diſtinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur 1147.
port de l'Europe, & le reſte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna pluſieurs batailles, & ſe fit 1139.
enfin roi de Portugal.

Cet événement eſt très-important. Les rois de Caſtille alors ſe diſaient encore empereurs des Eſpagnes. *Alfonſe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaſſal quand il était peu puiſſant; mais dès qu'il ſe trouve maître par les armes d'une province conſidérable, il ſe fait ſouverain indépendant. Le roi de Caſtille lui fit la guerre comme à un vaſſal rébelle; mais le nouveau roi de Portugal ſoumit ſa couronne au St Siége, comme les Normands s'étaient rendus vaſſaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonſe* & à ſa poſtérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape 1147.
Alexandre III confirme enſuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états du Portugal, aſſemblés à Lamégo, ſous *Alfonſe*, pour établir les lois de ce royaume naiſſant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III* qui donnait la couronne à *Alfonſe*: ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance; c'eſt donc encore une nouvelle preuve de l'uſage & des préjugés de ces ſiècles. Aucun nouveau prince n'oſait ſe dire ſouverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, ſans la permiſſion du pape; & le fondement de toute l'hiſtoire du moyen âge eſt toujours que les papes

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

se croient seigneurs suzerains de tous les Etats, sans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir succédé seuls à JESUS-CHRIST : & les empereurs allemands, de leur côté, feignaient de penser, & laissaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir succédé aux *Césars*. Cependant les Espagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, & les musulmans étaient chassés de ce continent ; mais il fallait de l'union, & les chrétiens d'Espagne se faisaient presque toujours la guerre. Tantôt la Castille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois provinces se faisaient la guerre à la fois ; & dans chacun de ces royaumes il y avait souvent une guerre intestine. Il y eut de suite trois rois d'Arragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre, dont les musulmans occupaient le reste. *Alfonse le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'esprit du temps, & du mauvais gouvernement, par le testament de ce roi, qui laissa ses royaumes aux chevaliers du temple, & à ceux de Jérusalem. C'était ordonner des guerres civiles par sa dernière volonté. Heureusement ces chevaliers ne se mirent pas en état de soutenir le testament. Les états d'Arragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire* frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II* lui donna une dispense pour se marier.

Prêtre évêque, marié, & roi par dispense du pape.

La Navarre dans ſes ſecouſſes fut diviſée de 1134.
l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel* & à la maiſon de *France*, enſuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent ; 1158.
ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Citeaux, aſſez puiſſans pour fournir aux frais de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec pluſieurs écuyers, qui combattirent en portant le ſcapulaire. Bientôt après ſe forma cet ordre qui n'eſt plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, & qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, & les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre nommé dom *Sanche*, perſécuté par les Caſtillans & les Arragonais, fut obligé d'aller en Afrique implorer le ſecours du miramolin de l'empire de Maroc ; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorſqu'autrefois l'Eſpagne entière était réunie ſous le roi dom *Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut ſubjuguée en moins de deux années ; & maintenant qu'elle était diviſée entre tant de dominations jalouſes, ni les miramolins d'Afrique ni le roi maure d'Andalouſie ne pouvaient faire de conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols

étaient plus aguerris, que le pays était hériſſé de fortereſſes, qu'on ſe réuniſſait dans les plus grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus ſages que les chrétiens.

1200. Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Eſpagne ſe réunirent pour réſiſter aux forces de l'Afrique, qui tombaient ſur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben-Joſeph* avait paſſé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des hiſtoriens qui ont preſque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des ſoldats qu'ils mettent en campagne, & de ceux qu'ils tuent, & des tréſors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andaloufie, s'aſſurait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Caſtille, d'Arragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger.

1212. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire, (*p*) ſur les confins de l'Andaloufie & de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Caſtille *Alfonſe le noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un ſabre dans une main, & l'alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; & cette journée ſe célèbre encore tous les ans à Tolède le 16 juillet: mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andaloufie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des chrétiens ſe diſſipa bientôt.

(*p*) La Sierra Morena.

Preſque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre; & les Maures ſavaient encore moins cet art que les Eſpagnols. Ni chrétiens ni muſulmans n'avaient de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'Eſpagne, occupée de ſes propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Arragon *Pierre II* fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc & du pays de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de religion; & comment il mourut en combattant *Montfort* le raviſſeur de ſon fils & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III*, & le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonais, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les légiſlateurs de l'Europe. 1214.

Premier roi d'Arragon à qui on fait ſerment.

Ce même roi *Jacques* eſt le premier des rois d'Arragon, à qui les etats aient prêté ſerment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'île de Majorque; c'eſt lui qui les chaſſa du beau royaume de Valence, pays favoriſé de la nature, où elle forme des hommes robuſtes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que 1238.

mille pas de circuit, & qu'il en sortit plus de cinquante mille mahométans. Comment une si petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

Ce temps semblait marqué pour la gloire de l'Espagne & pour l'expulsion des Maures. Le roi de Castille & de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, résidence de leurs premiers rois, ville fort supérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une superbe mosquée & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troisième du nom, asservit encore les musulmans de Murcie. C'est un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de soie, dont ils fabriquaient de belles
1248. étoffes. Enfin après seize mois de siége il se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures,
1252. qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à ses succès. Si l'apothéose est dûe à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison *Ferdinand*, que la France invoque *St Louis*. Il fit de sages lois comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles juridictions; c'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille, qui subsista toujours depuis lui.

1252. Il eut pour ministre un *Ximenès* archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui dans les temps suivans a été régent de Castille.

Etats d'Arragon, égaux au roi.

La Castille & l'Arragon étaient alors des puissances: mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs, en Espagne plus qu'ailleurs, resserraient

l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonais se souviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des états : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y señor, con tal que guardeis nuestros fueros, se no, no.* „ Nous qui sommes „ autant que vous, & qui pouvons plus que vous, „ nous vous fesons notre roi, à condition que vous „ garderez nos lois, sinon, non. „

Le grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les états, & de préfider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilége.

La Castille n'avait guère moins de droits, & les états mettaient des bornes au pouvoir souverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de seigneurs, il était aussi difficile aux rois de dompter leurs sujets que de chasser les Maures.

Justification d'*Alfonse le sage.*

Alfonse X, surnommé *l'astronome* ou *le sage*, fils de *St Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette pensée triviale serait juste si *Alfonse* avait négligé ses affaires pour l'étude ; mais c'est ce qu'il ne fit jamais. Le même fond d'esprit qui en avait fait un grand philosophe en fit un très-bon roi. Plusieurs auteurs l'accusent encore d'athéisme, pour avoir dit *que s'il avait été du conseil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaisanterie de ce sage prince tombait uniquement sur le système de

Ptolomée, dont il sentait l'insuffisance & les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les sciences; & l'université de Salamanque, établie en cette ville par son père, n'eut aucun personnage qui l'égalât. Ses tables alfonsines sont encore aujourd'hui sa gloire & la honte des princes qui se font un mérite d'être ignorans; mais aussi il faut avouer qu'elles furent dressées par des arabes.

Les difficultés dans lesquelles son règne fut embarrassé n'étaient pas sans doute un effet des sciences qui rendirent *Alfonse* illustre, mais une suite des dépenses excessives de son père. Ainsi que *St Louis* avait épuisé la France par ses voyages, *St Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Castille par ses acquisitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St Ferdinand*, il fallut que son fils résistât à la Navarre & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philosophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'empire ne le demandassent pour empereur; & s'il ne le fut pas, si *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à sa place, il ne faut, me semble, l'attribuer qu'à la distance qui séparait la Castille de l'Allemagne.

Lois d'*Alfonse le sage*. *Alfonse* montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Castille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y est encore un des fondemens de la jurisprudence. Il dit dans ces lois *que le despote arrache l'arbre, & que le sage monarque l'ébranche.*

1283. Ce prince vit dans sa vieillesse son fils dom *Sanche III* se révolter contre lui; mais le crime du

fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un second mariage, & prétendit, du vivant de son père, se faire déclarer son héritier, à l'exclusion des petits-fils du premier lit. Une assemblée de factieux, sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit qu'en Europe il n'y avait point de lois, & que presque tout se décidait suivant l'occurrence des temps & le caprice des hommes.

Alfonse le sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguer avec les mahométans contre un fils & des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonse X*, passa la mer. L'Africain & le Castillan se virent à Zara sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite & le discours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Castille : *Je vous traite ainsi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois & de tous les pères.* *Alfonse* combattit son fils, & le vainquit ; ce qui 1284.
prouve encore combien il était digne de régner ; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de repasser dans ses Etats ; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonse*, & usurpateur du trône de ses neveux, régna, & même régna heureusement.

La domination portugaise comprenait alors les

Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* signifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alfonse le sage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me semble, prouve invinciblement qu'*Alfonse* n'eut jamais à se repentir d'avoir cultivé les sciences, comme le veulent insinuer des historiens qui, pour se donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriser des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonse le philosophe avait oublié si peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X* le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon & de Castille, droit qu'il a transmis à ses successeurs.

Sa maison fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils, *Ferdinand IV*,
1303. leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas si difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux seigneurs qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il serait à souhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui pensent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel* dont nous verrons les excessives sévérités, prince implacable, & punissant cruellement les hommes, sans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Arragon de son côté se fortifia, comme nous l'avons vu, & accrut sa puissance par l'acquisition de la Sicile.

Les

Les papes prétendaient pouvoir disposer du royaume d'Arragon, pour deux raisons; premièrement parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Eglise romaine, secondement parce que *Pierre III*, surnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au massacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Arragon fut donc transféré par sentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de *St Louis*. Mais la bulle ne put être mise à exécution. La maison d'*Arragon* demeura florissante, & bientôt après les papes qui avaient voulu la perdre l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corse au roi d'Arragon, *Jacques IV* dit *le juste*, pour l'ôter aux Génois & aux Pisans qui se disputaient ces îles; nouvelle preuve de l'imbécille grossièreté de ces temps barbares.

Papes prétendent droit sur l'Arragon.

1294.

Alors la Castille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Castillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième siècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, & de Boniface VIII.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlemens, (*q*) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restreints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, & à l'extinction de l'ordre des templiers.

Quel était *Boniface*.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII*, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Eglise, & toutes les églises au St Siége. Les factions *gibeline* & *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partisans des empereurs; & l'empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* se servaient toujours de ce nom pour se fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape.

(*q*) Voyez les chapitres concernant les états-généraux & les tribunaux de parlement.

On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de *St Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fief s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Quel était l'état de Rome.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit ; ils s'unissaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta, & en fut persécuté. Presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du St Siége*, & *de vicaires de l'empire*, source nécessaire de guerres civiles, que le respect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, plus de cent ans après. Le pontificat, du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé *Innocent III*, de la mer adriatique au port d'Ostie. Il en prétendait le domaine suprême : il possédait quelques villes en propre ; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Eglise universelle leur fournissait, dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé, dans les dispenses, dans les taxes.

Une telle situation devait porter *Boniface* à ménager une puissance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gibelins*. Aussi dans le commencement même de ses démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouser la petite-fille de *Baudouin*, second empereur de Constantinople dépossédé, & nomma solemnellement *Valois* empereur d'Orient ; de sorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, & la France ; car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces présens que celui de l'empire d'Allemagne qui fût reçu, parce qu'*Albert* le possédait en effet.

Boniface nomme *Charles de Valois* empereur d'Orient.

1303.

Le pape, avant sa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, & principalement en Toscane. Il pensait, puisqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raison nommer les vicaires ; aussi *Charles de Valois*, pour lui plaire, persécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'est pourtant précisément dans le temps que *Valois* lui rend ce service, qu'il outrage & qu'il pousse à bout le roi de France son frère. Rien ne prouve mieux que la passion & l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche de l'Etat, devait contribuer aux besoins de la France sous la permission

de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée sous le prétexte d'un secours pour la terre sainte, qui n'était plus secourable, & qui était sous le pouvoir d'un descendant de *Gengis*. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier sujet de la querelle. L'entreprise d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit ensuite les esprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans son pays, qui ressortissait alors de la couronne, & le pape aussitôt le fit son légat à la cour de *Philippe*. Ce sujet, revêtu d'une dignité qui, selon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver son souverain, & le menacer de mettre son royaume en interdit. Un séculier qui se fût conduit ainsi aurait été puni de mort. Il fallut user de grandes précautions pour s'assurer seulement de la personne de l'évêque ; encore fallut-il le remettre entre les mains de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne. 1301 & 1302.

Vous avez déjà observé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des disputes ou épineuses ou violentes avec les empereurs & les rois, vous verrez durer jusqu'au siècle de *Louis IV* ces querelles, qui sont la suite nécessaire de la forme de gouvernement, la plus absurde à laquelle les hommes se soient jamais soumis. Cette absurdité consistait à dépendre chez soi d'un étranger. En effet, souffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs, ne pouvoir recevoir de subsides des possesseurs de ces fiefs qu'avec la permission de cet étranger, & sans partager avec lui ; Observation importante.

être continuellement exposé à voir fermer par son ordre les temples que vous avez construits & dotés ; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats ; c'est-là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement, & sans presque le savoir. Il est clair que si aujourd'hui on venait pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appesanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni assez sage ni assez instruit, ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

1302 & suiv. Déjà dans une bulle long-temps fameuse, l'évêque de Rome, *Boniface VIII*, avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife. Philippe*, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du temps, canonisa *St Louis;* & les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce & de Bithynie en usaient à peu près de même avec la république romaine ; mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte*

parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel à un souverain imaginaire ; il lui dit très-expressément *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser ; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : *Sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel.* Un historien judicieux & instruit remarque très à propos que ce bref était conservé à Paris dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de St Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappelle. Témérité de *Boniface.*

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut ; que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel.* Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au vatican : ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, & présentées en cérémonie, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes, que si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, & son royaume en interdit, c'est-à-dire qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfans, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien,

qui prétend que tous les chrétiens ſont ſes ſujets, veuille empêcher ces prétendus ſujets d'être chrétiens, & qu'il ſe prive auſſi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit ſon propre bien. Mais vous ſentez aſſez que le pape comptait ſur l'imbécillité des hommes ; il eſpérait que les Français ſeraient aſſez lâches pour ſacrifier leur roi à la crainte d'être privés des ſacremens. Il ſe trompa : on brûla ſa bulle ; la France s'éleva contre le pape, ſans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Etait-il donc néceſſaire de les aſſembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France ?

On brûle ſa bulle. 1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; & s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeſſeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du pape était épuiſé ; les évêques ſoumis à lui, de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du St Siége, portant par-tout ſon étendard ; un roi qui confeſſe ſes plus ſecrètes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ces moines ; & enfin ce confeſſeur ſommé par le pape ſon maître d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point ; il fait ſaiſir le temporel de tous les prélats abſens. Les états-généraux appellent au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe ; car appeler au pape c'eſt reconnaître ſon autorité ;

Le confeſſeur du roi va rendre compte de la conſcience de ſon pénitent en cour de Rome.

& quel besoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections, aux universités les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Arragon, la Sicile, presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant son cher fils, & le soutien de l'Eglise. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de* 1303.
notre puissance..... le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface & son dataire ne songeaient pas que si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reste de raison dans cette démence ; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux ; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, & que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes & deux cents millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface;* mais étant pauvre, & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne feſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie ſous des prétextes plauſibles, lève ſecrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né; on crie, *Meure le pape & vive les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit ſa thiare en tête; & portant les clefs dans une main, & la croix dans l'autre, il ſe préſenta avec majeſté devant *Colonna* & *Nogaret*. Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Céleſtin. Boniface* répondit fièrement: *Je ſuis pape, & je mourrai pape.* Les Français pillèrent ſa maiſon & ſes tréſors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote & leur pontife dans les mains des étrangers.

Philippe fait ſaiſir la perſonne du pape.

1303. Ils les chaſſèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant ſa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'eſt

ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, & persécutés chez eux.

Philippe le bel poursuivait son ennemi jusque dans le tombeau. Il voulut faire condamner sa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né son sujet, & qui siégeait dans Avignon, que le procès contre le pape son prédécesseur fût commencé dans les formes. On l'accusait d'avoir engagé le pape *Céleſtin V*, son prédécesseur, à renoncer à la chaire pontificale ; d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin* en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant, *Ah que de biens nous a faits cette fable du Christ !* qu'il niait en conséquence les mystères de la trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proposé devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît brûler ses os par le bourreau. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, & ne fut pas se soustraire à son obéissance. *Clément V* fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Eglise.

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

La conclusion de toute cette affaire fut que loin

de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui & son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le successeur de ce pape à passer sa vie en Palestine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter à la longue sur un pape. Ils feront ensemble des marchés, mais Rome y gagnera toujours quelque chose; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les soupleſſes de la cour de Rome, & très-souvent la politique ou la faiblesse du cabinet; la nécessité des conjonctures, les intrigues des moines rendront la fermeté des parlemens inutile; & cette faiblesse durera jusqu'à ce qu'un roi daigne dire résolument: Je veux briser mes fers & ceux de ma nation.

1306. Juifs chassés. *Philippe le bel*, pour se dépiquer, chassa tous les juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que *Philippe* punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, & le roi fut riche.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore sa source dans cet esprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe & l'Asie.

CHAPITRE LXVI.

Du supplice des Templiers, & de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches & la cruauté du guerrier, & l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de *St Jean*, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait au treizième siècle de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, & la malversation du 1306.

conseil du roi *Philippe-le-bel* dans les monnaies, excita une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie, & on a vu déjà que *Philippe-le-bel* était implacable dans ses vengeances.

Templiers accusés.

Les premiers accusateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo de Florentin*, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grâce en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine
1309. de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre; il portait de mettre en prison tous les templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation & l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe-le-bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait

d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents & un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril & à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante & douze templiers au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à frère *Guillaume*, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, & le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Templiers brûlés vifs. 1312.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye St Antoine de Paris, que le grand-maître *Jean de Molay*, & *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, non loin de

l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV.*

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contr'eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime & de la juſtice de leur perte.

Juſtifiés. Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers la plupart n'articulent que de vagues accuſations; ſecondement, très-peu diſent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, & pour laquelle ils combattaient? Troiſièmement, que pluſieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des eccléſiaſtiques de ce temps-là, euſſent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Aſie & en Europe; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait; c'eſt un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'eſt point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée: on ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de l'impudicité.

l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse ; & ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuvièmement, soixante & quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne, que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant le corps & la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement ; & on ne les brûla

que parce qu'appelés en préſence du peuple ſur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice ; & ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant, en conſéquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les templiers dans toute l'Europe ; mais en Allemagne ils ſurent empêcher qu'on ne ſaiſît leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Arragon des ſiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant la concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caſtille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île ſur les Turcs, & l'avaient ſu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenſe.

Denis roi de Portugal inſtitua en leur place l'ordre des *Chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur, à force d'être prodigué.

Dépouilles partagées.

Philippe le bel ſe fit donner deux cents mille livres, & *Louis Hutin* ſon fils prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les

frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles & immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution ; car à qui restitue-t-on sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires ? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Eglise ; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse & de sa révolution au commencement du quatorzième siècle.

Description de la Suisse.

DE tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité & la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue

libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux & des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accuſèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maiſon d'*Autriche*.

Albert d'Autriche ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abuſèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberté helvétique.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* & *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables nuit à leur

célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que, tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grâce qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. (*r*) Le père tremblant tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, appercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le Suiſſe, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresſes. 1307. Fable de la pomme.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, aſſembla contr'eux vingt mille hommes. Les Suiſſes ſe conduiſirent comme les

(*r*) On prétend que ce conte eſt tiré d'une ancienne légende danoiſe.

1315. Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de Suisses.

Suisses vainqueurs.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se ligua qu'en 1352; & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses. Ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; & il est à croire qu'ils la conserveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richesses, & où les lois sont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé sous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée sur des rochers. Des bruyères défrichées & labourées par des mains libres sont devenues fertiles.

Bonheur de la Suisse.

L'égalité, le partage naturel des hommes, subsiste encore en Suisse autant qu'il est possible. Vous

n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde & impoſſible par laquelle le ſerviteur & le maître, le manœuvre & le magiſtrat, le plaideur & le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, & qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux, ſi la religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoyens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils euſſent toujours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des temps où les eſprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voiſins; point de citadelles qui ſervent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt ſur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe ni les armées d'un maître. Leurs montagnes ſont leurs remparts, & tout citoyen y eſt ſoldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; & encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes ſont très-rarement dignes de ſe gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie & la papauté, au quatorzième siècle.

Nous avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible & malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement & dans l'anarchie; & malgré tant d'abaissement & tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Césars*; ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis *Fréderic II* quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche*. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lèvent l'étendard de la liberté. Gènes & Pise sont les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, & surtout dans Rome.

Transmigration du siege papal.

1312. *Clément V*, qu'on appela le *pape gascon*, aima mieux transférer le St Siége hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fidelles, que disputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; & c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon

à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidelles. C'eſt celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui ſous les yeux mêmes des empereurs ont établi de ſiècle en ſiècle leur aſſociation au pouvoir ſuprême, & leur indépendance ? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes : qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays ? la diviſion. Les factions *Guelfe* & *Gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce & de l'empire, ſubſiſtaient toujours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embraſemens. La diſcorde était par-tout. L'Italie ne feſait point un corps, l'Allemagne en feſait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repaſſer les monts pouvait renouveler les droits & les prétentions des *Charlemagne* & des *Othons*. C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII* de la maiſon de *Luxembourg*. Il deſcend en Italie avec une armée d'Allemands. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares ; mais le parti *gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie ; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur *Henri VII* a Rome. 1311.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, & qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les *Urſins* & 1313.

le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, secondé du parti des *Colonnes*. On se battit long-temps dans les rues, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de sang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* protesta pardevant notaire que le serment, par lui prêté à son sacre, n'était point un serment de fidélité. Les papes osaient donc prétendre que l'empereur était leur vassal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payassent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, séparé alors de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainsi l'empereur réclame son droit sur Naples. Le pape en était suzerain; l'empereur se disait suzerain du pape, & le pape se croyait suzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* cru empoisonné.

Henri VII allait soutenir sa prétention sur Naples par les armes, quand il mourut empoisonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poison dans le vin consacré.

Les empereurs communiaient alors sous les deux espèces, en qualité de chanoines de *St Jean de Latran*. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la messe du pape, & les rois de France y auraient été sous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoisonnement sacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé, &

les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore su prévenir les schismes par de sages lois.

Louis de Bavière & *Fréderic le beau* duc d'Autriche furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'Autrichien fut vaincu & pris, donna la couronne au Bavarois. 1322.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon en 1315. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, & les rois de France n'avaient encore pu soumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait assemblé les cardinaux dans cette ville libre; & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII*. *Jean XXII.*

Ce pape est encore un grand exemple de ce que peut le simple mérite dans l'Eglise; car il faut sans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profession de savetier au rang dans lequel on se fait baiser les pieds.

Il est au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'esprit que leur origine était plus basse aux yeux des hommes. Nous

avons déjà remarqué que la cour pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de *St Pierre*, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norwège & de Pologne. Il demandait si souvent & si violemment, qu'il obtenait toujours quelqu'argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apostolique des péchés; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité; & les hommes, assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Jean XXII dépose l'empereur *Louis de Bavière.*

Pendant qu'il siégeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait & pour l'empereur & pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, & leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *Gibelins*: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait sans rien risquer donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles & immeubles*.

1327. L'empereur, ainsi déposé, se hâta de marcher vers

l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître ; il vint à Rome, ſéjour toujours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Ludovico Monaldeſco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de ſon temps, dit qu'il ſe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *Vive* DIEU *& l'empereur ; nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape*. Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années. Auteur âgé de 115 ans. 1328.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la place même de St Pierre. Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y aſſiſtèrent en foule. L'empereur aſſis ſur un trône au haut des degrés de l'égliſe, la couronne en tête & un ſceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine auguſtin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cauſe du prêtre de Cahors qui ſe nomme le pape Jean?* Perſonne n'ayant comparu, *Louis* prononça la ſentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras ſéculier pour être brûlé comme héré-tique. Condamner ainſi à la mort un ſouverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du ſacerdoce & de l'empire. *Louis de Bavière* dépoſe le pape & le condamne à mort. 1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'inveſtit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit

asseoir sous le dais à ses côtés ; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Cordeliers brûlés.

1318.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti ; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie ; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, & enfin *Jean* se rétracta.

Jean XXII hérétique.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres *Césars* allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, & ne fut conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur & d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays, & que le pape, éloigné de Rome & tirant

1344.

peu de secours de l'Italie, laissa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, si on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il est clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette somme au tiers, ce serait encore beaucoup. Aussi la papauté n'avait jamais tant valu à personne; mais aussi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, & si chèrement.

Pape *Jean XXII* très-riche, & pourquoi?

Il s'était attribué la réserve de toutes les prébendes, de presque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réserves celui de prévenir presque toutes les élection, & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplacât sept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les dispenses & pour les péchés furent inventées & rédigées de son temps. Le livre de ses taxes a été imprimé plusieurs fois depuis le seizième siècle, & a mis au jour des infamies plus ridicules & plus odieuses tout ensemble que tout ce qu'on raconte de l'insolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*s*)

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

La malheureuse reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse de céder Avignon au pape 1348.

(*s*) Voyez le *Dictionnaire philosophique*.

Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille ; elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le séjour orageux de Rome.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, & donna des espérances à Rome ; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ces odes ou *canzoni ;* il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de *Rienzi*.

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, & assassiné.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers*. Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunal passa plus vîte que le sénat & le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les

Gracches,

Gracches, finit comme eux : il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la stérilité de son territoire, & par le transport de ses manufactures à Gènes, à Pise, à Venise, à Florence. Les pélerinages seuls la soutenaient alors. Le grand jubilé surtout institué par *Boniface VIII* de siècle en siecle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une si prodigieuse foule qu'en 1350 on y compta deux cents mille pélerins. Rome sans empereur & sans pape est toujours faible & la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, & surtout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Crimes & malheurs de la belle *Jeanne*, reine de Naples.

Naples & Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers ; Naples, par la maison de *France* ; l'île de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses

branches de tous côtés ; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entr'elles ; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples *Robert* avait, avant de mourir, marié sa petite-fille *Jeanne* son héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef ; *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse dans l'anti-chambre de sa femme, & presque sous ses yeux ; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse au bout de l'an le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable ! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats ? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, & elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Les troubles de sa maison commencent par un moine.

1346. Mari de *Jeanne* étrangle.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de son frère sur elle & sur ses complices. Il marcha vers Naples par Venise & par Rome, & fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans sa puissance passagère & ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, & en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples faisant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à 1347.
un prince du sang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il poursuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec son nouvel époux dans ses États de Provence. Mais ce qui est bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu austère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Mari de *Jeanne* venge.

Jeanne, coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira sur ses peuples autant de calamités que sur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était souveraine; elle lui abandonne sa ville & son territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce sacrifice, elle plaide elle-même sa cause devant le consistoire; & le consistoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire sortir

Jeanne vend Avignon au pape.

1348.

de Naples le roi de Hongrie, stipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'est pas venu pour vendre le sang de son frère, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part satisfait. L'esprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de générosité.

Jeanne se remarie souvent.

1376. La reine, chassée par son beau-frère, & rétablie par la faveur du pape, perdit son second mari, & jouit seule du gouvernement quelques années. Elle épousa un prince d'Arragon qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-six ans, elle se remarie avec un cadet de la maison de *Brunswick* nommé *Othon*. C'était choisir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* son cousin, seul reste alors de la première maison de France *Anjou* à Naples; ces princes se nommaient ainsi, parce que la ville de Durazzo, conquise par eux sur les Grecs, & enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été leur apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour son héritier, elle l'adopta même. Cette adoption & le grand schisme d'Occident hâtèrent la mort malheureuse de la reine.

Déjà éclataient les suites sanglantes de ce schisme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI*, & le comte de Genève qui s'appela *Clément VII*, se disputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui résidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de sa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

1380. Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition

que son neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépose la reine *Jeanne*; & pour mieux assurer la principauté de Capoue à sa famille, il donne tous les biens de l'Eglise aux principales maisons napolitaines. *Jeanne* déposée par un pape.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des églises fut employé à lever une armée. La reine ne peut être secourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choisi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France aussi du nom d'*Anjou*, elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre sa bienfaitrice, & pour disputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encore ses sujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunswick* rassemble à la hâte quelques troupes; il est défait & prisonnier.

Durazzo entre dans Naples: six galères que la reine avait fait venir de son comté de Provence, & qui mouillaient sous le château de l'œuf, lui furent un secours inutile. Tout se fesait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'usurpateur. Ce prince, pour colorer sa barbarie, se déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il consulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à son premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout *Jeanne* étouffée. 1382

des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St Louis !*

La postérité, toujours juste quand elle est éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de son premier mari fut plutôt l'effet de sa faiblesse que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, & que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V* son frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille sans succès & sans gloire, sans parti & sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV de Luxembourg*, roi de Bohème, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe conſtitution qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité. 1356. Bulle d'or.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la Solemnité de la bulle d'or.

nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On sait que les électeurs furent alors fixés au nombre de sept. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, en possession depuis long-temps d'élire des empereurs, ne souffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'aussi puissans, partageassent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats ? & pourquoi la Bohème, qui originairement était un Etat séparé de l'Allemagne, & qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection ? On en voit la raison : *Charles IV* était roi de Bohème, & *Louis de Bavière* avait été son ennemi.

Origine des sept électeurs.

On dit dans cette bulle composée par *Bartole* que les sept électeurs étaient déjà établis ; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps : tous les témoignages antérieurs du treizième siècle & du douzième font voir que jusqu'au temps de *Fréderic II* les seigneurs & les prélats possédant les fiefs élisaient l'empereur ; & ce vers d'*Hoved* en est une preuve manifeste :

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des seigneurs & du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissans ; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu ; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de sept,

ils s'attribuèrent, à la mort de *Fréderic II*, le droit de nommer leur maître, & ce fut la seule origine des sept électeurs.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanson étaient des principaux domestiques d'un homme; & avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel de l'empire romain, en échansons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; son panetier, son échanson devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoiqu'assurément ces officiers ne servissent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire & à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille. Origine des charges de l'Empire.

Au reste, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les sceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne, Cologne ceux d'Italie, Trèves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie, qui était à la maison de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante, & Dignité impériale, suprême & vaine.

appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit la place au-dessus de lui ; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape ; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire & aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez combien ces usages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont long-temps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science & pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, & les états avec nous.*

Charles IV. servi par des souverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice ; & que

le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape *Clément VI*, avant d'être élu, 1346.
que s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du St Père; & il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages & dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* & ensuite les *Othons* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, & qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas*, roi de Bohème.

Venceslas & le roi *Charles VI* malades du cerveau en même temps.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France ; de l'autre *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point dépose. Ses parens désolèrent la France en son nom ; mais les barons de Bohème enfermèrent

1393. *Venceslas*, qui se sauva un jour tout nu de sa prison ;

1400. & les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est dépose comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur & indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le St Siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne : *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures ; il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient

Les papes rétablissent enfin leur cour à Rome.

alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife réſidât à Rome. Il fallut donc perſuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les eſprits étaient ſi éclairés ſur leurs intérêts, on employait des reſſorts qui paraiſſent aujourd'hui ſi ridicules. On députa au pape *Ste Catherine* de Sienne, non-ſeulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épouſé JESUS-CHRIST ſolemnellement, & avoir reçu de lui à ſon mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capoue* ſon confeſſeur, qui a écrit ſa vie, avait vu la plupart de ſes miracles : *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton ; & cette figure, en laquelle elle fut ſubitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même*. Telle était l'ambaſſadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta pluſieurs lettres pour le pontife. Ces deux ſaintes, diviſées ſur tout le reſte, ſe réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la ſainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée ; mais *Catherine* était la ſainte des dominicains, & la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il ſimple ? fut-il ému par des machines proportionnées à ſon entendement ? ſe conduiſit-il par politique ou par faibleſſe ? Il céda enfin, & le St Siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de 72 ans ; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles diſſentions.

Ste Catherine de Sienne, & Ste Brigite.

CHAPITRE LXXI.

Grand schisme d'Occident.

Etats du St Siége.

LE St Siége ne possédait alors que le patrimoine de *St Pierre* en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviète, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'Empire ou du siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes, & depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome au temps dont je parle que seize cardinaux, onze français, un espagnol & quatre italiens. Le peuple romain, malgré son goût pour la liberté, malgré son aversion pour ses maîtres, voulait un pape qui résidât à Rome parce qu'il haïssait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & surtout parce que la présence d'un pontife attirait à Rome des richesses. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils
1378. leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigagno* évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, & dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux & farouche, & par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara dans un consistoire

qu'il ferait justice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le sage* & *Edouard III.* Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti;* & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

Emportemens du pape *Urbain VI.*

La plupart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, & ensuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre & la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément.* Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs & d'*Antechrists;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile, & d'une guerre de religion. Des troupes gasconnes & bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le

On en élit un autre.

1379.

Excommunication & guerre civile.

peuple romain, se ralliant contr'eux, les extermine dans ses murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossédа la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des succès divers, & une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape & de tenir la bride de son cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. *Urbain* fut gardé quelque temps prisonnier à Naples, négociant continuellement avec son vassal, & traité tantôt avec respect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison, & se retira dans la petite ville de Nocéra. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux & quelques

Urbain prisonnier: ses vengeances exécrables.

évêques,

évêques, lassés de son humeur farouche, & plus encore de ses infortunes, prirent dans Nocéra des mesures pour le quitter, & pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur dessein, les fit tous appliquer en sa présence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de se retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à sa suite ces cardinaux & ces évêques estropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la question qu'il avait soufferte, ne pouvant gagner le rivage assez tôt au gré du pape, il le fit égorger sur le chemin. Arrivé à Gènes, il se délivra par divers supplices de cinq de ces cardinaux prisonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions à peu près semblables; mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paisiblement à Rome. Sa créature & son persécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut assassiné. 1389.

Schisme continue après *Urbain*.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraissait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le schisme se perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbanistes* élurent *Perin Tomasel;* & ce *Perin Tomasel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* arragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati;* & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chassèrent *Méliorati*, après bien du sang répandu, quoiqu'ils

le reconnuſſent pour pape ; & les Français, qui avaient
1403. reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent priſonnier.

Cependant, tous ces miſérables ſe diſaient hautement les *vicaires de* DIEU, *& les maîtres des rois ;* ils trouvaient des prêtres qui les ſervaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

La France ne reconnaît aucun pape.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funeſtes une réſolution ſi ſenſée qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves ni exemptions ; Rome alors dut craindre que cette adminiſtration, qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toujours. Mais ces lueurs de raiſon ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes & des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour ſavoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant ſon élection, avait promis de ſe démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la diſpute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-ſix archevêques, cent

quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe & les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou antipapes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le vénitien *Corario* porta sa tiare à Gaiète, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples ; & *Pierre Luna* transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, & la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Le concile élit le corsaire *Cozza*.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza* napolitain. C'était un homme de guerre ; il avait été corsaire, & s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins

chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient & bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gaïète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, & la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur & à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Aventures du pape *Cozza*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre.

Le corsaire *Jean XXIII*, seul pape de droit, puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, & qu'il avait succédé au pontife

élu par le même concile, était encore le seul pape en effet. Mais comme il avait trahi son bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il surprit cette malheureuse ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de se sauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était se rendre esclave; il se jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape se voyait assiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigismond*, qui était descendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigismond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaissement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propose à l'empereur une ligue & un concile; la ligue pour chasser l'ennemi commun, le concile pour affermir son droit au pontificat. Ce concile était même devenu nécessaire. Celui de Pise l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigismond* & *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Constance; mais *Lancelot* opposait ses armes victorieuses à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans 1414.
dans des douleurs aiguës & subites; & l'usage du poison passait alors pour fréquent.

Jean XXIII défait de son ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu

éloigner ce Sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la preſſait; & tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter ſe hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Conſtance.

SUR le bord occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin*. *Sigiſmond* la choiſit pour être le théâtre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le concile de Conſtance le fut davantage.

Préparatifs du concile.

Outre la foule de prélats & de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'Empire. L'empereur y fut preſque toujours préſent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'inſtrumens, qu'on appelait alors ménétriers, & ſept cents dix-huit courtiſannes, ſous la protection du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe & de l'incontinence, que les ſeigneurs, &, dit-on, les pères du concile traînaient

après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume ; elle était autoriſée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'Egliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à ſoixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quel état étaient leurs dominations.

Sigiſmond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, ſultan des Turcs. La Hongrie épuiſée, & l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en priſon, & avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de ſa priſon, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choiſi pour chef de l'Empire.

Etat de l'Europe au temps du concile.

En France le malheureux *Charles VI*, tombé en frénéſie, avait le nom de roi ; ſes parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile ; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéreſſait pour ſon pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Caſtille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe ; mais il ſuivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était auſſi rangée ſous ſon obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré & avili ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes ; & il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, maîtresses pourtant encore du château St Ange, & retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles & de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini ; & *Fréderic*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Mayence & le duc de *Bourgogne ;* & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit solemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier
1415. au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur

le fesait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; & le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de rebelles. *Sigismond*, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il se saisit des terres du duc d'*Autriche* en Alsace, dans le Tirol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté. Il lui remet tous ses Etats, pour que l'empereur en disposé en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, & lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la personne du pape.

Le pape s'enfuit du concile.

Le pontife fugitif est saisi dans Fribourg en Brisgaw, & transféré dans un château voisin. Cependant le concile instruit son procès.

Le pape est pris.

On l'accuse d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoisonné le pape son prédécesseur, d'avoir fait massacrer plusieurs personnes; l'impiété la plus licencieuse, la débauche la plus outrée, la sodomie, le blasphème, lui furent imputés; mais

on supprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en présence de
Condamné. l'empereur, on lut la sentence de déposition. Cette
29 mai 1415. sentence porte que *le concile se réserve le droit de punir le pape pour ses crimes suivant la justice ou la miséricorde.*

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois sur mer & sur terre, n'eut que de la résignation quand on lui vint lire son arrêt dans sa prison. L'empereur le garda trois ans prisonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compassion sur ce pontife que ses crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait déposé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la sienne; mais le fier espagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa déposition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choisir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le concile représentant la chrétienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Eglise, & un souverain à Rome. Il était juste que les cardinaux, qui sont le conseil du prince de Rome, & les pères du concile, qui avec eux représentent l'Eglise, jouissent tous du droit de suffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, élurent d'une
1417. commune voix *Othon Colonne*, de cette même maison
Martin V. de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* jusqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea son beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, & les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeusement.

Il marcha vers l'égliſe, monté ſur un cheval blanc, dont l'empereur & l'électeur palatin à pied tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux ſiècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord aſſemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Egliſe. C'était ſurtout le but du fameux *Gerſon*, & des autres députés de l'univerſité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réſerves, les impôts des papes ſur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Egliſe était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions ſans connaiſſance de cauſe; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. qu'on devait diſpoſer ſelon le droit public des revenus des égliſes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la ſimonie; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fuſſent tonſurés; 6°. il défendit qu'on dît la meſſe en habit ſéculier. Ce ſont-là les lois qui furent promulguées par l'aſſemblée la plus ſolemnelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-deſſus du pape; cette vérité était bien claire, puiſqu'il lui feſait ſon procès: mais un concile paſſe, la papauté reſte, & l'autorité lui demeure.

Gerſon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propoſitions, qu'il y a des cas où l'aſſaſſinat eſt une action vertueuſe, beaucoup

plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du duc d'*Orléans*, propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson.* Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit* ni *Jean de Rocha*, aussi cordelier, son apologiste. (12)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma sont d'une autre espèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus & de Jérôme de Prague.

Esprit de ces temps.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*histoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations soumises aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une science bien peu commune avant *Frédéric II*; & le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grâce en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps.

(12) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres, & les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

Plus les hommes étaient grossiers, plus la science, & surtout la science de la religion, avait donné sur eux au clergé & aux religieux cette autorité naturelle que la supériorité des lumières donne aux maîtres sur les disciples. De cette autorité naquit la puissance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le Nord qui ne fût souverain; nul en Espagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne disputât les droits régaliens. Presque tout abbé devint prince; & les papes, quoique persécutés, étaient les rois de tous ces souverains. Les vices attachés à l'opulence, & les désastres qui suivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième siècle, cultivèrent cette science qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces universités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les scandales du reste du clergé; & l'envie de se signaler les porta à examiner des mystères qui pour le bien de la paix devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'université d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* & *Clément* désolaient l'Eglise par leur schisme, & publiaient des croisades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embrassée par beaucoup de seigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais *Wiclef.*

elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette soumission.

Wiclef fut moins protégé dans sa théologie que dans sa politique. Il renouvela les anciens sentimens proscrits dans *Bérenger*. Il soutint qu'il ne faut rien croire d'impossible & de contradictoire, qu'un accident ne peut subsister sans sujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monstrueuses étaient capables de détruire le christianisme dans l'esprit de quiconque a conservé une étincelle de raison, qu'en un mot le pain & le vin de l'eucharistie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confession introduite dans l'Occident, les indulgences par lesquelles on vendait la justice de DIEU, la hiérarchie éloignée de sa simplicité primitive. Ce que les Vaudois enseignaient alors en secret, il l'enseignait en public, & à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestans qui parurent plus d'un siècle après lui, & de plus d'une société établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés & obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle & la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irréprehensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohème, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus grossière commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la persécution contre *Hus*.

L'empereur *Charles IV*, législateur de l'Allemagne & de la Bohème, avait fondé une université dans

Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième siècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une seule. *Jean Hus*, né en Bohème, devenu bachelier de cette académie, & confesseur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceslas*, obtint de cette reine que ses compatriotes au contraire eussent trois voix, & les Allemands une seule. Les Allemands irrités se retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que se fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef;* il en rejeta constamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les scandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté & de fureur; enfin contre toute puissance ecclésiastique, que *Wiclef* regardait comme une usurpation. Par-là il se fit de bien plus grands ennemis, mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, & surtout la reine qu'il dirigeait. On l'accusa devant le pape *Jean XXIII*, & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le concile de Constance, qui devait juger les papes & les opinions des hommes. Il y fut cité. L'empereur lui- 1414.
même écrivit en Bohème qu'on le fît partir pour venir rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de plusieurs de ses disciples; & ce qui est très-

essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puisse jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait sous sa sauve-garde *pour son voyage, son séjour & son retour*. A peine fut-il arrivé qu'on l'empriſonna; & on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelques temps dans la même prison. (13)

1415. *Jean Hus innocent & opiniâtre.*

Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles. Quel docteur, quel écrivain est en sureté de sa vie, si on condamne au bûcher quiconque dit „ qu'il n'y a „ qu'une église catholique qui renferme dans son „ sein tous les prédestinés; qu'un réprouvé n'est „ pas de cette église; que les seigneurs temporels „ doivent obliger les prêtres à observer la loi; „ qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire de JESUS-„ CHRIST. „

(13) Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des héréſes*, par un professeur de morale au collége royal, on a fait l'apologie de *Sigismond*; il est certain cependant que son sauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à sa personne & à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse, car il ne fut que faible; les pères du concile furent seuls fourbes & barbares. Une chose assez remarquable, c'est que, dans le dix-huitième siècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigismond* & du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avisaient de créer une chaire de géométrie, & qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle?

Voilà

Voilà quelles étaient les propositions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir sa grâce ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'universel* à parte rei, *vous ne croyez pas la présence réelle*. Quel raisonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : *Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne.*

Etranges discours des pères du concile.

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de *Wiclef*, qui séparent aujourd'hui les protestans de l'Eglise romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles. Les pères du concile voulaient absolument que *Jean Hus* se rétractât ; & *Jean Hus*, persuadé qu'il avait raison, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compassion, lui dit : » Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs » qui vous sont faussement attribuées ? Je suis » prêt d'abjurer à l'instant toutes sortes d'erreurs, » s'ensuit-il que je les aye tenues ? *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna

à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, & loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple & ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit & en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître ; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, & fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, & l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires & à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. „ Il parla, dit-il, comme *Socrate*, & marcha au „ bûcher avec autant d'alégresse que *Socrate* avait „ bû la coupe de ciguë. „

Beau témoignage du *Poggio*.

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes & des prêtres de son temps ; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes & celles du concile de Constance, entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible & infame laissait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, & le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence & de paix, jetaient d'autres

prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable. (14)

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme accusé de tous les crimes ne perdit que des honneurs; & que deux hommes accusés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jusqu'au 20 mai 1418.

Suites de la cruauté du concile.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand *Sigismond* 1419. voulut succéder en Bohème à *Venceslas* son frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

(14) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions; mais le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de *Socrate* furent punis; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de *Jean Hus* au contraire a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés au contraire de la superstition, c'est-à-dire de la peur & de la sottise.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur sang la cruauté des pères de Constance. *Jean*, surnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigismond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restait, marchait encore à la tête de ses troupes, donnait ses conseils aux généraux, & assistait aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fit un tambour de sa peau ; on lui obéit. Ce reste de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigismond*, qui put à peine en seize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croisades. Ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolation.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.

République chrétienues.

EN réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de *Venceslas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense & tumultueuse république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres désunis sont des royaumes, des provinces, des villes libres sous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur & le pape n'entrassent. Toutes les parties de la chrétienté se correspondaient même

au milieu des discordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, & ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur & le pape, n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si *Sigismond* n'avait pas eu la Bohème & la Hongrie dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Vestphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne possédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'est toujours le même problème à résoudre, comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut se flatter alors d'y parvenir. Elle était florissante. La maison de *Savoie* s'agrandissait sans être encore puissante. Les souverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigismond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils sont rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Viscontis* possédaient tout le Milanais; & ce pays devint depuis encore plus considérable sous les *Sforzes*.

Les Florentins industrieux étaient recommandables Florence.

par la liberté, le génie & le commerce. On ne voit que de petits Etats jusqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aspirent à la liberté. Ce système de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II* jusqu'aux temps des papes *Alexandre VI* & *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années se sont passées en factions, en jalousies, en petites entreprises d'une ville sur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'est l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, & on conspirait; mais on ne savait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Marathon.

Tyrans divers.

Voyez dans *Machiavel* l'histoire de *Castracani*, tyran de Lucques & de Pistoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils desseins, heureux ou malheureux, sont l'histoire de toute l'Italie. Lisez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement & très-bien écrite par *Pietro Gerardo* son contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième siècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait prisonnier, & toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Véronne, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Escale*, s'empara du gouvernement sur la fin du treizième siècle, & y régna cent années. Cette famille soumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Brescia & d'autres territoires. Mais au quinzième siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les *Viscontis*, les *Sforzes*, ducs de

Milan, ont passé plus tard & sans retour. De tous les seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reste aujourd'hui que deux ou trois familles devenues sujettes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conspirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de si petits Etats ni s'élever ni se défendre avec des armées. Les assassinats, les empoisonnemens y suppléèrent souvent. Une émeute du peuple fesait un prince, une autre émeute le fesait tomber; c'est ainsi que Mantoue, par exemple, passa de tyrans en tyrans jusqu'à la maison de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Venise. Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de son gouvernement. Gènes sa rivale lui fit la guerre, & triompha d'elle sur la fin du quatorzième siècle; mais Gènes ensuite déclina de jour en jour, & Venise s'éleva toujours jusqu'au temps de *Louis XII* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalousie à toutes les puissances qui conspirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Venise était le seul réglé, stable & uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du Sénat; c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, & un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que

la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne. (*t*)

Pise. Pise qui n'est aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toscane, était aux treizième & quatorzième siècles une république célèbre, & mettait en mer des flottes aussi considérables que Gènes.

Parme. Parme & Plaisance appartenaient aux *Viscontis*. Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'investiture, parce que les *Viscontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puissance s'anéantissait en Italie. La maison d'*Est*, qui avait produit cette fameuse comtesse *Mathilde*, bienfaitrice du St Siège, possédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, & cependant le St Siége prétendait des droits sur Ferrare, & en donnait quelquefois l'investiture, ainsi que de plusieurs Etats de la Romagne; source intarissable de confusion & de trouble.

Empire & St Siége. Il arriva que pendant la transmigration du St Siége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs usurpations; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, & les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler

(*t*) Voyez une note des éditeurs sur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, & celle d'*Arragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, & que tous ces différens états gouvernés par des séculiers en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'Etat saine & entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution ; & à force d'esprit & de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs Etats affaiblis, subjugués & ensanglantés par des nations étrangères.

Naples & Sicile.

Naples & Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement.

Les deux *Jeanne*.

Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples, & la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps

qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon* son second mari essuya ses infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher sa douleur, & ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan ; le second, la guerre portée par *Charles VIII* & par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, & qui changea son nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'église, & acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie & à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines ; elles donnaient le droit de succéder, & le prince adopté tenait lieu de fils ; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonse V* d'*Arragon*, surnommé par les Espagnols *le sage* & *le magnanime*. Ce sage & magnanime prince

ne fut pas plutôt reconnû l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I.* Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier *René d'Anjou*, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France & l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Arragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion qui rend nos histoires modernes souvent désagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies & de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, & qui étouffent les grands événemens, la connaissance des lois & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention. 1435.

CHAPITRE LXXV.

De la France & de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II & d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Edouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Edouard*, successeur de *Henri III* son père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres; mais il conserva la
1283. Guienne; il s'empara du pays de Galles; il fut con-
Edouard I estimé des Anglais. tenir l'humeur des Anglais, & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La
1291. maison d'*Ecosse* étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecosse, & le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais & les Ecossais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'appercevoir que les Anglais ne seraient pas long-temps tributaires de Rome; on se servait de prétextes pour mal payer,

& on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme & assez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie & de la démocratie, mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée. Chambre des communes.

Edouard I mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée & trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & surtout l'épouse du roi, *Isabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante & impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion & faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la 1312.
tête à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais; & *Robert Bruss*, devenu roi d'Ecosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

1316. On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, & par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux & le célèbre *Edouard III*.

Edouard II vicieux, faible, détrôné.

Charles le bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune favori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repasse enfin en Angleterre, & se joint à main armée aux ennemis de son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer*.

1326. La reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne respecta point l'extrême vieillesse, est un exemple unique. Elle punit ensuite du même supplice dans Herford le favori lui-même, tombé dans ses mains: mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froissard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainsi cette cour rassemblait à

la fois toutes les dissolutions des temps les plus efféminés, & toutes les barbaries des temps les plus sauvages.

Enfin le roi abandonné, fugitif dans son royaume, est pris, conduit à Londres, insulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & déposé par un jugement solemnel. Un nommé *Truſſel* lui signifia sa déposition en ces mots rédigés dans les actes publics: „ Moi *Guillaume Truſſel*, procu- „ reur du parlement & de la nation, je vous déclare „ en leur nom & en leur autorité que je renonce, „ que je révoque, & rétracte l'hommage à vous fait, „ & que je vous prive de la puissance royale. „ On donna la couronne à son fils, âgé de quatorze ans, & la régence à la mère assistée d'un conseil. Une pension d'environ soixante mille livres de notre monnaie fut assignée au roi pour vivre.

Edouard II survécut à peine une année à sa dis- 1327.
grace. On ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. Il passe pour constant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par son fils.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient & capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère son amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori 1331.
sans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de

Risin avec cinq cents livres sterling de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses faiblesses & ses barbaries.

1332. *Edouard III*, maître, & bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Ecosse ; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si *Edouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

Ce qu'était la France. La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant ; mais son roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté à cent soixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel*
1302. fit la guerre aux Flamands, & que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était davantage.

Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la sienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice ;

supplice; on les écorcha vifs. Quels temps! & nous nous plaignons encore du nôtre!

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, & cet usage variait toujours en France. Le parlement sous *Philippe le bel* avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de son père. 1316. Loi salique.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'est une grande puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du sexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'est être doublement injuste. La régence de la reine *Blanche*, & le règne glorieux de tant de femmes, dans presque tous les pays de l'Europe, réfutent assez la grossièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre salique, semble ne la leur ravir que parce que tout seigneur salien était obligé de se trouver en armes aux assemblées de la nation. Or une reine n'est point obligée de porter Mauvaises raisons.

les armes, la nation les porte pour elle. Ainsi on peut dire que la loi salique, d'ailleurs si peu connue, regardait les autres fiefs, & non la couronne. C'était si peu une loi pour les rois qu'elle ne se trouve que sous le titre *de allodiis*, *des alleuds*. Si c'est une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*u*)

De plus il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi; à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

Plus mauvaises raisons.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lis ne travaillent ni ne filent;* & de-là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, & les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, & les filles peuvent régner en Castille & en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton*. *Cuspidis in medio uncum emittit acutum*. L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Disputes sur cette loi.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrement soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse, fille de *Hutin*, & par plusieurs

(*u*) Voyez l'article *loi salique*, dans le Dictionnaire philosophique.

princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, & *Charles le bel* le cadet. *Charles*, alors ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée; & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais il ne

reſtait du ſang de la maiſon de *France* qu'une princeſſe digne de régner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne ?

Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa mère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon plus forte encore feſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* & de *juſte;* car le comte de Flandre ſon vaſſal ayant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince ; & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : „ Ne vous attirez plus tant de „ révoltes par une mauvaiſe conduite. „

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce braſſeur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les ſouverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit néceſſaire à *Edouard;* mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi anglais qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi

d'Angleterre & le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Edouard III vicaire de l'Empire.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes & de tous les chevaliers allemands & anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Edouard* ses vassaux. 1338.

L'anglais s'apperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le secondait pas; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorsqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en empêchât. L'un & l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens; des cent

vaisseaux anglais, vingt lui appartenaient, le reste était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était si peu riche en espèces que le prince de Galles n'avait que vingt schellings par jour pour sa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que six, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue, on abaissait de part & d'autre des ponts levis, & on se battait comme en terre ferme.

1340. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante-dix vaisseaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, & du célèbre *Prince noir* son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Duel proposé. Je vous épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

1341. Cependant un nouvel événement semblait renverser encore la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les lois & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait

devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes ; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occasion entre la France & l'Angleterre. On surprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, & sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Hennebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, & enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

Cependant la faction anglaise & le parti français Août 1346.
se battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le Prince noir*, à cause de sa cuirasse brune & de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Invention de la poudre.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'est un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce secret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans son armée, aussi-bien que le roi d'Angleterre ? & si l'anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos historiens rejettent-ils la perte de la bataille sur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à sa solde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes au lieu de discipliner sa nation, & qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se servit-on d'artillerie à Crecy ?

Il est bien étrange que cet usage de la poudre ayant dû changer absolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait su se procurer une bonne artillerie était sûre de l'emporter sur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jusqu'au temps de *Charles VIII* il reste dans son enfance ; tant les anciens usages prévalent, tant la lenteur arrête l'industrie humaine. On ne se servit d'artillerie aux siéges des places que sous le roi de France *Charles V* ;

& les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV.*

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie & quarante mille fantassins, & que les Français avaient quarante mille fantassins & près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cents dix années.

Duel de rois encore proposé.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois* ne pouvant attaquer les lignes des assiégeans, & désespéré de n'être que le témoin de ses pertes, proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Six habitans de Calais se dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, & ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, & la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rébelles. *Edouard* était intéressé à faire

sentir qu'il se regardait comme roi de France. Des historiens & des poëtes se sont efforcés de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui se dévouaient pour la patrie; mais il est faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que six bourgeois pieds nus & tête nue viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, & que d'iceux le roi d'Angleterre & de France en ferait à sa volonté.*

Certainement *Edouard* n'avait nul dessein de faire serrer la corde que les six Calaisiens avaient au cou, puisqu'il fit présent à chacun de six écus d'or & d'une robe. Celui qui avait si généreusement nourri toutes les bouches inutiles chassées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna si généreusement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* & à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à souper après les avoir pris de sa main, & leur fit les plus nobles présens; enfin celui qui traita avec tant de grandeur & de politesse son malheureux captif le roi de France *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'ame de six habitans de Calais, & de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique, est d'un énorme ridicule.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

Cette guerre, qui se fesait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait

la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Asie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particulièrement la France & l'Angleterre. Peste générale. 1347 & 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, & qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peste du quatorzième siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous *Justinien*, & du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner sur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce & l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes fesaient avec tant de fracas. L'Angleterre, sous *Edouard III*, se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque : elle vendit ses laines ; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures ; les villes anséatiques formaient une république utile au monde ; & les arts se soutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître ; & après les grands orages ils se transplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévastés qui en ont besoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonstances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfans, lassé des guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de France, & se fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

1349.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ses souverains avait mis un dauphin dans ses armoiries. Elle fesait partie du royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquisition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I*.

Les publiciſtes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les ſouverains du Dauphiné penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches, il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à ſon domaine le Rouſſillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un règne ſi malheureux, il ait pu acheter ces provinces, & payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appela ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri; & ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean*, ſon fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus; faible imitation des lois anglaiſes.

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les peuples ſous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduiſit peu à peu par les ſoins de l'avocat général *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'oppoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, eſt une plainte contre les ſentences ou injuſtes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux

eccléſiaſtiques, une dénonciation des entrepriſes qui ruinent la juriſdiction royale, une oppoſition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume. (x)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuſe loi *Præmunire*, publiée ſous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours eccléſiaſtiques des cauſes dont la connaiſſance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en priſon. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

CHAPITRE LXXVI.

De la France ſous le roi Jean. Célèbre tenue des états généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

1350. LE règne de *Jean* eſt encore plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a ſurnommé *le bon*, commence par faire aſſaſſiner ſon connétable le comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre ſon couſin & ſon gendre fait aſſaſſiner le nouveau connétable dom *la Cerda*, prince de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté de ſon père, fut, ainſi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

Aſſaſſinats en cour.

1354.

(x) Voyez l'article *abus*, dans le Dictionnaire philoſophique.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & sans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir. 1355.

Jean dès le commencement de son règne avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités & les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, & des députés des villes; & ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux états; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, & avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; & ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris & à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états-généraux de 1355 proposèrent & firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes réglemens, presque la même charte qu'avait

Fausse monnaie.

signée *Jean* d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé par l'assemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les sujets de fournir des vivres à sa maison, à ne se servir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, &c.

Etats généraux memorables.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, sont ceux dont nos histoires parlent le moins. *Daniel* dit seulement qu'ils furent tenus dans la salle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande assemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point essentiel de l'histoire, qu'on a passé sous silence, c'est que les états imposèrent un subside d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce sont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes composaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; & au bout de l'année on devait établir encore un nouveau subside pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut observer, c'est que cette espèce de grande charte ne fut qu'un réglement passager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais est plus constant & plus ferme que celui des Français.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable quoique

quoique petite, s'avançait jusqu'à Poitiers, & ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine. Bataille de Poitiers. Sept. 1356.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir;* il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais & des Gascons qui servaient sous le prince de Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent; & cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante & si complète qu'autrefois; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, & qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I.* Le *Prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux, *Jean* prisonnier.

& enſuite à Londres. On ſait avec quelle politeſſe, avec quel reſpect il traita le roi captif, & comme il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté & par ſon harnais ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que faction ſous prétexte de réforme. *Charles* dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume que pour le voir preſque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'uſage des chaînes dans les rues, & on les fait ſervir de retranchement contre les ſéditieux. Le dauphin *Charles* eſt obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi ſon père avait fait empriſonner. C'était déchaîner ſon ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiſer le feu de la diſcorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, ſuivi des ſéditieux. Il fait maſſacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, au yeux du dauphin. Cependant les payſans s'attroupent de tous côtés ; & dans cette confuſion ils ſe jettent ſur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des eſclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils ſe vengent par

Royaume bouleverſe.

1357.

mille ſupplices de leur baſſeſſe & de leurs miſères. Ils portent leur fureur juſqu'à faire rôtir un ſeigneur dans ſon château, & à contraindre ſa femme & ſes filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulſions de l'Etat, *Charles de Navarre* aſpire à la couronne. Le dauphin & lui ſe font une guerre, qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; & *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trêve.

Edouard III donne la paix, non par dévotion.

Il paraît que de tous côtés on feſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jeta à genoux, & qu'il fit vœu à la Ste Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs & du deſtin des Etats ; & ſi *Edouard III* fit un vœu à la Ste Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans

1360.

hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou son ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, & ses droits sur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* sortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage son frère & deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant six cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuisa, & ne put fournir la somme. On fut obligé de rappeler les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ses malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police.

Les soldats licenciés, & les payſans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs se fit nommer l'*ami de* DIEU *& l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, se fit reconnaître roi par ces brigands, & fit presque autant de mal par ses ravages que le véritable roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi dans cette désolation générale alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entrepriſe contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne ſongeait qu'à quitter ſa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reſte de ſa rançon aux Anglais, il retourna ſe mettre en otage à Londres à la place de ſon frère & de ſes enfans. Il y mourut, & ſa rançon ne fut pas payée. On diſait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-ſix ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, & meurt.

La Bretagne, qui avait été la cauſe de cette guerre, fut abandonnée à ſon ſort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* ſe diſputèrent cette province. *Montfort*, ſorti de la priſon de Paris, & *Blois*, ſorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué. 1364.

Ces temps de groſſièreté, de ſéditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle ſervait de contre-poids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part. L'honneur, la généroſité, jointes à la galanterie, étaient ſes principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie eſt le combat de trente bretons contre vingt anglais, ſix bretons & quatre allemands, quand la comteſſe de *Blois* au nom de ſon mari, & la veuve de *Montfort* au nom de ſon fils, ſe feſaient la guerre en Bretagne. Le point d'honneur fut le ſujet de ce combat; car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, 1351.

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

on se brava, & *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comtesse de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour savoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos. Il n'y eut des soixante combattans que cinq chevaliers de tués, un seul du côté des bretons, & quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne servaient à rien, & ne remédiaient pas surtout à l'indiscipline des armées, à une administration presque toute sauvage. Si les *Paul-Emile* & les *Scipions* avaient combattu en champ clos pour savoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les législateurs des nations.

Edouard après ses victoires & ses conquêtes ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de sa tendresse, il lui sacrifia ses intérêts & sa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ses travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de son ordre de la jarretière;

La table ronde. la grande table ronde, établie par lui à Vindsor, à laquelle se rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle sur lequel les romanciers imaginèrent toutes les histoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'institution fabuleuse au roi *Arthus*. Enfin *Edouard III* survécut à son bonheur

1377. & à sa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perse* sa maîtresse, qui lui ferma les yeux en volant ses pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne sait qui mourut le plus misérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* son fils, justement surnommé *le sage*, réparait

les ruines de son pays par la patience & par les négociations. Nous verrons comment il chassa les Anglais de presque toute la France. Mais tandis qu'il se préparait à cette grande entreprise, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Castille dom Pèdre le cruel, & du connétable du Guesclin.

LA Castille était presqu'aussi désolée que la France. *Pierre* ou Dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain, & qui sentait de la joie à le répandre. Un tel caractère est bien rarement dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels

Il monta sur le trône de Castille, étant encore mineur, & dans des circonstances fâcheuses. Son père *Alfonse XI* avait eu sept bâtards de sa maîtresse *Eléonore de Gusman*. Ces sept bâtards, puissamment établis, bravaient l'autorité de Dom *Pèdre*; & leur mère, encore plus puissante qu'eux, insultait à la

mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut soutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux & trop sévère. Il
1351. épouse *Blanche de Bourbon;* & la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de *St Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce. C'est celle des *Henriques*.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, & se consolât dans d'autres amours?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre & les Arragonais & ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, & rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de *St Jacques* fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable & quatre seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles, la femme de Dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve.

Du Guesclin à la tête des brigands.

C'était sans doute l'intérêt des ennemis de Dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère & sa mère à venger, & surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis, nommés *Malandrins;* ils fesaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à son service. L'Arragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler & à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, & à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte, & qu'il fesait, dit-il, pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On sait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape & sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

1366. Le bâtard *Henri*, secondé de ces troupes grossies dans leur marche, & appuyé de l'Arragon, commença par se faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainsi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était souverain de la Guienne; le roi son père la lui avait cédée pour prix de ses actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le succès des armes françaises en Espagne, & prendre par intérêt & par honneur le parti le plus juste. Il marcha en Espagne avec ses Gascons & quelques anglais. Bientôt, sur les bords de l'Ebre & près du village du Navarette, Dom *Pèdre* & le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Transtamare* & *du Guesclin*, donnèrent la sanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuse au *Prince noir* que celle de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Guesclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne se rendirent qu'à lui. *Henri de Transtamare* fut obligé de fuir en Arragon, & le *Prince noir* rétablit Dom *Pèdre* sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorisent du nom de justice. Dom *Pèdre* usait dans toute son étendue du malheu-
1368. reux droit de se venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de la rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est après *Alfred* celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Du Guesclin, un bâtard & une armée de voleurs contre *Pierre*.

Quand celui qui soutenait Dom *Pèdre* se fut retiré, & que *Bertrand du Guesclin* se fut racheté, alors le bâtard *Transtamare* réveilla le parti des

mécontens, & *Bertrand du Gueſclin*, que le roi *Charles V* employait ſecrètement, leva de nouvelles troupes.

Tranſtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltes de Caſtille & les ſecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caſtillans, le Portugal, & enfin les muſulmans d'Eſpagne : ce nouveau ſecours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Tranſtamare* & *du Gueſclin*, n'ayant plus à combattre le génie & l'aſcendant du *Prince noir*, vainquirent enfin Dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré & aſſiégé dans un château après ſa défaite, il eſt pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y apperçoit eſt le comte de *Tranſtamare*. On dit que, tranſporté de fureur, il ſe jeta, quoique déſarmé, ſur ſon frère ; ce qui eſt vrai, c'eſt que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard. Le bâtard tue ſon frère, roi légitime. 1368.

Ainſi périt Dom *Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi, ſon frère, ſon aſſaſſin, parvint à la couronne ſans autre droit que celui du meurtre : c'eſt de lui que ſont deſcendus les rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne*, qui fit paſſer ce ſceptre dans la maiſon d'*Autriche*, par ſon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France & de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* sauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs, *Edouard III* & le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué de l'hydropiſie. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre ce prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles; s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre, *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles.

Politique du roi *Charles V.*

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes &

l'événement ne les justifiaient. Il envoie un chevalier & un juge de Toulouse citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de sa conduite. C'était agir en juge souverain avec le vainqueur de son père & de son grand-père, qui possédait la Guienne & les lieux circonvoisins en souveraineté absolue par le droit de conquête & par un traité solemnel. Non-seulement on le cite comme un sujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confisque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maison d'*Angleterre*. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre. 1369. 1370.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France; & surtout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, anoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit, là est la gloire;* comme disait *Louis XI.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui dans les derniers temps a fait passer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou sur les quartiers des troupes anglaises, les défit toutes les unes après 1370.

les autres, & prit de sa main leur général *Grandson*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. Puissance du roi *Charles V*.

Charles, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais & quelques fortereſſes.

1380.

Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin*. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, mais ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin*. On le

Cérémonie singulière.

fait encore mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, & qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution. 1380. *Charles V* non empoisonné.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, & que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible. 1374.

On fait monter les trésors qu'il amassa jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre monnaie d'argent équivalait alors à environ 8 livres actuelles & $\frac{4}{5}$, & la livre monnaie d'or à 12 livres & demie. (*x*) Il est certain qu'il avait accumulé, & que tout le fruit de son économie fut ravi & dissipé par son frère le duc d'*Anjou*, Trésor de *Charles V.*

(*x*) Voyez ci-dessus note 8. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III* vainqueur de la France, & après celle de *Charles V* son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans; & quelque temps après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige & de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne du temps du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur avilissement & leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs.

1381. La même furie saisit les Anglais. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils assemblent les peuples de trois provinces, & leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez long-temps de la terre, & qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri & au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit pas la mort des chefs & par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était

Guerre des pauvres contre les riches.

était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois & l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés ; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours ; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie & une pension pour subsister.

Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire. 1399. *Richard II* déposé juridiquement.

Ainsi le même siècle vit déposer solemnellement

Quatre souverains juges & condamnés.

deux rois d'Angleterre, *Edouard II* & *Richard II*, l'empereur *Venceslas* & le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur,
1400. huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la sagesse de *Charles V* perdu.

UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses frères,

régens du royaume, en dépensaient sept mille ou 5, 600, 000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques & secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

Il avait vengé en personne le comte de Flandre, 1384.
son vassal, des Flamands rébelles, toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *St Louis* en eut davantage : il est vrai que ce n'était que des vaisseaux de transport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui,

& qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie, qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eu la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frenéſie.

Enfin on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru enſorcelé.

Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné & enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiècle, tout éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes. Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épouſé *Valentine de Milan*. On accuſe *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français alors fort groſſiers penſaient que les Italiens en ſavaient plus qu'eux.

Le ſoupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la ruſticité de ce temps. On fit à la cour une maſcarade dans laquelle le roi, déguiſé en ſatyre, traînait quatre autres ſatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes.

1393. Le duc d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un

flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, & à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechutes. On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (15) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ses accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien; le roi restait roi, & confiait son autorité méprisée & sa tutelle tantôt à son frère, tantôt à ses oncles le duc de *Bourgogne* & le duc de *Berri*. C'était un surcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes eussent de puissans apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout jusqu'à l'université se mêlait du gouvernement.

1393. Un sorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

Personne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit assassiner son cousin le duc d'*Orléans* frère du

1407. Duc d'*Orléans* assassiné.

(15) Après ce magicien, on vit des moines Augustins, des confréries de sorciers se présenter pour guérir le roi. Plusieurs de ces misérables furent condamnés au feu, ce qui était absurde & cruel: car en admettant les principes de la superstition de ces temps-là, puisque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sur ils n'étaient pas des magiciens.

roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni assez maître de son esprit, ni assez puissant pour faire justice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour faire trophée de son crime. Il assembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands ;
1408. & en leur présence le docteur *Jean Petit* non-seulement justifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, & n'a pas moins été renouvelée depuis.

Un docteur justifie l'assassinat.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laissa perdre Gènes qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile. L'élite de la noblesse qui
1410. avait couru se signaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'Etat.

Factions à Paris, ville déjà considérable.

La femme du roi, *Isabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le sien ; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puissant.

Le roi seul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était considérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'est que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre & l'Artois, mettait toute son ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons;* celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait faisait tour-à-tour conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues, dans les églises, dans les maisons, à la campagne. (16)

(16) Ce siècle d'horreur a cependant produit un magistrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conscience & à leur raison, & non aux opinions de leur siècle. C'est de *Jean Juvenel des Ursins* que nous parlons. Né sans fortune, il fut d'abord avocat; (car, soit qu'il descendît réellement des *Ursins* d'Italie, soit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ses enfans, il est certain qu'il subsista long-temps de cette profession) sa réputation de probité & de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des ministres vertueux, la place de prévôt des marchands, long-temps supprimée & qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, construits par les seigneurs sur les rivières de Marne & de Seine, gênent la navigation; la puissance de ces seigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il sollicite un arrêt, qui ordonne la destruction des moulins & le remboursement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on espère faire naître des obstacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins sont abattus, & la subsistance du peuple assurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement; on persécuta les ministres. On ôta l'épée de connétable à *Clisson; Nogent* & *la Rivière* furent emprisonnés, *Juvenel* prit leur défense & les sauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des

Henri V descend en France.

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince

gens en place disgraciés, comme l'exil il y a quelque temps, & maintenant l'oubli. On suborne des temoins contre lui; *Juvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Juvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, & réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi & à l'Etat, au milieu des factions des Orleanais & des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté & ses debauches, & lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de *Bourgogne* ses liaisons avec des scélérats, & son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orléans*.

En 1410 il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Juvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, & après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres & au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Juvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui présenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de se voir arrêté par l'activité & le courage de *Juvenel*: *Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait, Monseigneur*, dit *Jean Juvenel*; & il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, & que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitta la main du duc de *Lorraine*, se joint à *Jouvenel*; & le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers & exposés à l'insolence des satellites Bourguignons. *Juvenel* ose concevoir seul l'idée & de les délivrer de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple,

rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion

& surtout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle & le contenir; & cette révolution faite par le peuple s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition & par la haine, un seul homme rétablit la paix, & tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, & *Juvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Juvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; & le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Juvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, & perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Juvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur & de férocité, & il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Juvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* & *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions & leurs cruautés. *Debar* avertit *Juvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme & moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* & de *St Chamans du Peché*.

réunit cependant contre l'anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà ſecrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes & quelques arbalètriers au ſecours de ſa patrie. Toute la nobleſſe monte à cheval; les communes marchent ſous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* ſe trouva bientôt à la tête de plus de ſoixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V;* mais la principale reſſemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent auſſi tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force & avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fuſils; & c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable: j'en ai vu qui portaient plus loin que les fuſils; on peut s'en ſervir plus vîte & plus long-temps: cependant ils ſont devenus entièrement hors d'uſage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci & à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les priſonniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil de l'épée; & après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laiſſa la vie. Sept princes de France périrent dans cette

1415. Batailles perdues.

journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, & à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent & de nouvelles troupes.

1415. Reine-mère coupable, punie, & qui se venge.

L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts ; le troisième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rènes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat & à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, & surtout dans les églises. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait ; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, & cousu dans

un sac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de *Bourgogne*. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

1418. Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, & conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* assemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de *Bourgogne* y massacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de St Denis, & quarante magistrats. La reine & le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V* est déjà maître de toute la
1418. Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois; & la fourberie est égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de *Bourgogne* sur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y assassine le duc de *Bourgogne* aux yeux

Le dauphin assassine le duc de *Bourgogne*.

du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'*Orléans* est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique. (17)

(17) Peu de jours avant l'assassinat du duc d'*Orléens*, le duc de *Bourgogne* & lui avaient communié de la même hostie sur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne Jean* fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard ?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, & voici nos raisons : *Charles VII* a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration sur sa foi de chevalier au fils & à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, & personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'osa entreprendre de le venger ; & il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après l'idée superstitieuse qui faisait croire que DIEU accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'*Orléans* ; il avait fait soutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* suivant ses propres principes. *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le sacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre ; après avoir même exhorté le roi à faire à ses dépens cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat ; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, a ssassiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes

fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'eſt digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une deſcente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de ſon frère qui, la même année, en repouſſant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de ſa main, peut-il être déſigné, vers 1420, comme un *bâtard n'aguères varlet de cuiſine & de chevaux à Paris*?

On a compté la dame de *Gyac*, maîtreſſe du duc de *Bourgogne*, parmi les complices; parce qu'après la mort du duc, elle ſe retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la ducheſſe. Cette accuſation n'eſt-elle pas abſurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui feſait perdre?

La dame de *Gyac* avait conſeillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau; c'en était aſſez pour que la ducheſſe la crût coupable: mais cela ne prouve rien contre elle.

On a inſtruit une eſpèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maiſon du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix ſeigneurs qui l'ont accompagné; & de ces trois, deux diſent ne pas ſavoir comment la choſe s'eſt paſſée. Un ſeul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonſtances qui ont pu occaſionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, ſecrétaire du duc, long temps retenu à Bourges par le dauphin comme priſonnier; il était entré dans les barrières: ſon récit eſt très-détaillé, & il eſt le ſeul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du ſire de *Noailles* de la maiſon de *Foix*; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils dépoſent ce qu'ils ont entendu dire au ſire de *Noailles*, qui, bleſſé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette dépoſition n'eſt pas faite comme les autres, devant une eſpèce de tribunal; c'eſt une ſimple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres ſont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces diſcours tenus à ſes écuyers, n'a-t-on pas ſon teſtament de mort? S'il exiſte, eſt-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin & le duc devaient être accompagnés chacun de dix perſonnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe ſans armes. Ce ſerait la première fois que dans un aſſaſſinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr ſur un échafaud les meurtriers de ſon père; le roi d'Angleterre *Henri V* avait entre ſes mains *Barbaſan* & *Tanneguy*

mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le bon*, nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi nécessaire du dauphin par devoir

du Châtel, les deux hommes que la faction bourguignone haïssait le plus ; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, & il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe & féroce ; il avait besoin du duc de *Bourgogne* ; il fallait donc que lui & les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui ; il suivit le dauphin, & combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux ?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père, & que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours le sire de *Noailles* saisit le dauphin, & mit la main sur son épée ; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ses bras, & lui sauva une seconde fois la liberté & la vie ; (car ce fut lui qui, lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris & fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit & l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* & le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'*Orléans*, se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI*, par *Juvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin & *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean* ; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat, qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, & la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orléans*, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin & *du Châtel*, parce que, si on en excepte *Juvenel des Ursins*, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. *de Saint-Foix*, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

& par politique. La reine sa mère outragée devint une marâtre implacable ; & le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, disait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle de Bavière*
1420. & le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le dauphin déshérité. Il fut stipulé dès-lors même que *Henri V* serait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin, le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se disait dauphin de France. *Isabelle de Bavière* conduisit son malheureux mari & sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paisiblement, & y régna sans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de St Paul, & que la reine *Isabelle de Bavière* commençait déjà à se repentir.

1420. *Philippe*, duc de Bourgogne, fit demander solem-
Condamné au parlement. nellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de St Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'université nommé *Jean Larcher*, accusent le dauphin. Le premier président du parlement de Paris & quelques députés de son corps assistaient à cette assemblée. L'avocat général *Marigny* prend des conclusions contre l'héritier & le défenseur de la couronne, comme

s'il

s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *St Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du louvre, & qui resta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du président *de Thou*, a voulu déguiser ce fait ; il n'est que trop avéré. (*y*)

C'était une de ces questions délicates & difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtemps après en Espagne *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai ; on a contesté très-mal à propos à *Varillas* cette aventure ; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort ; exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Le roi d'Angleterre règne en France.

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité & proscrit, le gendre régnant paisiblement, & enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*, prince d'Orange, étranger, déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les

(*y*) L'archevêque de Reims, *des Ursins*, l'avoue dans son histoire. Voyez le chapitre 85 de l'histoire du parlement de Paris.

succeſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? La loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi ſalique! que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule! que de prédicateurs euſſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, & libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiſſait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux ſubſides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; & après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, & que ſon roi aurait eues dans ſa main.

Le roi d'Angleterre à St Denis.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors & des armées; il était jeune encore. Tout ſeſait croire que le trône de France paſſait pour toujours à la maiſon de *Lancaſtre*. La deſtinée renverſa tant de proſpérités & d'eſpérances. *Henri V* fut attaqué d'une fiſtule.

On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort. Il expira au château 1422.
de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à St Denis, comme celui d'un roi de France, & ensuite porté à Vestminster parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années dans des rechutes continuelles de frénésie. Il mourut le plus malheureux 1422.
des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc *de Betford*, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc *de Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc *de Betford* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle & de Jacques Cœur.

CE débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long & plus

orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, aussi absolu que *Henri V*, & le duc de *Bourgogne* devenu l'un des plus puissans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant & de la Hollande à ses domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs, au point que le comte *de Richemont* son connétable, frère du duc *de Bretagne*, fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la nécessité où il fut de faire valoir dans les pays de son obéissance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en sorte qu'elle ne désignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait désignée peu d'années auparavant.

Qu'était la pucelle d'Orléans.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inspirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune servante d'hôtellerie, *robuste*, *montant chevaux à poil*, comme dit *Monstrelet*, *& fesant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire*. On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années. Elle eut assez de courage & assez d'esprit

pour se charger de cette entreprise, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des docteurs de l'université, & quelques conseillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inspirée; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils fussent eux-mêmes assez habiles pour entrer dans cet artifice: le vulgaire le crut, & ce fut assez.

Les Anglais assiégeaient alors la ville d'Orléans, la seule ressource de *Charles*; & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du secours dans la place. Elle parle aux soldats de la part de DIEU, & leur inspire ce courage d'enthousiasme, qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera sacrer dans Reims, & accomplit sa promesse l'épée à la main. Elle assista au sacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu. 1429.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le sacre du roi qui rendait sa personne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime, & chasser l'étranger: mais l'instrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut blessée & prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré & respecté son courage. Le régent *Betford* crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire sorcière. Mon but est toujours d'observer l'esprit du 1429. La pucelle prisonnière, accusée par la sorbonne, & condamnée au feu par des évêques français & anglais.

temps ; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain vicaire de l'inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée » de ſuperſtitieuſe, » devinereſſe du diable, blaſphémereſſe en DIEU & » en ſes ſaints & ſaintes, errant par moult de fors en » la foi de CHRIST. » Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de *Charles* avec ſon étendard ? elle répondit : *Il eſt juſte que qui a eu part au travail en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accuſée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laiſſé exprès pour la tenter, ſes juges, qui n'étaient pas aſſurément en droit de la juger, puiſqu'elle était priſonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapſe, & firent mourir par le feu celle qui, ayant ſauvé ſon roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis ſa mémoire, aſſez honorée par ſon ſupplice même.

Ce n'eſt pas aſſez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce

fanatisme composé de superstition & d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Gloucester* à faire amende honorable dans l'église de St Paul, & une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique; & en Bretagne on fit mourir par le même supplice le maréchal de *Retz*, accusé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps, & qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire, presqu'à chaque page de cette histoire. Observation.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa quelques années après la mort de la pucelle prendre son nom en Lorraine, & soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens; & un homme de la maison des *Armoises* l'épousa en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (z)

(z) Voyez l'article *Arc, Jeanne d'Arc*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom, en pardonnant enfin au roi la mort de son père, & en s'unissant avec le chef de sa maison contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier & le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, & devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait en 1300 institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, fesaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités, & malgré les guerres civiles & étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à peu près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles*

n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV;* mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Entrée de *Charles VII* dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions

de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli & détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII.*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Troupes réglées.

Noblesse nouvelle.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; & c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme

de nom & d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs immédiats furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encore à ſervir dans les occaſions.

Grand commerce de *Jacques Cœur*.

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France eût tant de reſſources & d'argent. Mais un pays riche par ſes denrées ne ceſſe jamais de l'être, quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, & ne le détruiſent point. Les meurtres & les ſaccagemens qui déſolent des familles en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet: car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes & des injuſtices des hommes?

Le roi le fit mettre en priſon, & le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté & trahi ſon

maître, & qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise, & l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrace. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre, & n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funestes objets de l'histoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, & dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions,

à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts nécessaires n'avaient point péri. Les artisans & les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles & les vautours se déchirent.

On trouva même dans ces siècles grossiers des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philosophie. Le secret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *besicles*, est de la fin du treizième siècle. Ce beau secret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agissent par le secours du vent sont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième siècle, en parle; & avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu long-temps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en est parlé dans des poëtes arabes du septième siècle. La faïence, qu'on fesait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis long-temps l'usage des vitres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent seuls au treizième siècle le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues: celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hasard, & les yues des hommes n'étaient

point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, & la plupart par des inventeurs ignorés.

Villes pauvres.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gènes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés long-temps sans culture, cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui sont aujourd'hui dans tous nos appartemens un secours & un ornement. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

Disette appelée frugalité.

La Flamma se plaint au quatorzième siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Fréderic Barberousse*, & de *Fréderic II*, lorsque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs

citoyens de morceaux de bois sec, allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine ; les chemises étaient de serge & non de linge ; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé, ajoute-t-il ; on porte à présent du linge ; les femmes se couvrent d'étoffes de soie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent ; elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint était encore loin à quelques égards de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches & industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient d'un bois grossier, recouvert d'une espèce de mortier qu'on appelle torchis ; les portes basses & étroites, les fenêtres petites & presque sans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe ; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoises. On connaît ce règlement fait sous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio* ; „ Que „ personne n'ose donner plus de deux plats avec „ le potage. „

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Ecosse & même en Angleterre, aussi-bien que la rusticité de ces temps-là, appelée simplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Ecosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente schellings par jour,

douze pains, douze gâteaux & trente bouteilles de vin.

Luxe chez les seigneurs & prélats.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fief, & chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait nécessairement s'introduire chez les possesseurs des grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques & de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179, sous *Alexandre III*, leur reproche que souvent on était obligé de vendre les vases d'or & d'argent, dans les églises des monastères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs visites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conséquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richesse d'une nation. La vaisselle d'argent était presque inconnue dans la plupart des villes. *Mussus*, écrivain lombard du quatorzième siècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers & les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix personnes à nourrir avec deux chevaux, est obligé de dépenser par an jusqu'à trois cents florins d'or.

C'était

C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douzième, treizième & quatorzième siècles. Les Florentins, les Lombards, qui fesaient seuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en posseſſion de tirer des Français & des Anglais vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent eſt la marque infaillible de la pauvreté publique.

Uſure énorme en uſage, preuve de misère; & misère, preuve de ſottiſe.

Le roi *Charles V* amaſſa quelques tréſors par ſon économie, par la ſage adminiſtration de ſes domaines (alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniſtre le cardinal de *la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la miſère juſqu'aux derniers temps de *Charles VII.*

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouiſſait des douceurs de la vie. Les richeſſes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences & beaux arts, aux treizième & quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui sont le dernier exemple de la langue romance, dégagée de la dureté tudesque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevisana,
E lou cantar Provensales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toscana.

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, & est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiosité grossière & sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce & blanche, de belles mains sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour

la poëfie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es vaudes & los feſon morir.

Citation eſſentielle.

Cette citation a encore ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères. (18)

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & à cette grâce qui loin de dégénérer ſe perfectionna encore. L'italien prit ſa forme à la fin du treizième ſiècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuſe *Jeanne*. Déjà le *Dante* florentin avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon

(18) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur eſprit ſavaient ſe moquer des préjugés, & ſentaient combien ces perſécutions étaient injuſtes & atroces. On en trouve pluſieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand*. Cependant le fanatiſme a duré encore ſix ſiècles, ſoit parce que la première & la dernière claſſe d'une nation ſont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, ſoit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y ſupplée point, c'eſt toujours entre les mains de la populace que réſide véritablement le pouvoir.

siècle & de son sujet, & rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioste* & du *Tasse*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, persécuté par *Boniface VIII* & par *Charles de Valois*, ait dans son poëme exhalé sa douleur sur les querelles de l'empire & du sacerdoce. Qu'il soit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des passages du *Dante*, concernant ces dissentions. Ces monumens de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Le *Dante*.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux soleils les flambeaux luire au monde,
Qui sans se nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enseignaient les chemins,
Et nous montraient, de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.
Ce temps n'est plus, & nos cieux ont changé.
L'un des soleils de vapeurs surchargé,
En s'échappant de sa sainte carrière,
Voulut de l'autre absorber la lumière.
La règle alors devint confusion ;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre usurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Pétrarque. Après le *Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était susceptible. On trouve dans ces deux poëtes, & surtout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces

traits semblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au désir de vous faire connaître autant que je le puis le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de sa belle ode à la Fontaine de Vaucluse, en vers croisés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphyrs
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la Fontaine de Vaucluse, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point

aimé, il ſerait beaucoup moins connu. Quelqu'imparfaite que ſoit cette imitation, elle fait entrevoir la diſtance immenſe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette molleſſe élégante qui fait ſon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de ſon ſiècle payait à ſon génie alors unique, mais ſurpaſſé depuis par l'*Arioſte* & par le *Taſſe*. Je ne paſſerai pas ſous ſilence que ſa famille avait été bannie de Toſcane, & dépouillée de ſes biens, pendant les diſſentions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer ſa patrie de ſa préſence, & y jouir de la reſtitution de ſon patrimoine. La Grèce dans ſes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eſtime pour les talens.

Bocace. Ce *Bocace* fixa la langue toſcane; il eſt encore le premier modèle en proſe pour l'exactitude & pour la pureté du ſtyle, ainſi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, juſqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une ſuite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous paſſé à la poſtérité; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque;* le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, ſuccéda au *Pulci*, & l'*Arioſte* les ſurpaſſa tous par la fécondité de ſon imagination. N'oublions

pas que *Pétrarque* & *Boccace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fesaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Cimmabué.

Les beaux arts, qui se tiennent comme par la main, & qui d'ordinaire périssent & renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* sans aucun secours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste surtout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, & qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de St Pierre de Rome. *Brunelleschi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la musique à la fin de l'onzième siècle, & rendu cet art plus facile & plus commun.

Toscans nos maîtres.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de science qui était resté à Constantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* sur son exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce

n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences ; & c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique & de mathématique que l'on ſavait alors.

Remarque. Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions & des guerres ; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Cicéron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St Bernard* & *Abelard* en France au douzième ſiècle auraient pu être regardés comme de beaux eſprits ; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième & treizième ſiècles, eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

Langue françaiſe, alors jargon groſſier.

Farces frintes. L'art des *Sophocles* n'exiſtait point ; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves

de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament ; & c'eſt de-là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte *St Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leurs théâtres une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes ; mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes farces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolemnités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio ;* & enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien teſtament.

Les confrères de la paſſion en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, & condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime ; mais il eût fallu un temps éclairé, &

dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces représentations.

Beaux arts dans l'Asie.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; & puisque les poëfies du Persan *Sadi* sont encore aujourd'hui dans la bouche des Persans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il est vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages ressemblent aux titres de leurs souverains, dans lesquels il est souvent question du soleil & de la lune. L'esprit de servitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté est nerveux, & celui de la vraie grandeur est simple. Les Orientaux n'ont point de délicatesse, parce que les femmes ne sont point admises dans la société. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à son imagination dans la solitude où ils passent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même est déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démosthène* & de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à persuader en Orient? des esclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; & quoique les figures soient souvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du sublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce passage de *Sadi* que j'avais traduit en vers blancs, & qui ressemble à quelques passages des prophètes hébreux. C'est une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perse.

Il sait distinctement ce qui ne fut jamais ; Traduction de *Sadi*.
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.
Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux;
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision
Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le soleil ;
Il sème de rubis les masses des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau ; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'Etre au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace & du vide ;
Qu'il parle, & l'univers repasse en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne & dans la Lombardie septentrionale? les coutumes barbares & féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scholastique & les fortiléges.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen Amen Asine; eh eh eh sire âne, eh eh eh sire âne.* Sottises d'Europe.

Du Cange & ſes continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuſcrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit aſinus
Pulcher & fortiſſimus.

Eh, ſire âne! ça, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin aſſez.

Fête de l'âne. Une fille repréſentant la mère de DIEU, allant en Egypte, montée ſur cet âne, & tenant un enfant entre ſes bras, conduiſait une longue proceſſion; & à la fin de la meſſe, au lieu de dire, *Ite miſſa eſt*, le prêtre ſe mettait à braire trois fois de toutes ſes forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette ſuperſtition de ſauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treizième & au quatorzième ſiècles, quelques Italiens commençaſſent à ſortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché ſur la mer, & était venu juſque ſur les bords de l'Adige, par le golfe de Veniſe; que JESUS-CHRIST lui avait aſſigné un pré pour ſa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ſes os dans un âne artificiel, qui fut dépoſé dans l'égliſe de Notre-Dame des Orgues, ſous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en proceſſion trois fois l'année, avec la plus grande ſolemnité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, & les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, & seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier & à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; & la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans son origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut ensuite un fou de cour qui prenait un droit sur les filous & sur

les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés ; & c'est de-là que vient la société des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans. La plus méprisable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des pénitens publics, jusqu'à les fustiger. On voit encore un reste de cet usage dans les baguettes dont sont armés les pénitenciers à Rome ; ensuite les moines se fustigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrisé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onzième siècle excita les séculiers même à se fouetter tout nus. On vit en 1260 plusieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie de l'Europe. Cette association fit même une secte qu'il fallut enfin dissiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en se fustigeant, des fous marchaient dans presque toutes les villes à la tête des processions, avec une robe plissée, des grelots, une marotte ; & la mode s'en est encore conservée dans les villes des Pays-Bas, & en Allemagne. Nos nations septentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, suivies de celles de la *mère sotte* & du *prince des sots*.

Révélations, sortiléges. On n'entendait parler que de révélations, de possessions, de maléfices. On ose accuser la femme

de *Philippe III* d'adultère, & le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entr'eux une association par écrit, & se promettent un secours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester* en Angleterre est condamnée à faire amende honorable devant l'église de St Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; & une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

Barbarie & misère.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens & les mahométans arabes; & chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième

siècle, on a vu les croisades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croisades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne;* ils ne sont pas moins malheureux, & sont encore plus grossiers. La comparaison de ces siècles avec le nôtre (quelques perversités & quelques malheurs que nous puissions éprouver) doit nous faire sentir notre bonheur, malgré ce penchant presqu'invincible que nous avons à louer le passé aux dépens du présent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur siecle.

Il ne faut pas croire que tout ait été sauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, sur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les ecclésiastiques ; mais ni un *St Louis* ni un *St Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Césars* de l'Allemagne & contre les pontifes romains, les schismes fréquens, & enfin le grand schisme d'Occident ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paisibles leur auraient inspirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne se pas étendre jusqu'à eux? Tout homme est formé par son siècle ; bien peu s'élèvent au-dessus des mœurs du temps. Les attentats dans lesquels plusieurs papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices & de leurs désastres? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence & la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de

toutes

toutes les viciſſitudes recueillies dans cet *Eſſai ſur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuſe, juſqu'à ce que les lois & le pouvoir légiſlatif aient été établis ſans contradiction?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de déſordres, quelques bons eſprits nés dans les ténèbres des nations ſeptentrionales ne purent y attirer les ſciences & les arts.

Charles V le ſage, digne d'un meilleur temps.

Le roi de France *Charles V* qui raſſembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuſes compoſitions de ce temps. C'eſt faire un amas de cailloux tirés d'antiques maſures quand on eſt entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Piſe un aſtrologue; & *Catherine*, fille de cet aſtrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait: *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, & l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans

Modes françaises.

mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette mascarade, & justifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II : Plus me et Cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la discipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger sous *Philippe de Valois*, *Jean* & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'est peut-être que combattant loin de leur patrie ils sentaient plus le besoin de cette discipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchissemens, priviléges des villes, états généraux.

DE l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres mêmes, naquit le bien inestimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales, & tant d'autres cités.

Servitude établie dans presque toute l'Europe.

Vous avez déjà observé que dans les commencemens de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, & où les habitans appartiennent à leur seigneur, qui a sur eux droit de vie & de mort. Il en

fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; & dès le treizième siècle elles s'unirent pour leur défense commune contre les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le gros en France suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir les seigneurs qui lui faisaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude*. Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples; ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il fesait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il fesait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes restèrent encore long-temps hommes de *poest*, hommes de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du temps

de *Charles VII*, que la ſervitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il eſt ſi difficile de faire le bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il eſt encore quelques cantons en France où le peuple eſt eſclave; & ce qui eſt auſſi horrible que contradictoire, eſclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la ſageſſe.

Ennobliſſemens.

Avant *Louis Hutin* les rois ennoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *St Louis*, ennoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier, ſon ennobliſſement eût été ridicule, c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France: & *S Louis* ennoblit ſans doute ſon chirurgien *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan.

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

Les communautés des villes avaient commencé en France ſous *Philippe le bel* en 1301 à être admiſes dans les états-généraux, qui furent alors ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation, compoſés auparavant des ſeigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma ſon avis ſous le nom de requête; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté que les députés du tiers-état parlaſſent aux rois un genou en terre, ainſi que les gens du parlement, du parquet, & le chancelier même, dans les lits de juſtice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat; l'un compoſé

des seigneurs des fiefs, qui ne fesaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, & qui par son institution sacrée est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons séculiers & ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Venise, à Gènes, le peuple n'eût jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais esclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un seigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'il est resté encore en France trop de serfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche son peu de fidélité sur l'article des monnaies, sa persécution contre les templiers, & une animosité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* & contre sa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux assemblées générales de la France.

Il est essentiel de faire sur les états-généraux de France une remarque que nos historiens auraient dû faire: c'est que la France est le seul pays du

monde où le clergé faſſe un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes; ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſtantinople. Ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe & le tiers-état. L'*Uléma*, qui eſt le clergé des Turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme barons & non comme prêtres. Les évêques, les abbés ont ſéance à la diète d'Allemagne, mais c'eſt en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France eſt la ſeule où l'on diſe, *le clergé, la nobleſſe & le peuple.*

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le chaos du gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occaſionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de long-temps ſortir de la barbarie où l'abrutiſſement, qui naît d'une longue ſervitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* & de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins malheureux

en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceslas* & de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles & monnaies.

LE tiers-état ne servit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides & des gabelles ; mais il est certain que si les Etats avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie, & décrédité par ses malheurs, les Etats de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources & ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois & les usages, au lieu d'en faire ; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis

France sans lois.

& maintenus dans le droit d'être un corps néceſſaire repréſentant la nation. C'eſt là qu'on connaît ſurtout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement eſt devenu entièrement différent ; il était alors tout ſemblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Subſides noblement accordés.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour ſon roi *Charles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda généreuſement à ſon maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le temps même où l'on craignait de laiſſer les terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne reſtait preſque plus de domaines à *Charles VII*, & ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui & pour la patrie, ſans le connétable de *Richemont*, qui le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, il était perdu.

Tailles anciennes.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs ſeigneurs, dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant *St Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain & vin* payée d'abord en nature, & enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce

que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites ; & ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorsqu'il eût remis dans le royaume la police & la tranquillité, dont il avait été privé depuis si long-temps, & lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est là que chaque écrivain eût dû dire, *homo sum ;* mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Monnaie faible.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en fesait frapper, & altérait le titre & le poids, se fesant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés par la nécessité des temps de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & surtout de la France, avait été englouti en Asie & en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc dans les besoins toujours renaissans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre 8 & 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de

l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois & demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se faisaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que la monnaie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi *Philippe le*

bel avait non-seulement haussé le prix fictif & idéal des espèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fausse monnaie ; & les séditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuse. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel* ; il fesait jurer sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoint dans son ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids*. Mais, comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne serait point découverte ? & quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs, depuis *St Louis*, fesaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* & à *Philippe de Valois !* Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous conservé en Allemagne ; & il en a résulté quelquefois de grands abus, mais non de si universels ni de si funestes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.

SI *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de *St Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux assemblées de la nation les citoyens, qui sont en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins, en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine & sur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes représentent précisément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre justice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement est appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il se fit un grand changement en France sous *Philippe le bel* au commencement du quatorzième siècle; c'est que le grand gouvernement féodal & aristocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'est que *Philippe le bel* érigea presqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouse, de Normandie, & les grands jours de Troyes, pour rendre la justice; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que *Philippe le bel* le rendit sédentaire à Paris, & que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépositaire & l'interprète des lois anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation. Mais il ne représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

Le conseil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choses très-différentes. Les

états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & surtout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; & la cour de justice nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques & de chevaliers, assistés de légistes, soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Pairs.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais assisté; & comme le conseil de Castille est encore une juridiction suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilége d'y avoir séance.

Différence entre parlement, cour de justice, & parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars & de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y assister; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le sont encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; & quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les souverains

de ces Etats ne venaient pas sans doute juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, & le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

Pourquoi cour souveraine.

On appela ces parlemens *cours souveraines ;* le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel* : *Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse ; on les appela souvent *chevaliers ès lois.* Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de

mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'est pas la fonction de rendre la justice qui les avilissait, puisque les pairs & les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition servile, introduits d'abord au parlement de Paris pour instruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la noblesse, à qui seule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette noblesse des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie française, nous écrit que pour être digne de faire l'histoire de France, il faut être versé dans nos anciens usages; qu'il faut savoir, par exemple, que les conseillers du parlement furent originairement des serfs qui avaient étudié nos lois, & qui conseillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il est plus vrai encore que la plupart n'étaient point serfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement sous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps & en tout pays, a plus de facilités pour s'instruire que les hommes nés dans l'esclavage.

Parlement de Paris semblable au banc du roi d'Angleterre.

Ce tribunal était, comme vous savez, ce qu'est en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vassaux de ceux de France, imitèrent

en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre ; le chancelier de France peut préſider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'Etat, & comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons & la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la reſſemblance parfaite ; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, & nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont ſubſiſté toujours. Ils ont partagé la légiſlation ; les nôtres rarement convoqués ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni ſous *Philippe le bel* ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis XI*.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enregiſtrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait

n'entrait dans aucune affaire d'Etat ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances sont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encore ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats: rien n'est plus humain & plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire à l'Etat; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocens accusés d'hérésie, de sorcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de *St Louis*, que *Charles VI* tint le 23 décembre 1420 ce fameux lit de justice, en présence du roi d'Angleterre *Henri V;* ce fut là qu'il nomma *son très-amé fils Henri héritier, régent du royaume.* Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles soi-disant dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean sans peur*, duc de Bourgogne,

furent déclarés criminels de lèse-majesté, & privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus ; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe au mois de janvier, & condamné par contumace au bannissement perpétuel ; *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *& à son épée*. Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris ; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable ; le roi privé de sa raison était entre des mains étrangères, & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, & régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort & faire noyer la régente de Hongrie *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce ; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'*Orléans*, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On n'ose procéder contre le duc de *Bourgogne*, puissant ; & on procède contre le dauphin, persécuté.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après ; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris ; & chaque parti avait ses maréchaux & ses grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même selon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon* ; coutume qui parut depuis indigne de la justice & de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, & que dans une affaire criminelle cette même présence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Usages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que pour juger un pair il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon;* il fit plus, il admit dans cette assemblée des tréſoriers de

France, avec les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, & ſurtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler au 1er de mars les partages des dépouilles ? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement* ? A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, & le rétabliſſement entier de la république Romaine ; & un bourgeois d'Athènes pourait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple, qui s'appelaient *égliſes*.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Baſle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond & de Charles VII, au quinzième ſiècle.

CE que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais crus au-deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépoſèrent l'empereur *Venceſlas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Aragon diſaient au roi qu'ils éliſaient : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur ſouverain.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un ſouverain, & les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme, au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir, s'ils ont le droit de le dépoſer comme les diètes de Pologne & les électeurs de

Si un concile a le droit de dépoſer un pape, un évêque prince.

l'empire allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon Etat; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'empire & ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Egliſe, & maître chez lui, demeurerait ſouverain.

Différence entre les conciles de Baſle & de Conſtance.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppoſer. Le concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, & que ce qui eſt grand & ſeulement hardi dans un temps eſt petit & téméraire dans un autre.

Le pape *Eugène* caſſe le concile.

Le concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer; & qu'il leur était ſoumis ſous peine de punition. Le pape *Eugène* ſur cet énoncé ordonna

la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur *Sigismond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la personne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le scandale s'en tint long-temps aux négociations ; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus se soutenir contre les Turcs que par les princes latins ; & pour obtenir un faible secours très-incertain, il fallait que l'Eglise grecque se soumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape & au concile ; & tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Basle, où le pape avait quelques partisans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur & des galères pour l'amener en Italie, qu'ensuite on le recevrait à Basle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur serait reçu à Florence où le pape transférait l'assemblée ; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, & scellèrent ainsi au nom des pères mêmes le contraire

Tour plus adroit du pape *Eugène*.

de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit ; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits & écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté ; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adresse ; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union passagère des Eglises grecque & latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape s'embarque avec son patriarche & quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques dans leur soumission réelle gardèrent en apparence la majesté de l'Empire, & la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape ; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Eglise grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le St Esprit procède du Père & du Fils par la production de spiration ;*

que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, & que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec, son patriarche & presque tous ses prélats, signèrent dans Florence le point si long-temps débattu de la primatie de Rome. L'histoire Bizantine assure que le pape acheta leur signature. Cela est vraisemblable; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays désolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union anathématisée à Constantinople.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité passagère; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'Eglise grecque la réprouva. Les évêques qui avaient signé à Florence en demandèrent pardon à Constantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit son maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Eglise qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Eglise latine & la grecque furent plus divisées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles universels, de leurs sciences, se fortifièrent dans leur haine & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux; & de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg & à Riga, les prêtres russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des sacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce; & il

est très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Eglise de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Eugène dépoſe.

1439. Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'Orient & de l'Occident, le concile de Baſle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique* & *parjure*.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces règlemens, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à *St Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées; les annates déclarées ſimoniaques;

les réserves, les expectatives y sont détestées. Mais d'un côté on n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi si fameuse qui assure les libertés de l'Eglise gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier ressort, & qu'il délègue des juges dans toutes les causes ecclésiastiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer si aisément. C'était en quelque sorte reconnaître le pape pour maître; & dans le temps même que la pragmatique lui laisse le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec aussi peu de raison que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Espagne. Ainsi tout est contradiction. Il est vrai que le concile de Basle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; & que plus une dignité est rare, plus elle est respectée.

Ce fut encore la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'est soutenu. Tous les usages d'Allemagne ont subsisté. Elections des prélats, investitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du temps de *Charles VII.*

Anti-pape.

Le concile de Basle, ayant déposé vainement un pape très-sage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on sait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII*, qui avait été le premier

duc de sa maison, & qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé de violentes guerres, du temps d'*Urbain VI*, ne produisit alors que des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait *Eugène* simoniaque, hérétique & parjure; le secrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée* Cerbère & Antechrist. Enfin sous le pape *Nicolas V* le concile se dissipa peu à peu de lui-même; & ce duc de Savoie hermite & pape se contenta d'être cardinal, laissant
1449. l'Eglise dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-septième & le dernier schisme considérable, excité pour la chaire de *St Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, florentin, poëte & orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même, sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent qui seul fait si souvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses amenités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours comme il condamna ses sentimens sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bûcher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation, qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'Egliſe.

Cavaliers huſſites au concile.

Les huſſites du temps du concile de Baſle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine, compagnon & ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Baſle à la tête de deux cents gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint entr'autres choſes *que les moines étaient une invention du diable.* „ Oui, dit-il, je le prouve. N'eſt-„ il pas vrai que JESUS-CHRIST ne les a point „ inſtitués ? Nous n'en diſconvenons pas, dit le „ cardinal *Julien*. Hé bien, dit *Procope*, il eſt donc „ clair que c'eſt le diable. „ Raiſonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius* témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme* par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliſſement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

LES croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople ; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris*. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de *St Louis*, *Charles d'Anjou*, envahissait Naples & Sicile, & que sans les vêpres siciliennes il eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque ; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti & la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils *Andronic*, schis-
1283. matique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Sottises grecques. Ces malheureux grecs, pressés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, disputaient

cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, & l'autre que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les saquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, & bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. *Orcan* son fils vint jusqu'aux bords de la Propontide, & l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan & moine, annonçait la chute de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, & ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut; & on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe & va jusqu'à Andrinople, où les Turcs

Ottoman.

Empereur grec, beau-père du sultan turc.

s'établiſſent, menaçant de-là toute la chrétienté.
1357. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiſer les pieds du pape *Urbain V.* Il reconnaît ſa primatie; il s'humilie pour obtenir par ſa médiation des ſecours que la ſituation de l'Europe & les funeſtes exemples des croiſades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper ſous *Amurat.* Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un eſclave
1374. avec un maître. Il ſert à la fois de lieutenant & d'otage au conquérant turc; & après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à ſon fils aîné dont ils ſe défiaient également, l'empereur donne ſon ſecond fils au ſultan. Ce fils nommé *Manuel* ſert *Amurat* contre les chrétiens, & le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janiſſaires, déjà inſtituée, la forme qui ſubſiſte encore.

1389. Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes victoires,
Bajazet. ſon fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui ſuccéda. La honte & l'abaiſſement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore ſa protection contre ſon père, & contre *Manuel* ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; & les Génois, toujours maîtres de Galata, l'aſſiſtent d'hommes & d'argent. *Andronic*, avec les Turcs & les Génois, ſe rend maître de Conſtantinople & enferme ſon père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter

arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français commandés par l'empereur d'Occident *Sigismond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi ; mais je méprise tes sermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur*, assassin du duc d'*Orléans*, assassiné depuis par *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

1396.

Le duc de *Bourgogne* prisonnier de *Bajazet*.

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe comme son père *Jean I* & son fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénésie de *Charles VI*, & des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine,

lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleversent le monde.

La puissance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, sauva Constantinople en attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'usage, descendait de *Gengis* par les femmes, selon les meilleurs historiens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois sous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'est aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la source est dans le petit Thibet, environ à sept cents lieues de la source du Tigre & de l'Euphrate. C'est ce même fleuve Gion dont il est parlé dans la Genèse, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre : il faut que les choses aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on se figure un pays affreux; il est pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'est une contrée délicieuse.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine aussi un

barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, sans cette espèce de mérite dont les succès sont la récompense. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né sans Etats, il subjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & presqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan, sur les frontières de la Perse. De là il va se rendre maître de la province de Candahar. Il subjugue toute l'ancienne Perse ; il retourne sur ses pas pour soumettre les peuples de la Transoxane. Il revient prendre Bagdat. Il passe aux Indes, les soumet, se saisit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui se sont rendus maîtres de la Perse ont aussi conquis ou désolé les Indes. Ainsi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aisément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y présenter ; il y a donné la loi, & en a remporté des trésors immenses.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne sur ses pas. Il se jette sur la Syrie ; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà soumise, & qui voulait secouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans ; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aisément rasées, & se rebâtissaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques séchées au soleil. C'est au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun secours chez les chrétiens, s'adresse enfin à

ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépossédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps son secours. Il descendit dans l'Asie mineure, appelé par les musulmans & par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuse de son caractère, c'est qu'on le voit dans cette guerre observer au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambassadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le siége de Constantinople, & de rendre justice aux princes musulmans dépossédés. *Bajazet* reçoit ces propositions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre ; il marche à lui. *Bajazet* lève le siége de Constantinople, & livre entre Césarée & Ancire cette grande bataille où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien disciplinées, puisqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, & tant de nations belliqueuses. On ne saurait douter que *Tamerlan*, qui jusque-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fit usage du canon contre les Ottomans, & que ce ne soit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus. Les Turcs se servirent contre lui dans la bataille de Césarée, non-seulement de canons, mais aussi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, si *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu & pris. 1401.

Bajazet vit son fils aîné *Mustapha* tué en combattant

auprès de lui, & tomba captif entre les mains de son vainqueur, avec un de ses autres fils nommé *Musa*, ou *Moïse*. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux nations qui semblaient se disputer l'Europe & l'Asie, & entre deux conquérans dont les noms sont encore si célèbres; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fable de la cage, & de la raison qui empêche les sultans de se marier.

Aucun des auteurs persans & arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le disent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? est-ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* se fesait verser à boire par l'épouse de *Bajazet* à demi-nue; & c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les sultans turcs ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable est démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouser la fille d'un despote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il est difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la générosité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burse, ou Prusе, capitale des Etats turcs asiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je servirai de père à ses enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma*

clémence. Mes conquêtes me suffisent, & de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point.

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara sultan dans Burse ce même *Musa*, fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale sait conquérir des royaumes, & les rendre.*

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan, & qu'il protégea pour l'opposer & à *Soliman* & à *Mahomet I* ses frères, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet* ; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi ; & que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il

repasse l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Gengis*: car si *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Asie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec *Manuel* y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'Etat, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils, & toutes ses petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie, & par le bonheur de ses petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruisit beaucoup de villes comme *Gengis*, sans en bâtir une seule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, & au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le siége de

Hommages rendus à *Tamerlan*.

1406.

l'empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes jusque dans les Indes ; établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà, ce me semble, en quoi *Alexandre* l'emporte sur *Tamerlan*, sur *Gengis* & sur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il est permis d'égayer un peu ces événemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un persan contemporain de ce prince. Il dit, qu'un fameux poëte persan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec plusieurs courtisans, & jouant à un jeu d'esprit, qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux : *je vous estime trente aspres*, dit-il au grand kan. *La serviette dont je m'essuie les vaut*, répondit le monarque. *Mais c'est aussi en comptant la serviette*, répondit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laissait prendre ces innocentes libertés n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce, mais on se familiarise avec les petits, & on égorge les autres.

Religion de *Tamerlan*.

Il n'était ni musulman ni de la secte du grand *Lama ;* mais il reconnaissait un seul DIEU, comme les lettrés chinois, & en cela marquait un grand sens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées. Il souffrait également les musulmans, les lamistes, les brames, les guèbres, les juifs & ceux qu'on nomme idolâtres. Il assista même en passant

vers le mont Liban aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait seulement le faible de l'astrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne fesons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui succéda dans les Etats de la Transoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, & eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi *Alfonse X de Castille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; & ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des tartares Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dinastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque toute la terre. Nous en avons vu la raison. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robustes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant subjugué une seconde fois la Chine dans le dernier siècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine & de cette Tartarie

orientale, depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu & civiliſé, depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs & des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan;* mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le ſort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie, & vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, & conſervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correſpondance & moins d'averſion qu'aujourd'hui entre les muſulmans & les chrétiens. *Cantacuſène* n'avait fait nulle difficulté de donner ſa fille en mariage à *Orcan;* & *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouſer la fille d'un deſpote de Servie, nommée *Irène.*

Mariages des turcs avec des chrétiennes, & des chrétiens avec des turques.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane : mais il était très-

détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois; & deux fois les instances de ses bachas & de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome & au concile, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du St ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, & que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens & les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, & poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Grande muraille en Grèce.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II* ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les pays voisins avec des succès divers, conclut la paix la plus solemnelle que les chrétiens & les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* & *Ladislas* la jurèrent tous deux solemnellement, l'un sur l'alcoran, & l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus

Paix avec les chrétiens. 1444.

loin ses conquêtes ; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie & de Venise.

Le cardinal *Julien Cesarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le concile de Basle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre & du malheur des chrétiens.

Rompue. A peine la paix est jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à rassembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable : c'était précisément le temps où *Amurat II* sur la foi de cette paix venait de se consacrer à la retraite, & de résigner l'empire à *Mahomet* son fils, jeune encore & sans expérience.

Décision qu'il ne faut pas garder la foi aux musulmans. Le prétexte manquait pour violer le serment. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à *Ladislas*, aux chefs hongrois, & aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insçu du St Siége.* On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.*

On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'anciene Rome viola la trève avec Carthage dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, & celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſſèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes qui combattit ſi ſouvent *Amurat* & *Mahomet II.*

Ladiſlas ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient, & pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, & que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas* fut percé de coups ; ſa tête coupée par un janiſſaire fut 1444.

portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, & ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, & même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage, & plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal *Julien*, qui avait assisté à la bataille, voulant dans sa fuite passer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres disent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'*Amurat* après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre
1451. pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, & laissa l'empire à son fils *Mahomet II*, qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne sais si je dois appeler *Osmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II;* je veux parler de *Scanderbeg*, né dans

l'Albanie, partie de l'Epire, pays illustre dans les temps qu'on nomme héroïques, & dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Castriot*. Il était fils d'un despote ou d'un petit hospodar de cette contrée, c'est-à-dire d'un prince vassal; car c'est ce que signifiait *despote*: ce mot veut dire à la lettre maître de maison; & il est étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *despotique* aux grands souverains qui se sont rendus absolus.

Jean Castriot était encore enfant, lorsqu'*Amurat*, plusieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était saisi de l'Albanie après la mort du père de *Castriot*. Il éleva cet enfant qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'est guère vraisemblable qu'*Amurat* eût donné sa tendresse & sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le fesait combattre auprès de sa personne. *Jean Castriot* se distingua tellement que le sultan & les janissaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui signifie le *Seigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut sur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & fesait la guerre au sultan son gendre: c'était avant son abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il fut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à sceller un ordre au gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait
1443. expédier cet ordre, il assassine le secrétaire & sa suite. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec lesquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garnison. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois passent pour les meilleurs soldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduisit si bien, sut tirer tant d'avantage de l'assiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées turques. Les musulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ses ennemis & ses maîtres, avait repris la couronne de son père, & la méritait par son courage.

CHAPITRE LXXXI.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

SI les empereurs grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'Orient se serait conservé; mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si long-temps, hâta le moment de sa chute.

On

On comptait trois empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs feſait le premier. Andrinople, refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I* en 1362, & toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire; & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébiſonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troiſième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet conſidérable des croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il ſubſiſtât. Il y avait deux partis dans Conſtantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu près comme dans Jéruſalem, quand *Veſpaſien* & *Titus* l'aſſiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui dans la vaine eſpérance d'être ſecourus, conſentaient de ſoumettre l'Egliſe grecque à la latine; l'autre celui des prêtres & du peuple, qui, ſe ſouvenant encore de l'invaſion des croiſés, avaient en exécration la réunion des deux Egliſes. On s'occupait toujours de controverſes, & les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était ſoumis au pape dans la vaine eſpérance d'être ſecouru, avait régné vingt-ſept ans ſur les débris de l'empire romain-grec; & après ſa mort, arrivée en 1449, telle fut la faibleſſe de l'empire, que *Conſtantin* l'un de ſes fils fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de ſon ſeigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conſtantin* eut Lacédémone, un autre eut

Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

1451. *Mahomet II*, sultan.

Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat* son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène* pour appaiser les murmures de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps; ce que nous venons de dire d'*Amurat* son père prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, & d'autant plus singulier que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan; il entendait le latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie, & de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilli Bellino*, & qu'il le récompensa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent

d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles & de la peau ſur un col ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire & féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, & il ſe prépara dès-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il fallait ſe ſervir ou non de pain azyme, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

1453. Siège de Conſtantinople.

Mahomet II commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, & du côté de l'Aſie. Enfin dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, & deux cents petits vaiſſeaux.

Un des faits les plus étranges & les plus atteſtés,

c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau ; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingt galères, & ſoixante & dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois ; le coup partirait avant que la quinzième partie prit feu ; & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde : elle était donc bien mal fortifiée ; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de

Rome, nommé *Isidore*, suivait le rit romain, ou feignait de le suivre pour engager le pape & les princes catholiques à le secourir ; mais par cette triste manœuvre il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté ; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur *Fréderic III* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Castille n'étaient point encore unis, & les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu près comme autrefois Dom *Pélage* dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un appartenait à

l'empereur *Fréderic III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, & jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* & de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; & c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Constantinople fut prise

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Démetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, & d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville & ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait ; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir

à eux. Les assiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment sur ces turcs. Ceux-ci sont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils se rendent maîtres de la haute ville séparée de la basse. L'empereur est tué dans la foule ; & *Mahomet* fait aussitôt du palais de *Constantin* celui des sultans, & de Ste Sophie sa principale mosquée.

Est-on plus touché de pitié que saisi d'indignation lorsqu'on lit dans *Ducas* que le sultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui est le signe particulier de leur superstition détestable.* Ce cri impie est le nom de DIEU *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La superstition détestable était chez les Grecs qui se réfugièrent dans Ste Sophie, sur la foi d'une prédiction qui les assurait qu'un ange descendrait dans l'église pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le reste esclave, & *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette église qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-rose.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieusement. Ce fait est si vrai que toutes les églises chrétiennes de la basse ville furent conservées jusque sous son petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre plusieurs. On les appelait *les mosquées d'Issévi*. *Issévi* est en turc le nom de *Jésus*. Celle du patriarche

grec subsiste encore dans Constantinople sur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'*Aristote*, la théologie, la médecine; & c'est de cette école que sont sortis *Constantin Ducas*, *Mauro Cordato* & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens modernes qu'il a vus de ses yeux, & sur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux chrétiens.

On a conservé encore aux chrétiens une église, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des saints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Justinien*; & il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Ste Sophie. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette mosquée: & c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales,

& on voit dans l'archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand & faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, & avait fait accroire que l'esprit de DIEU venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules. Nos erreurs sur les Turcs.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Isidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus sage & plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solemnité ordinaire : il lui donna la crosse & l'anneau, que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis long-temps; & s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs*. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Ste Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique*. Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en horreur; qu'ils se croiraient souillés d'avoir prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *Osmanlis* ont *Mahomet* fait un patriarche.

toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique ;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin ;* chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux Eglises également gémissantes sont irréconciliables, & le soin d'appaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens, aussi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion & les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares ; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, & ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Usages des Turcs.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janissaires*, subsista dans toute sa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont de tous les soldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janissaires avait & a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les sultans ont conservé en Europe l'ancien usage qu'ils avaient pratiqué en Asie, de donner à

leurs soldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième siècle en Europe cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine ; & les nations qui se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats* & leurs *Timariots* sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un zaim meurt les armes à la main, ses enfans partagent son fief ; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars que celui de fournir & de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs ; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla qui sont les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Asie & d'Europe, qui sont les juges des provinces & des armées, & qui préfident sous le muphti à la religion & aux lois. Le muphti & les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis qui sont les moines mendians

chez les Turcs se sont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des Caravenserais pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, & sa mort.

PENDANT trente & une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, & un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le belier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun; car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il

n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine : mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Le tartare *Ussum-Cassan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laissa *Mahomet* après des fortunes diverses faire la paix avec le Persan, & prendre ensuite Trébisonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Grèce, saisir le Nègrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodosie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir jusqu'à Trieste, à la porte de Venise, & établir enfin la puissance musulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reste de l'Italie, & d'où ses lieutenans ne se retirèrent qu'après sa mort.

Rhodes.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainsi que *Scanderbeg*, la gloire de repousser les armes victorieuses de *Mahomet II.*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois si célèbre, & cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aspect le plus riant, & sous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameuse dans toute la terre par son colosse d'airain, dédié au soleil, ouvrage immense, jeté en fonte par un indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds posés sur deux

môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du ſeptième ſiècle; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux en 1310; & un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; & ce qui eſt encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologues*. Un autre chrétien *George Frupan* conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, & qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très-douloureuſe, en devient enſuite plus chère? ſerait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe? ſerait-ce qu'on eût cru dans ces temps d'ignorance les armes des muſulmans plus favoriſées de DIEU que les armes chrétiennes, & que de-là on eût inféré que la cauſe triomphante était la meilleure?

Miracle rapporté par *Calcondile*.

Pierre d'Aubuſſon fit alors triompher la ſienne. Il força au bout de trois mois le grand-viſir *Meſſith Paléologue* à lever le ſiége. *Calcondile* dans ſon hiſtoire des Turcs vous dit que les aſſiégeans, en montant ſur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vêtue de blanc;

que ce miracle les alarma, & qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubusson* & des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, & ses flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* & presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venise épouse la mer adriatique, il disait *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage*. Une

colique arrêta les progrès & les desseins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de *Mahomet II.* 1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.

SI l'Italie respira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alexandres*, des *Sophocles* & des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors se corrompit. Il ne resta presque plus de trace des arts ; car quoiqu'il y ait dans Constantinople une académie grecque, ce n'est pas assurément celle d'Athènes ; & les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les sultans laissent toujours subsister au mont Athos. Autrefois cette même Constantinople fut sous la protection d'Athènes. Calcédoine fut sa tributaire ; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ses bourgeois. Aujourd'hui les descendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Grèce subsiste. Cependant la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

Athènes.

La

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent & ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée est bâtie sur le tombeau de *Thémistocle*, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* est aussi changé en mosquée ; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, & donne son nom au port du lion presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération & des regrets ; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient seize à dix-sept mille habitans, tremblans devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, & semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures & altières que leur inspira *Lycurgue*. Lacédémone.

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion & leurs lois ; & les Turcs se conduisirent comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie, avilies, méprisées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, & cultivent la terre ; leurs villes & leurs bourgades ont encore leur *Protogéros*, qui juge leurs différends ; leur patriarche

est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables, puisqu'il paye à son installation quatre mille ducats au trésor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au sultan des enfans de tribut, pour servir dans le sérail, ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfans, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible destinée, par qui l'Etre suprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Eglise catholique.

Sultans non despotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé: que le gouvernement turc est un gouvernement absurde, qu'on appelle *despotique*; que les peuples sont tous esclaves du sultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves, & que leurs vainqueurs le

fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui est la loi civile, aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes & des femmes ; & la loi de tradition & de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement turc.

Il est vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au sultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires ; & long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux & sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Non-seulement les Turcs sont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Mœurs.

Leurs mœurs sont à la fois féroces, altières & efféminées ; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, & leur mollesse de la Grèce & de l'Asie. Leur orgueil est extrême. Ils sont conquérans & ignorans ; c'est pourquoi ils méprisent toutes les nations.

L'empire ottoman n'est point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le sont aujourd'hui la France & l'Espagne ;

il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes ſauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller un hatichérif à la main demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal, établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils

ont détruit. Ils ont seulement plus de respect pour la maison *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils déposent, ils égorgent un sultan ; mais c'est toujours en faveur d'un prince de la maison *ottomane*. L'empire grec au contraire avait passé par les assassinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être déposé est un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître absolu dans son sérail, maître de la vie de ses officiers, au moyen d'un setsa du muphti, il ne l'est pas des usages de l'empire ; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies ; son trésor particulier est séparé du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, & celle du grand visir la plus laborieuse : il est à la fois connétable, chancelier & premier président. Le prix de tant de peines a été souvent l'exil ou le cordeau.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereuses ; & jusqu'à nos jours une mort violente a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait *la Brosse* le favori de *St Louis ;* que le ministre *Laguette* mourait dans la question sous *Charles le bel ;* que le connétable de France, *Charles de la Cerda*, était exécuté sous le roi *Jean* sans forme de procès ; qu'on voyait *Enguerran de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser ; qu'on

Férocité égale dans toutes les nations.

portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montagu;* que le grand maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans à la vérité ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de *Marſigli*.

Le comte de *Marſigli*, plus inſtruit qu'eux tous, s'exprime ainſi : *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero!* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contr'eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à

peu près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces sultans que le peuple n'ose regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des prosternemens qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs États une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perse & de l'Inde. Ce serait pourtant une grande erreur de penser que les États de ces princes sont par leur constitution un gouvernement despotique.

Toutes les histoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent presque toujours de fausses notions, parce qu'on a rarement distingué les temps & les personnes, les abus & les lois, les événemens passagers & les usages.

Administration non uniforme.

On se tromperait encore si on croyait que le gouvernement turc est une administration uniforme; & que du fond du sérail de Constantinople il part tous les jours des couriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, & que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au

dix-huitième siècle, est composé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse taurique : ce sont les Gètes devenus chrétiens, & connus sous le nom de Valaques & de Moldaves ; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des juifs ; ce sont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous sont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie & la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Turcs naturels ; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains, *Leur art est de commander*. La grande différence entre les conquérans turcs & les anciens conquérans romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, & dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Constantinople ; mais ce sont environ deux cents mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, & que vingt puissances conjurées n'avaient pu par les croisades établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, & des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Puissance turque, surnaturelle selon *Ricault*.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire ottoman *à quelque chose de surnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats & contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, & près de quatorze siècles dans le Levant, au milieu des séditions des armées; les possesseurs du trône furent renversés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'assaut sur les Persans en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, & de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux

portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand*. Enfin la force & la rapine établirent l'empire ottoman, & les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, & s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France, Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le Nord; & l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées & toujours sanglantes ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; & malgré les lois féodales, elle n'étaient pas regardées en Europe comme fesant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'assassinat du duc *Jean* son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissans au parlement sédentaire. Les seigneurs, puissans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grace de* Dieu, & qui fit battre monnaie ; mais les seigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes avaient d'immenses priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il pour humilier & pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père & un voisin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de son père ; il causa sa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on sait, par la crainte que son fils ne le fit mourir ; il choisit la faim pour éviter le poison qu'il redoutait. Cette seule crainte dans un père, d'être empoisonné par son fils, prouve trop que le fils passait pour être capable de ce crime.

Conduite de *Louis XI* avec les amis de son père.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, & soutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, & surtout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait soutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public* ? Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le père, instruit par ses fautes & par ses malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils trop enflé de sa puissance commença par gouverner mal ?

1465. Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne & sa vie. La bataille donnée à Mont-lhéri contre le comte de *Charolais*, & tant d'autres princes, ne décida rien; mais il est certain qu'il la perdit, puisque ses ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de S^t Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois faisait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris, soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac. C'est la chronique de St Denis qui rend

ce témoignage. Il ne défunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation! Avec le duc de *Bourgogne*. 1468.

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut surtout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre, par représailles après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; & *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée

de *Maximilien*, tombés entre ſes mains. *Charles de Bourgogne* ſe vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant priſe à diſcrétion, & en la réduiſant en cendre.

Avec ſon frère qu'il empoiſonne. 1472.

Louis XI craint ſon frère le duc *de Berri*, & ce prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin, nommé *Favre Véſois*, ſon confeſſeur. Ce n'eſt pas ici un de ces empoiſonnemens équivoques adoptés ſans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc *de Berri* ſoupait entre la dame de *Montſorau* ſa maîtreſſe, & ſon confeſſeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groſſeur ſingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulſions meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoiſonneur. On lui fait ſon procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI*, pour appaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, & nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII* ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Telle est la conduite de *Louis XI* avec ses vassaux & ses proches. Voici celle qu'il tient avec ses voisins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais : il fait des présens de vins à toute l'armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à se mettre en état de résister & de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre ?

Avec le roi d'Angleterre, dont il achète l'inaction.

1475.

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, & des ministres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ses confidens & pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-dessous de leur état.

Avec ses ministres.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son règne en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monumens qu'a laissés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

Avec les seigneurs du royaume.

Il est étonnant que le père *Daniel* indique à peine le supplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, descendant reconnu de *Clovis*. Les circonstances & l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort de *Louis XI*, sont de tristes &

Avec le duc de Nemours, dont il fit couler le sang sur la tête de ses enfans.

1477.

intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accuſation n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrenées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puiſſant & abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, & de conſerver le père, eſt encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le duc de *Nemours* dans Carlat en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille; qu'ayant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du procès, il lui envoya des juges, parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, & dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, & qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples,

&

& qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces, qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de *Nemours* mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, & ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; & en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gène que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, & de l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs en France, en Angleterre & dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouïs que souffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, & qui fut plus lâchement l'un des

commissaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédens avaient inspiré des mœurs fières & barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Clissons*, des *Richemonts*, des *Saintraille*, des *la Hire* & des magistrats d'un grand mérite; mais sous *Louis XI*, pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéissance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère.

Avec ses maîtresses.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs; c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtresses; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais son amour tenait de son caractère, & sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Ste Vierge. La piété ne consiste pas à faire la vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que DIEU doit punir, & que la vierge ne protège point.

Avec la Ste Vierge.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis & l'aumusse, & de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-les-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *St François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible & perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques. 1483. Avec *Martorillo*, depuis *S. François de Paule*.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentimens que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être detesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu près dans le temps que *Ferdinand d'Arragon*, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes & les affaires; il voulait que la justice fût rendue, & qu'au moins lui seul pût être injuste.

Ses bonnes qualités.

Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'université de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien empire romain. Deux cents trente couriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces couriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les mesures uniformes dans ses Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cents mille livres; & la

livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les prix des denrées, & surtout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi avec vingt-trois millions numéraires, on faisait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait si long-temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Arragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *votre grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI votre despotisme*.

Sa puissance.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive, mais elle ne régna point despotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque

ville avait ses priviléges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces priviléges, & les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI;* mais ce fut en fesant couler sur les échafauds le sang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en sacrifiant tout à ses soupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ses vengeances. *Isabelle de Castille* s'y prenait avec plus de finesse sans cruauté. Il s'agissait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia. Que fait-elle? Ses insinuations & son argent soulèvent les vassaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'assemblent, ils demandent à être les vassaux de la reine, & elle y consent par complaisance.

Louis XI, en augmentant son pouvoir sur ses peuples par ses rigueurs, augmenta son royaume par son industrie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet Etat, & arracha ainsi un feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent & le bonheur accrurent petit à petit le royaume de France, qui depuis *Hugues-Capet* avait été peu de chose, & que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans

de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, & sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; & l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, & en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques restes de ces cadavres, qu'on fesait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'est pas même parlé dans les évangiles; & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, & son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de

presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne & des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES *le téméraire*, issu en droite ligne de *Jean*, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme, que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était aussi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs Etats quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre & sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Roussillon à *Louis XI* avec

faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il poſſédait en Alſace & dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était bien au-deſſus du prix que *Charles* en avait payé. Il ſe voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme juſqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient auſſi puiſſans que lui ; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son deſſein était de faire ériger ſes Etats en royaume ; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agiſſait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Fréderic III.* L'uſage ſubſiſtait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua ; & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ſes Etats la Lorraine & la Suiſſe était bien ſûr, s'il eût réuſſi, de ſe faire roi ſans la permiſſion de perſonne.

Son ambition ne ſe couvrait d'aucun voile, & c'eſt principalement ce qui lui fit donner le ſurnom de *téméraire*. On peut juger de ſon orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suiſſe. Des écrivains de ce pays aſſurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'eſt une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après ſon vainqueur. 1474.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Voici ſur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens ſe ſoumirent. Pluſieurs bourgades ſuiſſes étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il

croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, & précédemment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vassal fit hommage à son seigneur, les deux genoux en terre. De-là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines & la foule des historiens qui l'ont suivi prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI* animait les Suisses contre le duc de *Bourgogne*, & qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouse & Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Basle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante & riche, ne fesait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité & sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces

bernois ne se mirent point à genoux ; ils parlèrent avec humilité, & se défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus. 1476.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré ; & quand il a été connu, il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, & la saine philosophie sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Mort de *Charles le téméraire.*

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, & arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne. 1477.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois & des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Besançon par droit de bienséance.

La princesse *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ses Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à peu près à cette princesse, en lui fesant épouser le fils de *Louis XI.* Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait ; & ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-Bas.

Les Gantois & le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais mêmes ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinèrent à leur princesse *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établissemens des impôts, & toute leur destinée, par une déclaration de leurs maîtres ; il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, & à *Imbercourt* son chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière; ſa femme fournit aux frais de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes Etats : il ne fut que le mari d'une ſouveraine ; & même lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-Bas, lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains & *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

Mariage de ſa fille.

Maximilien, depuis empereur, mis en priſon par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint ;* c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie : & tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième ſiècle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie ſe tourner en deſpotiſme ſous *Charlemagne*, & le deſpotiſme détruit par l'anarchie ſous ſes deſcendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet*. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* & de *Charles le simple*, les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands-officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert* & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin;* & les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* & *Isabelle* la combattaient dans la Castille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers*

appelle cette constitution l'*effort de l'esprit humain*. *Loiseau* & d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raison & de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi ; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs & aux Romains, mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, & que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts sous un gouvernement purement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté ; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs : il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie

de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs ſous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre : Je deſcends d'un conquérant des Gaules ? & quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté que ce franc ou ce viſigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers ; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, & ils ne compoſent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie, ſont de véritables ſeigneurs féodaux qui relèvent du ſultan turc ; mais ils ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu que les ſeigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entr'eux que les poſſeſſeurs des terres en Allemagne ; & ce n'eſt pas là encore l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y eſt pas ſujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eſt

quelquefois

quelquefois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'empire en Lombardie; & c'eſt encore une ſource d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois lombards: & certainement une diète de Ratisbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervé.

Tout a été fief dans l'Europe; & les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe croit en droit d'hériter de cet Etat; que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits: la force les donna en effet à *Louis XI;* car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers* deſcendant de l'inſtitué; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux

que *Marie de Bourgogne* ne dût pas succéder à son père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers succèderaient*; & une fille est héritière.

La question des fiefs masculins & féminins, le droit d'hommage lige ou d'hommage simple, l'embarras où se trouvaient des seigneurs vassaux de deux suzerains à la fois pour des terres différentes, ou vassaux de suzerains qui se disputaient le domaine suprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre seule peut juger. Les fortunes des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de se trouver sujet d'un seigneur qui est lui-même sujet d'un autre dépendant encore d'un troisième! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux; & il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont de leur gré choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maison de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, & surtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on

appelait *la chevalerie*, espèce de dignité & de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de *Charlemagne*, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* & de *Charlemagne*, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit Etat combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route; beaucoup de châteaux sur les bords des rivières & aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sureté publique, & pour défendre les dames: ils en firent vœu; & cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onzième siècle des cérémonies religieuses & profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le fesait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets & d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de *St Michel* & de *St George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, & la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, & souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers ; & les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets*; non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puissance seule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, & non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat : il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne se fesaient point par des chevaliers ; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Espagne. Les inféodations, les droits de ressort & de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie : c'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi ; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des usages. Les grands priviléges de cette institution consistaient dans les jeux sanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissans ; ils voulaient seulement encourager la

chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient chevaliers, c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le roi *Edouard III* eut inſtitué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI* l'ordre de *St Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, & aujourd'hui ſi ridiculement avili; (19) alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; & l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; & tous ceux qui feſaient profeſſion des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux

(19) On a fait de cet ordre la récompenſe du mérite dans l'ordre civil ; mais on a pris toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme ſi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eſt plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raiſonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, & à la fonction de généalogiſte. Ils ſeront étonnés que des hommes de bon ſens, & même aſſez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immenſe *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'hiſtoire.

fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre teutonique fut souverain ; l'ordre de Malthe l'est encore, & le sera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier, est une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de sa source. Sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise ; & l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes ; & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir soutenu une thèse ; & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puisqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié ; & si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le

gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, & non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, & souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité & le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes & les druides gouvernaient, & le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les

hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie qui est notre Europe. (20)

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième & sixième siècles; & s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

(20) Il a existé, & il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires: mais les familles qui ont été riches & puissantes durant plusieurs générations, les descendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places: les privilèges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances & de la misère du peuple. Ces privilèges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé au bout d'un certain temps des hommes qui en ont fait l'apologie & ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, & de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Par-tout ailleurs la nobleſſe devint le partage des poſſeſſeurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Eſpagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une nobleſſe héréditaire, par cela ſeul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui enſuite paſſèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, preſque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'eſt aujourd'hui: & nous avons déjà vu que chaque poſſeſſeur de fief devint ſouverain dans ſa terre autant qu'il le put.

Il eſt clair que des ſouverains ne devaient rien à perſonne, ſinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat & pour le chef de l'Etat; & de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les ennoblis qui ne poſſèdent même aucun terrain ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux & des terres qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté

dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & surtout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs & des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs ; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois ; & de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, & sans payer d'assez gros droits ; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

Bourgeois libres.

Bourgeois serfs.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, & en petits redevables, il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur ; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux, & de *petits bourgeois*, qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Ennoblissemens très-anciens.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par ennoblir des bourgeois en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'ennoblissement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St Louis* eût ennobli son barbier *la Broſſe*, puisqu'il le fit son chambellan. *Philippe III*, qui ennoblit *Raoul* son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* & à quelques autres; tous les rois suivirent cet exemple. *Philippe de Valois* ennoblit *Simon de Buci*, présidents au parlement, & *Nicole Taupin* sa femme.

1095.

1339.

1350. Le roi *Jean* ennoblit son chancelier *Guillaume de Dormans;* car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois, & de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainsi

1354. *Jean Pastourel*, avocat du roi, fut ennobli par *Charles V* avec sa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie: à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'ennoblir & de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte *de Foix* donna des lettres de noblesse à maître *Bertrand* son chancelier; & les descendans de *Bertrand* se dirent nobles; mais il dépendait du roi & des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs

d'Orange, de Saluces & beaucoup d'autres, ſe donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers & des *Taupins*, ſous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit ſans aucune permiſſion le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit & qui détruit tous les uſages & les priviléges; & pluſieurs grandes maiſons de France deſcendent de ces *Taupins*, qui ſe firent nobles, & qui méritaient de l'être, puiſqu'ils avaient ſervi la patrie. *Taupins* gentilshommes.

Les empereurs créèrent non-ſeulement des nobles ſans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur *Charles IV* introduiſit cet uſage; & *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne feraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Les papes, qui prétendaient être au-deſſus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire auſſi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du St Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles: & de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de ſeigneurs féodaux. Papes font des nobles.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les ſeigneurs de fief, qui ſiégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du ſecours des clercs tirés ou de la condition ſervile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la nobleſſe; mais ce

nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Pastourel* & le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudians des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre celui de chevaliers.

Gens de loi. Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse : cependant cette contradiction subsistait par-tout ; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires & bien connues, la variation des usages & des lois fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de justice, que les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris
1540. jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite un arrêt semblable en faveur d'un conseiller nommé
1578. *Ménager* : mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement,

prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture ; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit qu'aucun, *sinon ceux de maison & race noble, ne prendrait dorénavant le titre de noble & le nom d'écuyer.* 1582.

Henri IV fut moins sévère & plus juste, lorsque dans l'édit du réglement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité.* 1600.

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis sous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matière. Vous verrez dans le siècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeunesse de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours des provinces, obtinrent *les priviléges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des conseillers & présidens qui auraient servi vingt ans, ou qui seraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état semblait être assuré par cet édit. 1644.

Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*, séant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, & maintint seulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant 1669.

tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644, & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu: les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries & de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, & ils en jouiſſent encore. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

Secrétaires du roi.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du ſecret;* & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe après vingt ans d'exercice ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'eſt

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'Etat qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres & les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeler *monſeigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers; & les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; & ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe; & au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts & très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entièrement ceſſé, les états-généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin ni conſeiller, ni homme ennobli, ont été déſignés par des noms

qui sont devenus des outrages : ce sont les noms de *vilain* & de *roturier*.

Vilains. *Vilain* vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux, & *roturier* de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par M. d'*Argenson*, secrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous les ministres qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il est disgracié.

Nobles à faire rire. Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction & sans vraie noblesse, cette distinction aviliſſante entre l'ennobli inutile qui ne paye rien à l'Etat & le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer ; tout cela ne se trouve point ailleurs : c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre est *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme, *Gentleman ;* & il n'y a de nobles dans la rigueur de la loi que ceux qui dans la chambre haute représentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (21)

(21) *Vilain* peut aussi être synonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en usage pour signifier habitation des champs, *village :* témoin cette foule de

Dans beaucoup de pays libres les droits du sang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; & même à Basle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les Etats libres les magistrats ont pris le titre de *Nobilis*, noble. C'est sans doute une très-belle noblesse que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république : mais tel est l'usage, tel est le préjugé, que cinq cents ans d'une si pure illustration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité & de l'inconstance ; & c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Origine des tournois.

Les tournois, si long-temps célébres dans l'Europe chrétienne, & si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque & la

noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs surtout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on désigne par ce titre, qui signifie vivre du revenu de ses terres, jouissent de quelques-uns des privileges de la noblesse, & surtout de ceux qui regardent la personne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur éducation en séparait. Mais cette humanité pour quelques citoyens est une injustice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de personne un service forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il soit, puisse être humilié.

course des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité & la politesse. Il y eut ensuite en Italie, & surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *batailloles*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise & de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870 les enfans de *Louis le débonnaire* signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solemnelles, qu'on appela depuis *tournois*. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son
920. couronnement, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols & chez les Maures. On sait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle: quelques-uns prétendent

que c'eſt de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courſes des chars chez les Grecs & chez les Romains. Mais il eſt plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *enſis torneaticus*, ainſi nommée dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. Pourquoi tournois ?

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *empriſes*, *pardons d'armes*; & ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile & de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces Etats s'amuſait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes lois, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut-baron*. Celui qui feſait le tournois envoyait un héraut préſenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp. Lois des tournois.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour y bien faire acquerra grâce ou augmentation d'amour de ſa dame.*

On voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit; comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout se fesait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes, elles distribuaient les prix; & si quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grâce, ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Pas d'armes. Outre les tournois, on institua les pas d'armes; & ce même roi *René* fut encore législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon en 1446 fut très-célèbre. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots *porté d'ardent désir;* & cet ardent désir n'était pas pour ses Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle *Gui de Laval* dont il était amoureux, & qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine*.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les

Armoiries. romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le

casque fermé fesait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célébres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, & devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, & d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entr'autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, & même assisté à un tournois en France sous *Philippe le hardi;* mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournois, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume. Tournois excommunies. 1279.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient mépriſées des Grecs: ils dédaignaient les armoiries, & la science du blason leur parut ridicule; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie, quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle 1326.

d'un tournois à Conſtantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait réſiſter aux Turcs, il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent preſque jamais.

L'uſage des tournois ſe conſerva dans toute l'Europe. Un des plus ſolemnels fut celui de Boulogne-
1309. ſur-mer, au mariage d'*Iſabelle de France* avec *Edouard II*, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps
1415. du malheureux *Charles VI :* enſuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand juſque vers le temps qui ſuivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on ſait,
1559. dans un tournois au palais des Tournelles. Cet accident ſemblait devoir les abolir pour jamais.

La vie déſoccupée des grands, l'habitude & la paſſion renouvelèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II.* Le prince *Henri de Bourbon-Montpenſier* en fut encore la victime ; une chute de cheval le fit périr. Les tournois ceſſèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* & *Henri III* furent les tenans, un an après la St Barthelemi ; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de
1581. *Joyeuſe*. Le terme de tournois eſt employé mal à propos à ce ſujet dans le journal de *l'Etoile*. Les ſeigneurs ne combattirent point ; & ce que *l'Etoile*

appelle *tournois* ne fut qu'une espèce de ballet guerrier représenté dans le jardin du louvre par des mercenaires : c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

Abolition des tournois.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* & de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatisme, & désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques-romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie ; & l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

Derniers carrousels.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, & les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux ; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant ; mais le plus magnifique & le plus singulier de tous a été celui de St Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine seconde* : les dames coururent avec les seigneurs, & remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés ; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps

plus robuſtes & plus agiles, il n'eſt preſque plus reſté que la chaſſe ; encore eſt-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eſt fait des révolutions dans les plaiſirs comme dans tout le reſte.

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

L'EDUCATION de la nobleſſe étendit beaucoup l'uſage des duels, qui ſe perpétua ſi long-temps, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Egliſe d'Orient ; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céſar* rapporte dans ſes commentaires que deux de ſes centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi ; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un après avoir renverſé un grand nombre d'ennemis, étant bleſſé & terraſſé à ſon tour, fut ſecouru par ſon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois eſt la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait uſurpé la Bourgogne. La même juriſprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane citée par le ſavant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroiſes ſpécifient pluſieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem, on s'exprime ainsi : *Le garant que l'on lieve, si come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, & te rendrai mort ô recrean, & vessi mon gage.* Formule du meurtre.

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite; & si l'accusé nie, il en offre gage... & bataille li doit être ottroyée par justice.*

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison ; & les différends des citoyens se jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. *St Louis* ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, & que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt & un ans, & les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom ; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos ; & il paraît par les constitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit, &c.* Prêtres duellistes.

Par les établissemens de *St Louis*, & d'autres

monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; & ces lois étaient munies du ſceau d'un ſaint roi qui paſſe pour avoir voulu abolir cet uſage digne des ſauvages.

1168. On avait perfectionné la juſtice du temps de *Louis le jeune* au point qu'il ſtatua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des cauſes où il s'agirait au moins de cinq ſous de ce temps, *quinque ſolidos*.

Code des meurtres. *Philippe le bel* publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait ſe battre par procureur, nommer un champion pour défendre ſa cauſe, il devait dire: „ Notre ſouverain ſeigneur, je proteſte „ & retiens que par loyale eſſoine de mon corps, „ (c'eſt-à-dire pour faibleſſe ou maladie) je puiſſe „ avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma „ préſence, ſi je puis, ou en mon abſence, à l'aide „ de DIEU, de Notre-Dame & de monſeigneur „ *St George*, fera ſon loyal devoir à mes coûts & „ dépens, &c. „

Les deux parties adverſes, ou bien leurs champions, comparaiſſaient au jour aſſigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des ſergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval, viſière baiſſée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la vierge, ou celle d'un ſaint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes feſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au ſpectacle, ſous peine, pour un noble, de perdre ſa monture, & pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, fesait jurer les deux combattans sur un crucifix que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. *St George*, & renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laissez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, & dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain & un confesseur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizième siècle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes: *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de 1143.
bataille & nécessité de se tuer entre le chevalier *Dubois* & le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu persuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait ensorcelé son altesse le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le parlement sous *Charles VI*, est encore fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

1442. Le parlement long-temps après, dans une cause solemnelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accusation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Evêques ordonnent le duel. Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque

1100. d'Angers, obligea les moines de St Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, & le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la massue de mesplier; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois

les athlètes se frottaient d'huile ; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches ; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solemnellement ; & son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraye*. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait 1547.
avec sa belle-mère, celui-là le niait ; était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence ? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations*. *La Châtaigneraye* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment, qu'il n'ordonnerait plus les duels ; & deux ans après, il donna dans son conseil privé des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sedan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin & la Meuse devaient par les lois de l'empire se faire par l'ordre & en présence des souverains de Lorraine.

Le camp n'en fut pas moins assigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilhommes, nommé *Daguères*, avait mis les mains dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, & ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne fait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Duels des rois, tous sans effet.

Lorsque *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, & *Pierre d'Arragon* se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiste Caraffa* dans son histoire de Naples: le roi de France *Philippe le hardi* leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour assigné, & prit acte du défaut de son ennemi qui n'arriva que sur le soir. *Pierre* prit acte à son tour du défaut de

Charles

Charles qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'*Edouard III* fit proposer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais lors qu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, *Philippe* proposa le duel, *Edouard III* vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui pour éviter l'oisiveté proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Origine de dom *Quichotte.*

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, & sénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste Vierge, de monsieur St George & de sa dame.* Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Espagne,

toujours armé de pied en cap ; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur *St Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de Dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, & pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-espagnole*, & dont une partie est libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre
1470. à son père du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne ; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que son père avait joui assez longtemps, qu'il voulait jouir à son tour ; & que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père & le fils à comparaître en sa présence. Le père quoique vieux & infirme jeta le gage de bataille, & demanda au duc de *Bourgogne* la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas ; & le père ayant justement déshérité son coupable fils, & donné ses Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les siens & avec la vie, dans une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Cessation des duels juridiques.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'usage des lances à la journée d'Ivri ; & aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un

chevalier ſerait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme & armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer : elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorſque les duels juridiques n'étaient plus d'uſage, & que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur ; chacun ſe donna ſoi-même, pour la moindre querelle, la permiſſion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la juſtice les ordonnait ſolemnellement ; & lorſqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des ſeconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiſtoire eſt celui de *Cailus*, *Maugiron* & *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* & *Schomberg*, ſous le règne de *Henri III*, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne ſe paſſa preſque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel ; & cette fureur fut pouſſée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans leſquelles on ne recevait perſonne qui ne ſe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de ſe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré juſqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS XI laissa son fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, & sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau & du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi à la vérité n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le testament de son père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis*, duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui : de l'autre il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Parlement ne se mêle ni de l'Etat ni des finances.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'*Orléans* vint s'adresser aux chambres assemblées,

pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, leſquels le parlement ne repréſente pas.

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts de Mme *de Beaujeu*. La guerre civile ſe fit dans 1488.
les provinces, & ſurtout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans*. On donna la bataille près de St Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuiſaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille*, grand Le bon roi *Louis XII* d'abord rebelle & priſonnier.
général, battit l'armée des révoltés, & prit priſonnier le duc d'*Orléans* leur chef, qui depuis fut ſon ſouverain. On le peut compter pour le troiſième des
rois *capétiens* pris en combattant, & ce ne fut pas le 1491.
dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, juſqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps tourmentés chez eux par les guerres civiles, feſaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII*, qui força enfin le vieux duc de *Bretagne* à lui donner ſa fille & ſes Etats. La princeſſe *Anne de Bretagne*, l'une des

belles personnes de son temps, aimait le duc d'*Orléans* jeune encore & plein de grâces. Ainsi par cette guerre civile il avait perdu sa liberté & sa maîtresse.

Les mariages des princes sont dans l'Europe le destin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de son père épouser *Marie* l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette *Marie*, & du roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien* de son côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raison d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épousée par procureur, & le comte de *Nassau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de *Provence* donna par son testament cet Etat à *Louis XI*. Ce comte, en qui finit la maison d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII* voulut ne pas porter un vain titre; & tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième siècle.

CHAPITRE CII.

Etat de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'impuissant. D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.

L'EMPEREUR *Fréderic III*, de la maison d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laissé l'Empire à son fils *Maximilien*, élu de son vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise; & la maison d'*Autriche* était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci gît Fréderic III, empereur pieux, auguste, souverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche*, &c. : elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet, sans les renvoyer ni à son pupille *Ladislas* qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ses cousins avaient le reste; & quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de

1493. Empire puissant, & empereur faible.

voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de son père, le gouvernement des Etats de *Marie de Bourgogne* sa femme, mais qu'il ne régissait qu'au nom de *Philippe le beau* son fils. Au reste on sait qu'on l'appelait *Massmiliano pochi danari*, surnom qui ne désignait pas un puissant prince.

Angleterre. L'Angleterre encore presque sauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la *Rose blanche* & de la *Rose rouge*, ainsi que nous le verrons incessamment, commençait à peine à respirer sous son roi *Henri VII*, qui à l'exemple de *Louis XI* abaissait les barons & favorisait le peuple.

Espagne : désordres d'un nouveau genre. En Espagne les princes chrétiens avaient toujours été divisés. La race de *Henri Transtamare*, bâtard usurpateur, (puisqu'il faut appeler les choses par leur nom) régnait toujours en Castille ; & une usurpation d'un genre plus singulier fut la source de la grandeur espagnole.

Henri IV, un des descendans de *Transtamare*, qui commença son malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entièrement livrée à la débauche, sans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des séditions. Sa femme Dona *Juana*, que j'appelle ainsi pour la distinguer & de sa fille *Jeanne* & des autres princesses de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ses galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de respect pour les bienséances. Le roi dom *Henri IV* passait ses jours avec les amans de sa femme, ceux-ci avec les maîtresses du roi. Tous ensemble donnaient aux Espagnols l'exemple de la plus grande mollesse & de la plus

effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontens, qui sont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout pays, devinrent très-forts en Castille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne & tous les Etats monarchiques de l'Europe l'avaient été si long-temps. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs & grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolède nommé *Carillo*, & plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous *Louis le débonnaire*, qui sous tant d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France sous *Henri III*, & désoler l'Angleterre sous *Charles I.*

Les rebelles devenus puissans déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était avisé jusque-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois représentant dom *Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de *Henri* nommé *Alfonse*, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. 1465. Roi dépouillé en effigie.

Fille du roi née en légitime mariage, déclarée bâtarde.

L'archevêque & son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses ; & par une procédure inouïe dans tous les Etats, ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard *Transtamare*, rebelle envers son roi légitime : c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, & dont on déclare la fille bâtarde & supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son père.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté ; mais les rebelles se résolurent à reconnaître *Isabelle*, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux ; aimant mieux déchirer l'Etat au nom d'une jeune princesse, encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque, ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante ; & le roi ne put enfin sortir de tant de troubles & demeurer sur le trône que par un des plus honteux traités que jamais souverain ait signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au
1468. mépris des droits de sa propre fille *Jeanne ;* & les révoltés lui laissèrent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux *Charles VI* en France, avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune *Isabelle* un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jetèrent les yeux sur *Ferdinand*, héritier d'Arragon, prince à peu près de l'âge d'*Isabelle*. L'archevêque les maria en secret ; & ce mariage, fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source

de la grandeur de l'Eſpagne. Il renouvela d'abord les diſſentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauſſes réunions qui augmentent les haines. *Henri*, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ſes ennemis réconciliés, & mourut bientôt après. 1474.

En vain il laiſſa ſon royaume en mourant à *Jeanne* ſa fille, en vain il jura qu'elle était légitime; ni ſes ſermens au lit de la mort, ni ceux de ſa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Iſabelle* & de *Ferdinand* ſurnommé depuis *le catholique*, roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient enſemble, non comme deux époux dont les biens ſont communs ſous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne ſe haïſſaient, ſe voyant rarement, ayant chacun leur conſeil, ſouvent jaloux l'un de l'autre dans l'adminiſtration; la reine encore plus jalouſe des infidélités de ſon mari, qui rempliſſait de ſes bâtards tous les grands poſtes; mais unis tous deux inſéparablement pour leurs communs intérêts, agiſſant ſur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caſtille *Jeanne* ne put réſiſter à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, dom *Alfonſe*, ſon oncle, qui voulait l'épouſer, arma en ſa faveur. Mais la concluſion de tant d'efforts & de tant de troubles fut que la malheureuſe princeſſe paſſa dans un cloître une vie deſtinée au trône. 1479.

Et encore bâtarde, quand ſon père en mourant la dit légitime.

Jamais injuſtice ne fut ni mieux colorée, ni plus

heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie & prudente. *Isabelle* & *Ferdinand* formèrent une puissance telle que l'Espagne n'en avait point encore vue depuis le rétablissement des chrétiens. Les mahométans arabes-maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs semblaient prêts de subjuguer l'autre. Les chrétiens avaient au commencement du huitième siècle perdu l'Espagne par leurs divisions, & la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Ferdinand & *Isabelle*, les plus injustes dévots de leur temps.

Ils prennent Grenade.

Le roi de Grenade *Alboacen* vit son neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de soutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Castille & de l'Arragon son allié *Boabdilla*. Il en coûta six années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut assiégée. Le siége dura huit mois. La reine *Isabelle* y vint jouir de son triomphe. Le roi *Boabdilla* se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore se défendre : car il fut stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures ; que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes priviléges. *Boabdilla* sortit à ce prix de sa capitale, & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Isabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

1491.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes

en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des rois maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont plusieurs salles voûtées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte. Il alla finir sa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion, & le restaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Espagne. En effet maître de la Castille par sa femme, de Grenade par ses armes, & de l'Arragon par sa naissance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la suite. Il avait de grands démêlés avec la France, pour la Cerdagne & le Roussillon engagés à *Louis XI.* On peut juger si étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux *Charles VIII* prêt d'aller en Italie déposséder la maison d'*Arragon*, établie sur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalousie si naturelle. Mais avant de considérer les querelles des rois, vous voulez toujours observer le sort des peuples. Vous voyez que *Ferdinand* & *Isabelle* ne trouvèrent pas l'Espagne dans l'état où elle fut depuis sous *Charles-Quint* & sous *Philippe II.* Ce mélange d'anciens Visigoths, de Vandales, d'Africains, de Juifs & d'aborigènes, dévastait depuis long-temps la terre qu'ils se disputaient; elle n'était fertile que sous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs; & les Espagnols chrétiens ne subsistaient que du

travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce; très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie : presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très-long-temps ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se faisait par les Juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Juifs riches & chassés.

1492. Lorsque vers la fin du quinzième siècle on voulut rechercher la source de la misère espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté : ils s'en faisaient d'autant moins scrupule, que depuis long-temps les Maures & les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de *Ferdinand* & d'*Isabelle* comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des Juifs, après avoir

1492. abattu celle des vainqueurs arabes. On prit enfin le parti de les chasser & de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit sous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille personnes, à cinq par famille. Les uns se retirèrent

en Afrique, les autres en Portugal & en France ; plusieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parce qu'ils en rapportaient ; & c'est contr'eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquisition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les Banians, qui y sont précisément ce que les Juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une religion aussi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les facteurs, & aussi riches que les Juifs le sont parmi nous. Ces Banians & les Guebres aussi anciens qu'eux, aussi séparés qu'eux des autres hommes, sont cependant bien voulus par-tout ; les Juifs seuls sont en horreur à tous les peuples chez lesquels ils sont admis. Quelques espagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuse par ses profits sur les Espagnols ; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis sur les côtes méridionales de ce royaume long-temps avant les chrétiens. Il est vrai qu'ils avaient passé en Andalousie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon sens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabinisme est abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabins espagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri sur les côtes, du temps de *Salomon*,

& que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisième roi de la Paleſtine. Il eſt très-vraiſemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalouſie, & en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui ſervirent de courtiers, comme ils en ont ſervi partout. Mais de tout temps les Juifs ont défiguré la vérité par des fables abſurdes; ils mirent en œuvre de fauſſes médailles, de fauſſes inſcriptions. Cette eſpèce de fourberie, jointe aux autres plus eſſentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur diſgrace.

C'eſt depuis ce temps qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans leſquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans leſquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit paſſager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bientôt du revenu certain que les juifs payaient auparavant au fiſc royal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au temps où l'on recueillit les tréſors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade*, donnée par
1509. *Jules II*, produiſit plus au gouvernement que l'impôt ſur les juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger des œufs & certaines parties des animaux en carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à confeſſe ne peuvent recevoir l'abſolution ſans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de compoſition*, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que

l'on

l'on n'en connaisse pas le maître. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La sottise, la folie & les vices sont par-tout une partie du revenu public.

Bulle de la *Cruzade*, remarquable.

La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade* n'est pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : *Par l'autorité de* DIEU *tout-puissant, de St Pierre & de St Paul, & de notre très-saint père le pape, à moi commise, je vous accorde la rémission de tous vos péchés confessés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.*

Musulmans persécutés.

La reine *Isabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximenès*, traita depuis les mahométans comme les juifs ; on en força un très-grand nombre à se faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de musulmans que de juifs se réfugièrent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient si long-temps subjugué l'Espagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée.

Les Portugais sortaient alors de l'obscurité ; & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire aussi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes sur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance, au lieu que les Espagnols durent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'est à un seul homme, à l'infant dom *Henri*, que les Portugais

furent redevables de la grande entrepriſe contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'eſt preſque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un ſeul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ſes grandes navigations & de ſes ſuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie, qui alarmaient le reſte de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

APRES avoir vu comment on traitait les juifs en Eſpagne, on peut obſerver ici quelle fut leur ſituation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéreſſer puiſque nous tenons d'eux notre religion, pluſieurs mêmes de nos lois & de nos uſages, & que nous ne ſommes au fond que des juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainſi qu'autrefois à Babylone, à Rome & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans leſquelles ils demeuraient. *Les meubles de Juifs ſont au baron*, diſent les établiſſemens de *St Louis*.

Il n'était pas plus permis d'ôter un juif à un baron que de lui prendre ſes manans ou ſes chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils ſont déclarés ſerfs par une conſtitution de *Fréderic II.*

Un juif était domaine de l'empereur, & ensuite chaque seigneur eut ses juifs.

Les lois féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que si un juif embrassait le christianisme, il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son juif.

Dans les grandes villes, & surtout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur fesait acheter fort chèrement; & lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornemens d'église, ni sur des habits sanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la 1215.
poitrine, pour les distinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais par-tout on leur en fesait porter une à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expressément défendu de prendre des servantes ou des nourrices chrétiennes, & encore plus des concubines: il y eut même quelques pays où l'on fesait brûler les filles dont

un juif avait abusé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une juive, par la grande raison qu'en rend le grand jurisconsulte *Gallus*, *que c'est la même chose de coucher avec un juif que de coucher avec un chien.*

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les fesait jurer par *Sabaoth*, *Eloï*, & *Adonaï*, par les dix noms de DIEU; & on leur annonçait *la fièvre tierce*, *quarte & quotidienne*, s'ils se parjuraient, à à quoi ils répondaient, *Amen*. On avait toujours soin de les pendre entre deux chiens, lorsqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les sommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monasticum Anglicanum* qu'il en coûta six marques sterling, *sex marcas* (peut-être six marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chassés de presque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers temps, mais presque toujours rappelés; il n'y a guère que Rome qui les ait constamment gardés. Ils furent entièrement chassés
1394. de France en 1394 par *Charles VI*, & jamais depuis ils n'ont pu obtenir de séjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles & sept ou huit rues entières. On leur a seulement permis des synagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorsque ces villes furent unies à la couronne; & ils sont toujours restés constamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout usuriers, selon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raison.

Leurs fameux rabins *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Esra* & d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres : Nous sommes vos pères, nos écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés, on leur répondait en les pillant, en les chassant, ou en les faisant pendre entre deux chiens. On prit en Espagne & en Portugal l'usage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, surtout en Hollande & en Angleterre, où ils jouissent de leurs richesses, & de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller personne. Ils ont même été sur le point d'obtenir le droit de bourgeoisie en Angleterre, vers l'an 1750 ; & l'acte du parlement allait déjà passer en leur faveur : mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jeté sur cette entreprise la fit échouer : il courut cent pasquinades représentant milord *Aaron*, & milord *Juda* séans dans la chambre des pairs ; on rit, & les juifs se contentèrent d'être riches & libres. Juifs.

Ce n'est pas une légère preuve des caprices de l'esprit humain, de voir les descendans de *Jacob* brûlés en procession à Lisbonne, & aspirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne sont en Turquie ni brûlés, ni bachas, mais ils s'y sont rendus les maîtres de tout le commerce ; & ni les Français ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais n'y peuvent acheter ou vendre qu'en passant par les mains des juifs. Aussi, les riches courtiers de Constantinople regrettent-ils peu Jérusalem, tout méprisés & tout rançonnés qu'ils sont par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine, & de ce mépris que toutes les nations ont toujours eu pour les juifs. C'eſt la ſuite inévitable de leur légiſlation : il fallait, ou qu'ils ſubjuguaſſent tout, ou qu'ils fuſſent écraſés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de ſe croire ſouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les Nations* vingt à trente bourgades leurs voiſines qu'ils voulaient exterminer, & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuſes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils ſe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre humain. Leur politique abſurde ſubſiſta quand elle devait changer ; leur ſuperſtition augmenta avec leurs malheurs ; leurs vainqueurs étaient incirconcis ; il ne parut pas plus permis à un juif de manger dans un plat qui avait ſervi à un romain que dans le plat d'un amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables ; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres ; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe feſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères !

CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Egyptiens.

IL y avait alors une petite nation, auſſi vagabonde, auſſi mépriſée que les juifs, & adonnée à une autre eſpèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohèmes* en France, & ailleurs *Egyptiens*, *Giptes*, ou *Gipſis*, ou *Syriens*; on les a nommés en Italie *Zingani*, & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de baſque & des caſtagnettes; ils danſaient, chantaient, diſaient la bonne fortune, guériſſaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conſervaient entr'eux certaines cérémonies religieuſes, dont ni eux ni perſonne ne connaiſſait l'origine. Cette race a commencé à diſparaître de la face de la terre, depuis que dans nos derniers temps, les hommes ont été déſinfatués des ſortiléges, des taliſmans, des prédictions & des poſſeſſions. On voit encore quelques reſtes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraiſemblablement un reſte de ces anciens prêtres & des prêtreſſes d'*Iſis*, mêlés avec ceux de la déeſſe de Syrie. Ces troupes errantes, auſſi mépriſées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs ſuperſtitions mercenaires par tout le monde. Miſſionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un haſard heureux confirmait

les prédictions de ces prophètes ; & ceux qui étant guéris naturellement d'une maladie légère croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots & de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophètes & de prophétesses, est l'image de ce que les hordes errantes, appelées *Bohèmes*, ont été si long-temps dans toutes les parties de l'Europe. Leurs castagnettes & leurs tambours de basque sont les cymbales & les crotales des prêtres isiaques & syriens. *Apulée*, qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses & des chants de ces prêtres pélerins, & spécifie surtout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons & dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodose* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Egypte, quelques prêtres égyptiens se joignirent à ceux de *Cybèle* & de la déesse de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés ; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pélerins : ils exerçaient la chiromancie, & formaient des danses singulières. Les hommes veulent être amusés & trompés ; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Osiris* & d'*Isis*, dont les noms impriment encore du respect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans son origine, était dès le temps de *Cyrus* un mélange de

superstitions ridicules. Elle devint encore plus mépriſable ſous les *Ptolomées*, & tomba dans le dernier aviliſſement ſous les Romains : elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux juifs la même cataſtrophe, quand la ſociété des hommes ſera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de ſon travail avec ces courtiers errans : alors le nombre des Juifs diminuera néceſſairement. Les riches commencent parmi eux à mépriſer leurs ſuperſtitions ; elles ne ſeront plus que le partage d'un peuple ſans arts & ſans lois, qui ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une ſociété ſéparée ; & qui n'entendant plus ſon ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de ſyriaque, ignorant alors juſqu'à ſes livres, ſe confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe au quinzième ſiècle. De l'Italie. De l'aſſaſſinat de Galéas Sforze dans une égliſe. De l'aſſaſſinat des Médicis dans une égliſe ; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.

DES montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puiſſances, les intérêts & les mœurs des nations.

L'Etat de la Savoie moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant

d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de *France*, qui depuis peu dans leur minorité avait disposé du gouvernement; & les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'Empire, mais principauté puissante, très-indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux *Viscontis*, cet Etat avait passé sous les lois du bâtard d'un payſan, grand homme & fils d'un grand homme.

Les *Sforzes*. Ce payſan est *François Sforze*, devenu par son mérite connétable de Naples & puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces *Condottieri*, chef de brigands disciplinés, qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinzième siècle, & s'était ensuite emparé de Gènes, qui autrefois était si florissante, & qui, ayant soutenu neuf guerres contre Venise, flottait alors d'esclavage en esclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de *Charles VI.* Elle

1458. s'était révoltée; elle prit ensuite le joug de *Charles VII*, & le secoua encore. Elle voulut se donner à *Louis XI*, qui répondit qu'elle pouvait se donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors

1464. qu'elle fut contrainte de se livrer à ce duc de Milan *François Sforze*.

1476. *Galéas Sforze*, fils de ce bâtard, fut assassiné dans la cathédrale de Milan le jour de *St Etienne*. Je rapporte cette circonstance, qui ailleurs serait frivole, & qui est ici très-importante. Car les assassins

Les assassins de *Galéas* invoquent *St Etienne* & *St Ambroise*.

prièrent *St Etienne* & *St Ambroise* à haute voix de leur donner assez de courage pour assassiner leur souverain. L'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient alors les peuples de l'Italie. Ils savaient se venger, & ne savaient guère se battre. On trouvait beaucoup d'empoisonneurs & peu de soldats. Et tel était le destin de ce beau pays depuis le temps des *Othons*. De l'esprit, de la superstition, de l'athéisme, des mascarades, des vers, des trahisons, des dévotions, des poisons, des assassinats, quelques grands hommes, un nombre infini de scélérats habiles, & cependant malheureux, voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encore enfant, succéda au duché de Milan, sous la tutelle de sa mère & du chancelier *Simonetta*. Mais son oncle, que nous appelons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chassa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoisonna son neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII*, pour faire descendre les Français en Italie.

La Toscane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un siècle Florence se signalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maison dans le monde n'a jamais acquis la puissance par des titres si justes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Cosme de Médicis*, né en 1389, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres; mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son temps. Il s'en servit pour secourir les pauvres, pour

Cosme Médicis.

se faire des amis parmi les riches en leur prêtant son bien, pour orner sa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les savans grecs chassés de Constantinople. Ses conseils furent pendant trente années les lois de sa république. Ses bienfaits furent ses principales intrigues, & ce sont toujours les plus sures. On vit après sa mort par ses papiers qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement. Il
1464. mourut regretté de ses ennemis mêmes. Florence d'un commun consentement orna son tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Ses petits-fils assassinés à la messe.

Sa réputation valut à ses descendans la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous
1478. le nom de *Gonfalonier*. Ses deux petits-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie. *Julien* en mourut; *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Cosme de Médicis pouvait être comparé à *Pisistrate*, qui malgré son pouvoir fut mis au nombre des sages. Les petits-fils de ce *Cosme* eurent le sort des enfans de *Pisistrate* assassinés par *Harmodius* & *Aristogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers comme un des enfans de *Pisistrate*, & vengea comme lui la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramèrent cette conspiration sanguinaire.

On peut par cet événement se former une idée très-juste de l'esprit & des mœurs de ces temps-là. *La Rovère*, *Sixte IV*, était souverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel* si les *Riario*, qu'il fesait passer pour ses neveux, étaient en effet ses enfans, ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorsqu'il était cordelier. Il suffit, pour l'intelligence des faits, de savoir qu'il sacrifiait tout pour l'agrandissement de *Jérome Riario*, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà observé que le domaine du St Siége n'était pas à beaucoup près aussi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV* voulut dépouiller les seigneurs d'Imola & de Forli pour enrichir *Jérôme* de leurs Etats. Les deux frères *Médicis* secoururent de leur argent ces petits princes, & les soutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, proposa au pape de les assassiner. Le cardinal *Raphaël Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la conspiration; & *Salviati*, archevêque de Florence, en dressa tout le plan. Le prêtre *Stephano*, attaché à cet archevêque, se chargea d'être un des assassins. On choisit la solemnité d'une grande fête dans l'église de *Santa Reparata* pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les assassins du duc *Galéas Sforze* avaient choisi la cathédrale de Milan, & le jour de *St Etienne*, pour massacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & prosterné ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet instant même, *Julien de Médicis* fut tué par

Sixte IV auteur de ce meurtre.

un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stephano* bleſſa *Laurent*, qui eut aſſez de force pour ſe retirer dans la ſacriſtie.

Réflexion ſur ces crimes.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, & choiſir pour l'exécution le moment où leur DIEU ſe montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéiſme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaiſſait ſous le pain ſacré, ils n'auraient oſé lui inſulter à ce point. Le peuple adorait ce myſtère; les grands & les hommes d'Etat s'en moquaient; toute l'hiſtoire de ces temps-là le démontre. Ils penſaient comme on penſait à Rome du temps de *Céſar;* leurs paſſions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils feſaient tous ce déteſtable raiſonnement. Les hommes m'ont enſeigné des menſonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainſi la religion naturelle fut éteinte dans preſque tous ceux qui gouvernaient alors; & jamais ſiècle ne fut plus fécond en aſſaſſinats, en empoiſonnemens, en trahiſons, en débauches monſtrueuſes.

Les Florentins qui aimaient les *Médicis* les vengèrent par le ſupplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la généroſité ou la prudence de ſauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait ſouillé, & où il ſe réfugia. Pour *Stephano*, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, & enfin pendu.

Une des singularités de cette conspiration fut que *Bernard Bandini*, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis;* & que le sultan *Bajazet* servit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'est que le pape excommunia les Florentins pour avoir puni la conspiration ; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par sa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathèmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces détestables horreurs.

Un des assassins livré par les Turcs.

Laurent vengé par ses concitoyens, s'en fit aimer le reste de sa vie. On le surnomma le *père des muses*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui fesait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & soutenir de l'autre le fardeau de la république ; entretenir des facteurs, & recevoir des ambassadeurs ; résister au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des spectacles au peuple, & accueillir tous les savans grecs de Constantinople. Il égala le grand *Cosme* par ses bienfaits, & le surpassa par sa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Lascaris*, *Calcondile*, que *Laurent* rassemblait autour de lui, & qui étaient supérieurs peut-être à ces sages de la Grèce tant vantés.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & presque souveraine dans la Toscane, du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs & ses descendans.

CHAPITRE CVI.

De l'Etat du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

L'ETAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comtesse *Mathilde* fit réellement. La maison de *Gonzague* était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'Empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'Empire ou de l'Eglise, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des *Bailloni;* les *Bentivoglio* avaient Bologne; les *Polentini* Ravenne; les *Manfredi* Faenza; les *Sforzes* Pezaro; les *Rimario* possédaient Imola & Forli; la maison d'*Este* régnait depuis long-temps à Ferrare; les *Pics* à la Mirandole; les barons romains étaient encore très-puissans dans Rome: on les appelait les *Menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Ursins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers barons, & possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'Etat romain par leurs querelles continuelles, semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne

Seigneurs de l'Etat ecclésiastique.

dans

dans les temps de faibleſſe. Le peuple romain, aſſidu aux proceſſions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à ſes papes, ſe ſoulevait ſouvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt de jeter leur corps dans le Tibre. C'eſt ce qu'on vit ſurtout à la mort d'*Innocent VIII.*

Après lui fut élu l'eſpagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI*, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les hiſtoriens. Les proteſtans, qui dans les ſiècles ſuivans s'élevèrent contre l'Egliſe, chargèrent encore la meſure des iniquités de ce pontife. Nous verrons ſi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'eſprit de ſon ſiècle, qui ne reſſemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, ſavaient qu'il élevait cinq enfans nés de ſon commerce avec *Vanoza*. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité ſeraient entre les mains de cette famille: cependant ils le choiſirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques ſommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie. *Alexandre VI.*

Veniſe des bords du lac de Côme étendait ſes domaines en terre ferme juſqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché preſque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce ſur les empereurs chrétiens; mais il lui reſtait la grande île de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre par la donation de la dernière reine, fille de *Marco Cornaro* vénitien. Mais la ville de Veniſe, par ſon induſtrie, valait ſeule & Crète & Chypre, & tous ſes domaines en terre ferme. L'or des nations coulait De Veniſe. 1437.

chez elle par tous les canaux du commerce ; tous les princes italiens craignaient Veniſe, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical qui n'en était pas un aux yeux du ſénat, c'eſt qu'il manquait un contre-poids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation, conſiſte dans ce contre-poids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne ; mais auſſi le peuple étant toujours tenu dans la ſujétion, le gouvernement des nobles en eſt mieux affermi, & les diſcordes civiles plus éloignées. On n'y craint point la démocratie qui ne convient qu'à un petit canton ſuiſſe, ou à Genève. (22)

De Naples. Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de ſe gouverner eux-mêmes, de ſe donner

(22) Si l'on entend par démocratie une conſtitution dans laquelle l'aſſemblée générale des citoyens fait immédiatement les lois, il eſt clair que la démocratie ne convient qu'à un petit Etat. Mais ſi l'on entend une conſtitution où tous les citoyens, partagés en pluſieurs aſſemblées, éliſent des députés chargés de repréſenter & de porter l'expreſſion générale de la volonté de leurs commettans à une aſſemblée générale qui repréſente alors la nation : il eſt aiſé de voir que cette conſtitution convient à de grands Etats. On peut même, en formant pluſieurs ordres d'aſſemblées repréſentatives, l'appliquer aux empires les plus étendus, & leur donner par ce moyen une conſiſtance qu'aucun n'a pu avoir juſqu'ici, & en même temps cette unité de vues ſi néceſſaires, qu'il eſt impoſſible d'obtenir d'une manière durable

un roi & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'*Arragon*. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de Dom *Pèdre le sévère*, qui était sur le trône de Portugal. *Fernando*, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'*Anjou*, qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui *Charles VIII* ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

dans une constitution fédérative. Il serait possible même d'établir une forme de constitution, telle que toute loi, ou du moins toute loi importante fût aussi réellement l'expression de la volonté générale des citoyens, qu'elle peut l'être dans le conseil général de Genève ; & alors il serait impossible de ne pas la regarder comme une vraie démocratie.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.

CHARLES *VIII*, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Roussillon à *Ferdinand le catholique*, auquel on fit encore une remise de trois cents mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne fesait pas réflexion que douze villages qui joignent un Etat valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On fesait encore une autre faute; on se fiait au roi *catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcèrent *Charles VIII* à conclure avec *Henri VII*, roi d'Angleterre un marché plus honteux encore que celui de *Louis XI* avec *Edouard IV*. Il se soumit à lui payer six cents vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fit la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

Enfin *Charles VIII* descend en Italie. Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui avec leurs archers composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légère, six mille fantassins français & six mille suisses, avec si peu d'argent qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces *Condottieri*, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appelait *Taille-cuisse*, l'autre *Fier-à-bras*, ou *Fracasse*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats. *Machiavel* rapporte que dans la bataille d'Anguiari, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse. 1494.

Manière dont les Italiens faisaient alors la guerre.

Une guerre sérieuse les effraya tous, & aucun n'osa paraître. Le pape *Alexandre VI*, les Vénitiens,

le duc de Milan *Louis le Maure*, qui avait appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. *Pierre de Médicis* contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrètes de son pays qu'il ne comptait sur l'appui des Français.

Charles VIII à Rome. Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI* négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape réfugié dans le château St Ange vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grâce.

1494. Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Brissonnet*, de président des comptes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. *Charles*, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adressés à *Bajazet II*, sultan des Turcs, fils & successeur de *Mahomet II*, pour les aider à chasser *Charles VIII* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du sultan & du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourd'hui dans le sérail même de Constantinople.

Le pape, par un enchaînement d'événemens extraordinaires, avait entre ses mains *Zizim* ou *Gem*, frère de *Bajazet*. Voici comment ce fils de *Mahomet II* était tombé entre les mains du pape.

Le frère du grand Turc livré au pape par le roi de France.

Zizim chéri des Turcs avait disputé l'empire à *Bajazet* qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans sa disgrâce il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambassadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hospitalité, & qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en prisonnier. *Bajazet* payait quarante mille sequins par an aux chevaliers, pour ne pas laisser retourner *Zizim* en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France dans une de leurs commanderies du Poitou, appelée *le Bourgneuf*. *Charles VIII* reçut à la fois un ambassadeur de *Bajazet* & un nonce du pape *Innocent VIII*, prédécesseur d'*Alexandre*, au sujet de ce précieux captif. Le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sureté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du pape; mais *Bozzo*, témoin oculaire, assure que le turc rejeta cet abaissement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI*, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, selon

Mort du frère du grand Turc.

Paul Jove, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du grand seigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cents mille ducats au pape pour la tête de son frère.

Le prince *Demetrius Cantemir* dit que selon les annales turques, le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand visir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre & général un barbier. Si *Zizim* avait été ainsi assassiné, le roi *Charles VIII*, qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort ; les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir*, & ceux qui accusent *Alexandre VI*, peuvent se tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife, & qu'il méritait si bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Charles VIII pardonne au pape, & sert sa messe.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, & reparut en pontife sur le théâtre du Vatican. Là, dans un consistoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, assisté de *Jean de Gannai*, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel ; & pour achever la scène il servit la messe d'*Alexandre VI*. *Guichardin*, auteur contemporain très-accrédité assure, que dans l'église le roi se plaça au-dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du sacré collége, ait

de nos jours, en s'appuyant de ces anciens usages, écrit à Louis XIV : *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la suprême.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident ; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'empire & la vie, céda très-inutilement à *Charles VIII* & à ses successeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alfonse II*, nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit secrètement à Messine, & se fit moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de son père fesait voir désespérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur serment de fidélité, après quoi il se retira dans la petite île d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur, sans avoir presque combattu. Il prit les titres prématurés d'*Auguste* & d'empereur. Mais dans ce temps-là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Ferdinand d'Arragon*, *Isabelle de Castille*, se liguaient ensemble. Il fallait avoir prévu cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois

1495. *Charles*, maître de Naples.

après l'avoir quittée. Tel fut, ou son aveuglement, ou son mépris pour les Napolitains, ou plutôt son impuissance, qu'il ne laissa que quatre à cinq mille français pour conserver sa conquête ; & il se trompa au point de croire que des seigneurs du pays comblés de ses bienfaits soutiendraient son parti pendant son absence.

Chassé d'Italie.

Dans son retour auprès de Plaisance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie ; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-
1495. temps devant lui. Il ne perdit pas deux cents hommes. Les alliés en perdirent quatre mille. Tel est d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec son roi contre une multitude mercenaire. *Guicciardino* dit que depuis quelques siècles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta sa tente en triomphe dans Venise. *Charles VIII* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encore la moitié de sa petite armée près de Novare dans le Milanais, où le duc d'*Orléans* fut bientôt assiégé, & dont il fut obligé de sortir avec les restes d'une garnison exténuée de misère & de faim.

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un

grand avantage ; mais ils n'oſèrent. Nous ne pouvons réſiſter, diſaient-ils, *alla furia franceſe*. Les Français firent préciſément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France ; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape *Alexandre VI*, qui ordonna au roi de France de retirer ſes troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de ſa conduite au St Père, ſous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un ſujet de plaiſanterie, ſi d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un ſujet de plainte très-ſérieux. *Charles* cité à Rome.

Le roi revint en France, & fut auſſi négligent à conſerver ſes conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic*, oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout ſon royaume, aſſiſté de *Gonſalve de Cordoue*, ſurnommé *le grand capitaine*, que *Ferdinand d'Arragon*, ſurnommé *le catholique*, envoya pour lors à ſon ſecours.

Le duc d'*Orléans*, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laiſſât ſortir de Novare. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne reſta nul veſtige ; & *Charles VIII*, dont la gloire avait paſſé ſi vîte, mourut ſans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laiſſant à *Louis XII* ſon premier exemple à ſuivre, & ſes fautes à réparer. 1497.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

AVANT de voir comment *Louis XII* soutint ses droits sur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & disputé par tant de puissances, & comment les papes formèrent l'Etat qu'ils possèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatisme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole*. C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui ayant expliqué l'Apocalypse pensent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confessait, il écrivait ; & dans une ville libre, pleine nécessairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence furent que *Charles VIII* méditait sa descente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inspiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI ;* il encouragea ceux de ses compatriotes qui persécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le sang des amis de cette maison. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence sur le commun peuple. Il était devenu une espèce de tribun, en faisant recevoir les artisans dans la magistrature. Le pape & les *Médicis* se servirent

contre *Savoranole* des mêmes armes qu'il employait ; ils envoyèrent un franciscain prêcher contre lui. L'ordre de *St François* haïssait celui de *St Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïssaient les *Gibelins*. Le cordelier réussit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres se déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à passer à travers un bûcher pour prouver la sainteté de *Savonarole*. Un cordelier proposa aussitôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un scélérat. Le peuple avide d'un tel spectacle en pressa l'exécution ; le magistrat fut contraint de l'ordonner. Tous les esprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin* surnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onzième siècle avait passé & repassé sur des charbons ardens au milieu de deux bûchers ; & les partisans de *Savonarole* ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en espérait autant pour le cordelier. Si nous lisions ces religieuses horreurs dans l'histoire des Iroquois, nous ne les croirions pas. Cependant cette scène se jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie du *Dante*, de l'*Arioste*, de *Pétrarque* & de *Machiavel*. Parmi les chrétiens, plus un peuple est spirituel, plus il tourne son esprit à soutenir la superstition, & à colorer son absurdité.

On alluma les feux ; les champions comparurent en présence d'une foule innombrable ; mais quand ils virent tous deux de sang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur suggéra une commune évasion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hostie

à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, & s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors soulevé par le parti des cordeliers voulut saisir *Savonarole*. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris & appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confessions, & de celles que lui révélaient ses frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur? Un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe? peut-être était-il encore plus fanatique: l'imagination humaine est capable de réunir ces deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jetés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérens d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

1498, 23 mai.

Vous regardez en pitié toutes ces scènes d'absurdité & d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infame superstition qui ait

jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous savez qu'il n'y a pas long-temps que nous sommes sortis de ces ténèbres, & que tout n'est pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

SI l'aventure de *Savonarole* fait voir quel était encore le fanatisme, les thèses du jeune prince de la *Mirandole* nous montrent en quel état étaient les sciences. C'est à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que se passent ces deux scènes différentes. Il est aisé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raison humaine se forme.

C'est toujours une preuve de la supériorité des Italiens dans ces temps-là que *Jean-François Pic de la Mirandole*, prince souverain, ait été dès sa plus tendre jeunesse un prodige d'étude & de mémoire: il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des sciences fut si fort en lui, qu'à la fin il renonça à sa principauté, & se retira à Florence, où il mourut le même jour que *Charles VIII* 1494.
fit son entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il savait vingt-deux langues. Cela n'est certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien savoir. Quiconque dans une si grande jeunesse en sait vingt-deux peut

être soupçonné de les savoir bien mal, ou plutôt il en fait les élémens, ce qui est ne rien savoir.

Il est encore plus extraordinaire que ce prince ayant étudié tant de langues ait pu à vingt-quatre ans soutenir à Rome des thèses sur tous les objets des sciences, sans en excepter une seule. On trouve à la tête de ses ouvrages quatorze cents conclusions générales sur lesquelles il offrit de disputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la sphère étaient dans cette étude immense la seule chose qui méritait ses peines. Tout le reste ne sert qu'à faire voir l'esprit du temps. C'est *la Somme de St Thomas*, c'est le précis des ouvrages d'*Albert* surnommé *le grand*, c'est un mélange de théologie avec le péripatétisme. On y voit qu'un ange est infini *secundùm quid* : les animaux & les plantes naissent d'une *corruption animée par la vertu productive*. Tout est dans ce goût. C'est ce qu'on apprenait dans toutes les universités. Des milliers d'écoliers se remplissaient la tête de ces chimères, & fréquentaient jusqu'à quarante ans les écoles où on les enseignait. On ne savait pas mieux dans le reste de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excusables alors de mépriser les sciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir consumé sa vie & abrégé ses jours dans ces graves démences.

Ceux qui nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient depuis *le Dante* & *Pétrarque* en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'Etat, aux femmes, aux seigneurs, qui ne cherchent dans

dans la lecture qu'un délassement agréable ; & ils devaient être plus propres au prince *de la Mirandole* que les compilations d'*Albert le grand*.

Mais la passion de la science universelle l'emportait ; & cette science universelle consistait à savoir par cœur sur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il est difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raisonnent si juste & si finement sur les affaires du monde & sur leurs intérêts, ont pu se payer de paroles inintelligibles dans presque tout le reste. La raison en est qu'on veut paraître instruit plutôt que de s'instruire ; & quand des maîtres d'erreur ont plié notre ame dans notre jeunesse, nous ne fesons pas même d'efforts pour la redresser, nous en fesons au contraire pour la courber encore. De-là vient que tant d'hommes pleins de sagacité, & même de génie, sont pétris d'erreurs populaires ; de-là vient que de grands hommes tels que *Pascal* & *Arnaud* finirent par être fanatiques.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'astrologie judiciaire ; mais il ne faut pas s'y méprendre : c'était contre l'astrologie pratiquée de son temps. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable, qui, disait-il, était négligée.

Il dit dans sa première proposition que la *magie, telle qu'elle est aujourd'hui, & que l'Eglise condamne, n'est point fondée sur la vérité, puisqu'elle dépend des puissances ennemies de la vérité.* On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles sont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, & c'était le sentiment reçu. Aussi il assure qu'il n'y a aucune

vertu dans le ciel & sur la terre qu'un magicien ne puisse faire agir ; & il prouve que les paroles sont efficaces en *magie*, parce que DIEU s'est servi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèses firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités approfondies par *Locke*. Le pape *Innocent VIII* fit censurer treize propositions de toute cette grande doctrine. Ces censures ressemblaient aux décisions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre est soutenue par un dragon, parce que, disaient-ils, elle ne peut être soutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit son apologie ; il s'y plaint de ses censeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale. Mais savez-vous*, lui dit le jeune prince, *ce que veut dire ce mot de cabale? Belle demande*, répondit le théologien, *ne sait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre* JESUS-CHRIST ?

Enfin il fallut que le pape *Alexandre VI*, qui au moins avait le mérite de mépriser ces disputes, lui envoyât une absolution. Il est remarquable, qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole*.

L'histoire du prince *de la Mirandole* n'est que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaste carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui suit est l'histoire des maîtres du mensonge, qui fondent leur puissance sur la stupidité humaine.

Fin du tome second.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. XLIII. *DE l'état de l'Europe aux dixième & onzième siécles.* Page 1

CHAP. XLIV. *De l'Espagne & des Mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du douzième siécle.* 7

CHAP. XLV. *De la religion & de la superstition aux dixième & onzième siécles.* 15

CHAP. XLVI. *De l'Empire, de l'empereur Henri IV & de Grégoire VII. De Rome & de l'Empire dans l'onzième siécle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV & du pape Grégoire VII.* 28

CHAP. XLVII. *De l'empereur Henri V & de Rome, jusqu'à Fréderic I.* 46

CHAP. XLVIII. *De Fréderic Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, & bienfaiteur du genre humain.* 51

CHAP. XLIX. *De l'empereur Henri VI, & de Rome.* 60

CHAP. L. *Etat de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième siécle, jusqu'au*

règne de St Louis, de Jean-sans-terre & de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre & en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France & d'Angleterre. 64

CHAP. LI. *D'Othon IV & de Philippe-Auguste, au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puissance singulière de la cour de Rome: pénitence plus singulière de Louis VIII, &c.* 81

CHAP. LII. *De l'empereur Fréderic II, de ses querelles avec les papes, & de l'empire allemand. Des accusations contre Fréderic II. Du livre* de tribus Impostoribus. *Du concile général de Lyon, &c.* 90

CHAP. LIII. *De l'Orient, au temps des croisades, & de l'état de la Palestine.* 103

CHAP. LIV. *De la première croisade, jusqu'à la prise de Jérusalem.* 110

CHAP. LV. *Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. St Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on est battu. Saladin prend Jérusalem, ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII dit le jeune, &c.* 123

CHAP. LVI. *De Saladin.* 132

CHAP. LVII. *Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs grecs. Croisade en Egypte. Aventure singulière de St François d'Assise. Disgraces des chrétiens.* 141

CHAP. LVIII. *De St Louis, son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.* 154

CHAP. LIX. *Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.* 165

CHAP. LX. *De l'Orient & de Gengis-Kan.* 169

CHAP. LXI. *De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, & des vêpres siciliennes.* 185

CHAP. LXII. *De la croisade contre les Languedociens.* 195

CHAP. LXIII. *Etat de l'Europe, au treizième siècle.* 207

CHAP. LXIV. *De l'Espagne, aux douzième & treizième siècles.* 214

CHAP. LXV. *Du roi de France Philippe le bel, & de Boniface VIII.* 226

CHAP. LXVI. *Du supplice des Templiers, & de l'extinction de cet ordre.* 237

CHAP. LXVII. *De la Suisse & de sa révolution, au commencement du quatorzième siècle.* 243

CHAP. LXVIII. *Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie & la papauté, au quatorzième siècle.* 248

CHAP. LXIX. *De Jeanne, reine de Naples.* 257

CHAP. LXX. *De l'empereur Charles IV. De la bulle*

d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, &c. 263

CHAP. LXXI. *Grand schisme d'Occident.* 270

CHAP. LXXII. *Concile de Constance.* 278

CHAP. LXXIII. *De Jean Hus & de Jérôme de Prague.* 284

CHAP. LXXIV. *De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.* 292

CHAP. LXXV. *De la France & de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois. D'Edouard II & d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'Artillerie, &c.* 300

CHAP. LXXVI. *De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.* 318

CHAP. LXXVII. *Du Prince noir, du roi de Castille dom Pèdre le cruel & du connétable du Guesclin.* 327

CHAP. LXXVIII. *De la France & de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir, détrôné.* 332

CHAP. LXXIX. *Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.* 338

CHAP. LXXX. *De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle & de Jacques Cœur.* 355

CHAP. LXXXI. *Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.* 364

CHAP. LXXXII. *Sciences & beaux arts aux treizième & quatorzième siècles.* 370

CHAP. LXXXIII. *Affranchissemens, priviléges des villes, états généraux.* 386

CHAP. LXXXIV. *Tailles & monnaies.* 391

CHAP. LXXXV. *Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.* 395

CHAP. LXXXVI. *Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigismond & de Charles VII, au quinzième siècle.* 405

CHAP. LXXXVII. *Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.* 414

CHAP. LXXXVIII. *De Tamerlan.* 418

CHAP. LXXXIX. *Suite de l'histoire des Turcs & des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.* 426

CHAP. XC. *De Scanderbeg.* 430

CHAP. XCI. *De la prise de Constantinople par les Turcs.* 432

CHAP. XCII. *Entreprises de Mahomet II, & sa mort.* 444

CHAP. XCIII. *Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement, leurs mœurs.* 448

CHAP. XCIV. *Du roi de France Louis XI.* 458

CHAP. XCV. *De la Bourgogne, & des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.* 472

CHAP. XCVI. *Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.* 477

CHAP. XCVII. *De la chevalerie.* 583
CHAP. XCVIII. *De la nobleſſe.* 488
CHAP. XCIX. *Des tournois.* 499
CHAP. C. *Des duels.* 506
CHAP. CI. *De Charles VIII, & de l'état de l'Europe quand il entreprit la conquête de Naples.* 516
CHAP. CII. *Etat de l'Europe à la fin du quinzième ſiècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Eſpagne. Du malheureux règne de Henri IV, ſurnommé l'impuiſſant. D'Iſabelle & de Ferdinand. Priſe de Grenade. Perſécution contre les Juifs & contre les Maures.* 519
CHAP. CIII. *De l'état des Juifs en Europe.* 530
CHAP. CIV. *De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Egyptiens.* 535
CHAP. CV. *Suite de l'état de l'Europe au quinzième ſiècle. De l'Italie. De l'aſſaſſinat de Galéas Sforze dans une égliſe. De l'aſſaſſinat des Médicis dans une égliſe; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.* 537
CHAP. CVI. *De l'état du pape, de Veniſe & de Naples, au quinzième ſiècle.* 544
CHAP. CVII. *De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.* 553
CHAP. CVIII. *De Savonarole.* 556
CHAP. CIX. *De Pic de la Mirandole.* 559

Fin de la Table des Chapitres.

1018

Dl 5471 (17)

ULB Halle 3
005 813 069

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0581-6

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0582-2

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-SEPTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711401-p0583-7